REVUE DU MONDE MUSULMAN

DS
36
R4
t.9
no10

LIBRARY
JUN 22 1943
UNIVERSITY OF TORONTO

Publiée par

LA MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC

VOLUME IX — *OCTOBRE 1909* — *NUMÉRO X*

Les Musulmans du Yun-nan . . . . . George Soulié 209

Les Coutumes berbères dans les tribus arabes. Ed. Michaux-Bellaire 224

Les Derviches Bektachis . . . . . Cl. Huart 235

Les Progrès de l'instruction chez les Musulmans russes . . Moulla Aminoff 247

Notes et Documents . . . . L. B. — Antoine Cabaton. — L. M. 264

Le Prophète Mohammed en Europe, légende et littérature. — Papers on Malay subjects. — Une qasidah « sur les malheurs de ce temps ». — Un diplôme d'investiture chez les Qâdiria.

Autour du monde musulman . . . . . M. — L. Bouvat 292

Europe : Hongrie. — Bosnie-Herzégovine. — A Potsdam. — Bulgarie. — Chypre. — *Russie.* — *Empire Ottoman.* — *Perse.* — *Afghanistan* : La Fin d'un régime. — *Indes Anglaises.* — *Indes Néerlandaises.* — *Chine* : A Tchentou. — *Afrique orientale allemande.* — *Maroc* : Protégés et Caïds.

La Presse musulmane . . . . . L. M. — L. Bouvat 324

La Presse arabe (août-septembre 1909). — En Perse. — Journaux ottomans. — La Presse russe.

Les Livres et les Revues . . . . . L. Bouvat. — J. Reby 347

Les Bektachis. — Le Mariage et la répudiation en droit malékite. — Sur le Turkestan oriental. — L'Institut français d'archéologie orientale au Caire (1881-1909). — La Chute d'un sultan, par M. Selime Bey. — Le Maroc à la fin du seizième siècle.

Bibliographie 354

Livres.

415052 f
3.9.43

PARIS

Ernest LEROUX, ÉDITEUR, 28, RUE BONAPARTE (VI^e^)

PRIX DU NUMÉRO MENSUEL : 3 FR. ; FRANCO PAR POSTE : 3 FR. 50

ABONNEMENT : PARIS, 25 FR. ; DÉPARTEMENTS ET COLONIES, 28 FR. ÉTRANGER : 30 FR.

TOUS DROITS RÉSERVÉS

MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC

REVUE DU MONDE MUSULMAN

Publiée sous la direction de : A. LE CHATELIER

COMITÉ DE DIRECTION :

MM. H. CORDIER — O. HOUDAS. — CL. HUART.

JULIEN VINSON. — A. VISSIÈRE.

COMITÉ DE RÉDACTION :

MM. L. BOUVAT. — A. CABATON. — A. FEVRET. — N. SLOUSCH.

BUREAU DE LA REVUE :

28, RUE BONAPARTE, 28

ARCHIVES MAROCAINES

XII, XIII. **La Pierre de Touche des Fétwas** de Ahmad Al-Wancharisi. Choix de consultations juridiques des Faqîh du Maghreb, traduites ou analysées par Emile AMAR. I. Statut personnel. II. Statut réel. 2 volumes in-8. . . . . 24 fr. »

XIV. **Hébraeo-Phéniciens et Judéo-Berbères**. Introduction à l'histoire des Juifs et du judaïsme en Afrique, par Nahum SLOUSCH. In-8. 12 fr. »

XV. **Mélanges**. Un volume en 3 fascicules. In-8. . . . . 12 fr. »

Le fasc. II comprend : *Description d'une collection de manuscrits musulmans*, par M. BLOCHET.

Le fasc. III comprend : *Touhfat al-Qouddât bi bad Masa' il ar-Rouât* (Recueil des questions relatives aux bergers et décisions prises sur ces questions par un grand nombre de jurisconsultes.) Par le Faqîh AL-MALOUY. Texte arabe et traduction par MICHAUX-BELLAIRE, MARTIN et PAQUIGNON.

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR, 28, RUE BONAPARTE

Revue du Monde Musulman

3e Année. OCTOBRE N° 10.

LES MUSULMANS DU YUN-NAN

Sous les confins sud-ouest de l'Empire chinois, le chaos montagneux du Yun-nan prolonge et relie à la plaine les hauts sommets du plateau thibétain qui le ferme vers l'ouest. La brousse épaisse du Haut-Tonkin et les grandes forêts du Laos et de la Birmanie ont été bien longtemps pour lui une infranchissable barrière vers le sud. Tout récemment enfin, on comptait vers le nord une centaine d'étapes depuis la capitale de la province jusqu'à Pékin.

Isolée ainsi dans les vallées étroites et fertiles que le chemin de fer de Laokay à Yun-nan-fou rattache maintenant au monde extérieur, une importante communauté musulmane s'était formée au quatorzième siècle, avait grandi, et constitua, il y a cinquante ans à peine, un sultanat indépendant qui dura quelques années. Les Croyants, décimés lors des massacres qui furent la fin de leur tentative, ont retrouvé, dans le calme et la paix, une importance numérique toujours croissante, et l'influence que leur assurent une énergie et une intelligence bien peu fréquentes chez les indigènes du pays : ils constituent aujourd'hui plus du dixième de la

population Yun-nanaise, soit près d'un million d'âmes; certains métiers, entreprises de caravanes, banques et boucheries, en particulier, sont presque entièrement entre leurs mains ; ils sont enfin en imposante majorité dans les troupes de la province. Leur communauté, avec celle du Kan-sou Sin-Kiang, est donc la plus considérable en Chine.

*
* *

Les origines de l'Islam au Yun-nan ne sont pas encore clairement connues : aucun document précis ne décrit les circonstances qui entourèrent son apparition ; aucun écrit connu ne détermine avec certitude l'époque où ces régions montagneuses et sauvages connurent la Lumière de la Foi.

Les traditions locales font remonter à un millier d'années la venue des premiers Musulmans. Dans toute la partie nord-est et sud-est, les croyants se disent originaires de Canton : dans l'ouest, au contraire, ils prétendent que leurs ancêtres, venant de Turkestan, pénétrèrent dans le pays par le Koukou nor et le Thibet oriental.

Les caractères physiques et linguistiques qui distinguent les *houei-tseu* de l'est, des *mou sou lou ma ni* de l'ouest leur assignent à coup sûr des origines différentes. Les traditions des gens de l'ouest sont en tous points conformes aux données de l'histoire et se confirment encore par les détails des rites religieux et par la physionomie de la population. Dans ces régions, en effet, les nez aquilins, les cheveux bouclés, les lèvres bien dessinées et les longs yeux droits sont choses fréquentes ; la taille est généralement élevée ; tous les voyageurs qui traversèrent le pays ont été frappés par l'aspect presque aryen de certains individus.

L'histoire nous montre d'ailleurs que, jusqu'au treizième siècle de notre ère, le Yun-nan presque entier formait un état indépendant, le *Nan Tchao*. La race dominatrice était, selon

les meilleures sources, des *Thai* ou *Shan* qui n'avaient jamais eu de contact avec l'islamisme et dont la religion était le bouddhisme. Les empereurs chinois n'exigeaient qu'un tribut nominal des rois du *Nan Tchao*. Dans l'est de la province les expéditions faites à diverses époques avaient laissé dans le pays une population d'origine sseu-tch'ouanaise en majeure partie, qui gardait les grandes routes et occupait les points principaux. Cependant, vers le treizième siècle, Gengis Khan ayant soumis le nord de la Chine, envoya son fils Koubilaï avec le général Ouléangotaï conquérir le sud-ouest.

L'expédition, partie en 1253 du *Lin-t'ao* (Chen-si) traversa la région du Kou-kou nor, le Thibet oriental et déboucha devant Ta-li fou. Deux autres armées venaient, l'une par la vallée du Kien-tch'ang et l'autre par la grande route de Souei-fou et Tchao-t'ong. Le Yun-nan fut enlevé en une chevauchée : d'autres expéditions vinrent successivement traverser la province pour aller combattre soit en Birmanie, soit au Tonkin. Marco Polo nous a laissé le récit de l'une d'entre elles.

Or, dès la fin du treizième siècle, les troupes mongoles étaient musulmanes en majorité : tous les peuples de l'Asie Centrale se retrouvaient sous leurs bannières. M. A. Vissière a retracé récemment la biographie du Seyyid Edjell Chams Ed-din Omar qui fut six ans gouverneur du Yun-nan et dont le mausolée existe encore aux portes de la capitale de la province. L'armée d'occupation dont le centre était Ta-li fou, laissa de nombreux descendants dans la région pendant les deux cents ans que dura la domination mongole : beaucoup de soldats, d'ailleurs, leur temps de service terminé, s'installèrent définitivement et firent souche.

D'autre part, éloignés de la capitale, les mahométans, fanatiques comme toujours, durent oublier la loi de tolérance des Grands Khans et imposèrent sans nul doute leur religion aux populations qu'ils asservirent. Les gens du pays

et les colons chinois de leur côté, ne durent pas avoir grande répugnance à embrasser la religion de ceux qui détenaient le pouvoir, les faveurs, et que l'on pouvait espérer se concilier ainsi par une profession de foi sans grande importance aux yeux des sceptiques Célestes. C'est ainsi que dans le centre et dans l'ouest, où les armées d'occupation résidèrent surtout, un type ethnographique étranger a pu s'implanter, alors que les Musulmans de l'est convertis par menace ou par intérêt, mais ne descendant pas des conquérants mongols, conservaient le type des populations locales.

L'hypothèse d'une origine cantonnaise pour les gens de l'est paraît en effet difficilement acceptable. Le nombre des Musulmans, au Kouang tong n'a jamais dépassé quelques milliers d'âmes et rien dans l'histoire ne permet de croire qu'ils auraient pu essaimer si loin de leur pays. Ils auraient d'ailleurs laissé des traces de leur passage ; or, il n'existe aucune communauté *houeï tseu* au Kouangsi, seule route reliant autrefois le Kouang tong au Yun-nan. Leur type physique ne permet pas de découvrir la moindre parenté avec les Cantonnais dont l'aspect est si caractéristique : les rares Cantonnais vivant aujourd'hui à Yun-nan fou ou dans les villes du sud sont venus avec les travaux du chemin de fer ; il n'en existe aucun dans les villages du sud-est et du nord-est.

Le dialecte cantonnais, si différent, aurait certainement doté la langue populaire d'expressions ou de prononciations particulières et l'on n'en retrouve aucune trace au Yun-nan. La possibilité enfin d'une propagande venue de Canton disparaît devant les détails extérieurs du rite : le turban boukhariote revêtu au moment des offices dans les mosquées Yun-nanaises est un des signes les plus apparents d'une différence qui se manifeste sur plusieurs autres points. Physiquement les Musulmans du nord-est et du sud-est ne se différencient guère des populations au milieu desquelles ils vivent : ils rappellent beaucoup le type sseu-tch'oua-

nais dont les rapprochent encore des expressions populaires et des déformations de mots telles que *hai* pour *hiai*, soulier, *Kaï* pour *Kiaï*, rue, *hang* pour *hiang*, ruelle, etc., etc.

Après avoir reçu leur foi des Turcomans et des Mongols, les Yun-nanais la gardèrent lors de la conquête du pays par la dynastie chinoise Ming. Leur grand nombre et leurs traditions guerrières firent éviter longtemps tout sujet de querelle : l'intolérance n'est d'ailleurs pas un trait du caractère chinois.

Il régnait cependant dans le pays, une haine latente entre croyants et non-croyants. La révolution des T'aï p'ing au milieu du siècle dernier, en affaiblissant le pouvoir central rendit possible la révolte des Musulmans du Yun-nan, surexcités par l'exemple de leurs coreligionnaires du Kan-tion et du Sin-Kiang. Des combats isolés se produisirent, puis les forces s'organisèrent de chaque côté : les autorités locales portèrent leur répression du côté des *houei-houei*. La révolte s'étendit alors sur toute la province. Tou Wen-sieou, un des chefs, se proclama sultan à Ta-li fou. La défection d'un grand-prêtre, Ma Iou-long, qui se rangea avec les autorités chinoises et lutta contre ses coreligionnaires, ôta à la révolte son caractère de guerre de religion et contribua beaucoup à affaiblir le parti de Tou Wen-sieou. M. Émile Rocher, dans la *Province chinoise du Yun-nan* nous raconte en détail ces événements dont il fut pour beaucoup le témoin oculaire. La répression fut d'ailleurs sanglante : la reddition de Ta-li fut suivie de la destruction presque absolue des Mahométans de la ville, et la plupart des cités de l'ouest subirent le même sort. Le souvenir de ces massacres n'est pas encore oublié des Musulmans et cette dure leçon assure encore à l'heure actuelle la tranquillité des relations entre eux et leurs voisins.

*
* *

On estime à 800.000 ou 1 million d'âmes le nombre des Mahométans qui vivent dans la province, le total de la population étant estimé comme variant de 8 à 10 millions d'âmes. Les Musulmans formeraient donc environ la dixième partie des habitants du pays.

Ce chiffre, considérable, le devient plus encore si l'on tient compte des conditions du pays. En dehors des villes et villages sur les grandes routes, les montagnes sont peuplées d'un mélange de races et de tribus dont la plupart ignorent la langue chinoise et dont plusieurs sont pratiquement indépendantes; ces *barbares* n'ont aucun lien entre eux, sauf dans le sud et le sud-ouest; ils sont d'ailleurs timides, ignorants, incapables de révoltes et paieront toujours aux maîtres du pays, quels qu'ils soient, les faibles contributions que l'on peut attendre de leur paresse heureuse. Cette population couvre la majeure partie du pays : il n'est pas exagéré de l'estimer à près de 6 millions sur les 10 millions environ d'habitants que l'on attribue au Yun-nan. Les Chinois, descendants des anciens colons, métis de peuplades indigènes, ou immigrants sseu-tch'ouanais restent cantonnés le long des grandes routes. A 10 kilomètres de la capitale de la province, tous les villages de la montagne ne sont peuplés que d'indigènes. Les Musulmans vivent également dans les villes et villages, mélangés plus ou moins intimement aux Chinois. En ne tenant pas compte des indigènes, dont l'obéissance, mais non l'aide, est acquise au plus fort, on peut compter que les Musulmans forment un quart de la population active et agissante de la région.

Cette importance numérique tend encore à s'accroître chaque jour : le cens chinois, qui, au Yun-nan, fait payer les impôts de capitation par *feux* ou familles et non par tête,

compte six personnes par famille musulmane, pour cinq seulement par famille non croyante. Une hygiène meilleure, une sobriété plus grande, l'appui mutuel que se donnent les premières leur permettent, en effet, d'élever des enfants plus sains et plus nombreux.

Fondus en apparence dans la masse du peuple, les Mahométans suivent les usages et les mœurs habituels ; rien dans le vêtement ne permet de les distinguer : les hommes portent la natte et les femmes ont conservé la triste coutume des petits pieds. Ils se reconnaissent pour Chinois avant de se dire Musulmans. Mais les quelques gouttes de sang étranger qui coulent encore dans leurs veines, leur nourriture plus riche en viandes rouges et en matières azotées, peut-être aussi les enseignements de leur religion leur donnent un sentiment très profond de supériorité à l'égard des bouddhistes et taoïstes, énervés par leurs superstitions étroites et pour la plupart fumeurs d'opium, buveurs, paresseux et sans énergie. Les fumeurs d'opium, ainsi que les ivrognes, sont rares parmi les Mahométans, mais s'ils ne vont pas tous jusqu'à s'interdire l'usage de l'alcool et de la *fumée étrangère*, ils savent du moins garder une retenue suffisante pour éviter la complète dégradation physique et intellectuelle qui est le cas ordinaire du Yun-nanais.

Leur instruction, basée, comme celle de tous les Chinois, sur les enseignements des classiques, est cependant rectifiée par leur éducation religieuse ; la connaissance de l'arabe est assez répandue, plusieurs prêtres ou *a-hong* font chaque année le pèlerinage de La Mecque (*Lou-ma-ki*) et rapportent de ces voyages un esprit plus ouvert et le sentiment d'un lien avec des peuples différents. Ce courant intellectuel leur enlève un peu de l'ignorance méprisante et de l'arrogance peureuse qui caractérisent encore les rapports de tant de Chinois avec les Européens.

Tout cela crée aux Mahométans une mentalité particulière, qui en fait, malgré tout, comme une nation dans la

nation. Ils semblent ne plus garder rancune des massacres subis il y a cinquante ans, et se sont montrés loyaux sujets dans les diverses petites insurrections de ces dernières années ; mais les autorités n'ont pas perdu toute méfiance à leur égard et eux-mêmes ne se sentent pas pleinement rassurés. Tout l'effort du gouvernement chinois tend à les fondre dans le peuple et à briser cette cohésion que leur donnent une religion unique et des souvenirs communs. Aucune méfiance extérieure ne leur est témoignée, et c'est à peine si l'on constate une indulgence plus grande aux examens et une certaine prudence dans les châtiments infligés aux coupables civils et militaires. L'on racontait volontiers, dans les milieux officiels chinois, comment le vice-roi Si-Leang, ayant reçu,à la fin de 1907, toute une série de dénonciations contre le général Pai qui commandait la division de K'ai-houa-fou, sur la frontière tonkinoise, voulut le convoquer à la capitale pour passer devant une sorte de conseil de discipline ; le général, ayant su la chose, aurait répondu qu'il serait heureux de venir, mais qu'il craignait que ses troupes, très difficiles à maintenir, ne se révoltassent pendant une absence aussi longue de sa part ; le vice-roi, comprenant la menace, n'aurait pas insisté. Cette histoire ne semble guère fondée, si l'on tient compte de la loyauté avec laquelle ce même général Pai lutta dans le Namti contre les révolutionnaires qui avaient enlevé la ville de Ho-k'eou, en mai 1908.

Toutes les fonctions, en tout cas, sont ouvertes aux Mahométans : plusieurs préfets de cette croyance sont nommés chaque année. Mais leurs traditions et leurs tendances les portent cependant vers certaines catégories de métiers : l'armée les attire en grand nombre et ils y arrivent aux plus hauts emplois. Le général Pai commandait la division considérée comme la plus importante de la province : le général *Ma*, commandait, en 1908, la brigade centrale de la division du vice-roi ; un autre Musulman, également du nom

de *Ma*, commandait la division de Lin-ngan. La grande majorité des soldats sont Mahométans, ainsi que beaucoup de banquiers, et presque tous les bouchers ; de même les caravaniers, qui servent de traits d'union entre les groupes dispersés et assurent leurs relations constantes et leur union. Les villages musulmans élèvent, en général, une plus grande quantité de bestiaux et soignent moins bien leurs champs que les villages infidèles.

Il est, pour ainsi dire, impossible de donner une nomenclature complète des villes et villages occupés par les Musulmans au Yun-nan avec le chiffre exact des habitants ; on peut, cependant, avoir une idée approximative de leurs groupements principaux, tout en faisant toutes réserves sur l'exactitude de renseignements qu'il est difficile de contrôler. Les centres les plus importants seraient les suivants :

Au Nord-Est :

Tchao-t'ong fou : 10 à 15.000 Musul. sur 20 à 30.000 hab.
Tong-Tch'ouan fou 2 à 3.000 — — 10.000 hab.

Au Centre et à l'Ouest :

Yun-nan fou : 8 à 10.000 — — 50.000 hab.
Tali fou 1 à 1.500 — 10 à 12.000 —
Mong-houa t'ing 1 à 1.200 — 2 à 3.000 —

Au Sud-Est :

Lin-ngan fou 3 à 4.000 — 5 à 6.000 hab.

Autour de ces centres, d'innombrables villages musulmans vivent dans les vallées fertiles ou dans la plaine et couvrent la province entière, pressés et nombreux autour des villes indiquées, plus clairsemés à mesure que l'on s'en éloigne. Dans le Tchao-t'ong fou, cependant, les colonies s'étendent

de plaines en plaines jusqu'au delà de la frontière du Koueitcheou.

Les Mahométans de la région de Ta-li, autrefois nombreux et puissants, ont été presque entièrement égorgés après la chute du sultanat de Tou Wen-sieou : ils ne se sont pas encore relevés de ce désastre.

Les villages autour de Lin-ngan fou frappent tous les voyageurs par leurs toitures plates couvertes d'argiles : les maisons cubiques, étagées sur les collines au milieu des cultures, rappellent étrangement certains villages d'Algérie ou de Tunisie. On a voulu en tirer un argument en faveur de l'origine arabe des habitants. L'étude de la question ne permet guère une pareille hypothèse ; il ne faut pas oublier non plus que ce genre de toitures en terrasses se retrouve sur la frontière occidentale de la province et surtout au Thibet même ; elle s'expliquerait alors tout naturellement par l'origine tangoutaine des Lolos de la région, convertis plus tard à l'islamisme et croisés de sang chinois, après avoir été repoussés, depuis longtemps déjà, vers le sud-est, lors de l'établissement du royaume thaï de Nan-tchao.

* * *

La ferveur des Mahométans du Yun-nan est fortement tempérée par l'indifférence religieuse propre à la race jaune : on ne constate jamais de ces manifestations excessives, fréquentes en Orient et en Afrique. La foi est cependant assez forte pour avoir fait disparaître la plus grande partie des superstitions enfantines, qui forment le plus clair des croyances religieuses chinoises.

C'est ainsi que pendant l'été 1908, à la suite de pluies violentes et continues, des processions publiques et des prières générales ayant été faites pour amener la sécheresse, la communauté musulmane presque entière de Yun-nan fou forma

un cortège dirigé par son grand-prêtre, et parcourut les rues en vêtements blancs, chantant des hymnes, et portant des bannières. Le vice-roi, à cette occasion, fit un cadeau important à la mosquée principale. Mais si tous les Musulmans étaient persuadés de l'utilité de leurs prières, ils se montrèrent un peu incrédules sur l'efficacité des salves de mousqueterie tirées vers l'ouest, du haut des murailles : ils ne s'associèrent pas à la fermeture de la porte du Nord, à l'intérieur de laquelle était peint un grand soleil rayonnant et ne se mêlèrent pas à la poursuite et à l'exorcisation des mauvais génies, faites en grande pompe par la population.

Les lois rituelles ne sont pas suivies très exactement et les cinq devoirs fondamentaux sont parfois négligés, sauf la profession de foi, indispensable.

Les cinq prières quotidiennes sont oubliées : celle du point du jour n'est jamais faite : celle de midi, peut-être quelquefois ainsi que celle du milieu du jour, du coucher du soleil et de la tombée de la nuit. Il ne reste que les réunions du vendredi où presque tous les fidèles s'assemblent dans les mosquées pour dire en commun des prières en arabe que peu d'entre eux comprennent pleinement et qui parfois n'ont ainsi qu'une valeur de formule. Après la prière, un repas réunit souvent les assistants : ce repas est alors précédé d'une oraison appelée *fa-t'a* (transcription phonétique d'un mot arabe) : on parle beaucoup plus affaires que religion pendant ce banquet et c'est peut-être là le principal attrait de ces assemblées hebdomadaires.

Les aumônes, *zakat* ou *cadaqât* sont fréquemment oubliées, mais sont remplacées par une assistance mutuelle et une aide qui ne se démentent jamais.

Le jeûne du Ramadhân n'est pas observé bien rigoureusement et n'est même pas connu de nombreux fidèles.

Le pèlerinage à La Mecque est pratiqué par un fort grand nombre d'individus, surtout fils ou parents de *A-hong* : leur qualité de hadji est respectée et leur confère grande

autorité ; ils ne portent pas le voile vert dans les circonstances ordinaires de la vie, et rarement même aux mosquées, sauf dans l'ouest. Le trajet suivi par les pèlerins les mène au Sseu-tch'ouan, puis au Turkestan et de là, par le Turkestan russe, jusqu'aux frontières de la Perse. Quelques-uns cependant, descendent le Si Kiang, traversent le Kouang-si et le Kouang-tong et s'embarquent à Canton et Hong-Kong. On en cite enfin quelques autres qui traversent la Birmanie, les Indes, le Beloutchistan et le sud de la Perse.

La puissance de la Foi n'a pas été assez grande pour maintenir l'usage des ablutions rituelles et vaincre l'horreur que l'idée même d'une ablution inspire à la masse des Yun-nanais.

La circoncision n'est pour ainsi dire jamais pratiquée. seuls quelques prêtres l'imposent à leurs enfants.

Les mosquées ont subi l'influence chinoise : toutes sont construites sur le plan des temples bouddhistes ou taoïstes : Aussitôt le portail franchi, on se trouve dans une grande cour carrée ou rectangulaire formée par quatre corps de bâtiments. De chaque côté du portail, se trouvent les logements des gardiens : à droite et à gauche de la cour, une série de pièces, logements pour les voyageurs, salles d'école, grandes salles pour festin, etc. Au fond, face au portail, se trouve la mosquée proprement dite ; grande salle nue, ouvrant en large baie sur la cour par une série ininterrompue de portes doubles aux battants étroits et hauts, faits, dans la partie supérieure, de bois grillagé recouvert de papier transparent tenant lieu de vitrage. Les murs blanchis à la chaux, sont parfois ornés en frise de phrases arabes. Au fond, le mihrab, grande stèle encastrée dans le mur, décorée d'inscriptions coraniques et indiquant approximativement la direction de La Mecque. De chaque côté, des formules souvent en caractères chinois dorés sur des bandes de bois laqué noir. A droite, en regardant le mihrab, se trouve une chaire

aux décorations géométriques simples, recouverte d'une toiture aux boiseries entrelacées à la chinoise.

Le parquet, de bois poli, est généralement d'une parfaite propreté. Dans la grande mosquée de Yun-nan fou, le plafond est constitué par l'envers des tuiles de la toiture soutenues par les chevrons et les poutres, et reposant, aux deux tiers de la pièce sur une rangée de colonnes de bois poli.

Le minaret a totalement disparu des mosquées de l'est et du centre : on le retrouve parfois dans quelques villages à l'ouest, sur la route de Birmanie, mais soit oubli ou interdiction, la voix du muezzin a depuis longtemps cessé d'y chanter ses appels et ses prières.

Dans ces mosquées, les constructions, sculptures, toitures et dispositions générales sont entièrement chinoises : les légendes en arabe et la propreté très grande les différencient singulièrement des temples bouddhistes ; mais les Musulmans ont pris un peu de l'indifférence tranquille des bonzes et les passants peuvent à leur gré entrer, sortir et stationner sans attirer grande attention.

Dans la plupart des mosquées, enfin, une tablette de bois orné, est élevée dans la grande salle même, à l'entrée et porte les caractères habituels de vénération à l'Empereur régnant : *Houang-ti Wan-Souei Wan-wan Souei.* « Al'Empereur Auguste, dix mille années et dix mille fois dix mille années. »

Avant d'entrer dans la Salle des prières, les Croyants se couvrent la tête d'un turban, toujours de toile blanche, mais dont la forme n'est pas la même pour toute la province. A Yun-nan fou, cette coiffure rituelle est formée d'une pointe qui dépasse la masse du turban dont une extrémité retombe sur la nuque. Les analogies sont saisissantes avec le bonnet boukhariote. En d'autres endroits, le turban enroulé forme une haute masse sans écharpe et sans pointe et rappelle le turban arabe. Ces coiffures sont enlevées après la cérémonie et conservées dans un vestiaire.

Les cérémonies extérieures des mariages sont les mêmes que pour les infidèles de rang égal : chaise rouge aux vitres peintes, grandes lanternes rouges, cortèges et festins, rien ne manque à cet appareil coutumier.

Pour les funérailles, les Musulmans s'abstiennent de convoquer les sorciers taoïstes et l'orchestre discordant des joueurs de flûte et de tambourin, mais ils ne négligent pas de choisir dans le calendrier un jour favorable pour l'enterrement. L'inhumation se fait de plusieurs manières : A Yun-nan fou, le cadavre est mis dans l'habituel cercueil chinois aux parois épaisses et la tombe ne se distingue que par une forme rectangulaire : les inscriptions en caractères chinois sur la stèle frontale sont les mêmes que pour les tombes arrondies des non croyants; parfois cependant, des phrases en arabe sont inscrites quand la fortune du défunt permet d'élever un mausolée. Dans d'autres parties de la province, le corps simplement enveloppé d'un linceul est mis dans une fosse garnie de dalles. Ailleurs, encore, le corps est confié directement à la terre, avec ou sans linceul. Les règles de deuil sont les mêmes que celles que suivent tous les Chinois : turban et tunique en dolic ou toile blanche, cheveux dénoués, tête et figure non rasées.

L'islamisme chinois s'accommode du culte des ancêtres, question délicate qui au dix-septième siècle brisa l'essor que prenait la religion chrétienne.

* * *

Il semble que, depuis quelques années, une sorte de réveil se soit produit dans la communauté musulmane : les pèlerins allant à La Mecque sont certainement plus nombreux : des ulémas turcs sont revenus avec les pèlerins. Ils ont parcouru la plupart des groupements. Il y a dans la province un désir plus grand d'instruction religieuse, et l'assoupis-

sement où dormaient ces vallées tranquilles semble être atteint à son tour par la fièvre d'activité qui touche de tous côtés la vieille Chine. Les travaux du chemin de fer de Laokay à Yun-nan fou, ont déversé sur les 500 kilomètres de son parcours, une richesse qui a son heureuse réaction sur le mouvement général de la région. A Yun-nan fou même, il y a deux ans, la ville était encore comme morte et aucune boutique n'était ouverte à neuf heures du matin, alors qu'aujourd'hui dès huit heures les rues sont en plein mouvement.

La ligne une fois en exploitation facilitera d'ailleurs les relations avec le monde extérieur : les Musulmans plus actifs, plus intelligents et capables d'un plus grand effort, seront sans doute les premiers à profiter du nouvel état de choses ; l'avenir est plein de promesses pour la communauté entière.

George Soulié.

LES COUTUMES BERBÈRES DANS LES TRIBUS ARABES

Dans le premier numéro des *Archives marocaines* du mois de mars 1904 (1), Georges Salmon, le regretté chef de la mission scientifique du Maroc, avait publié une intéressante traduction relative à certaines coutumes berbères : « l'*Azref*, les *Mi'âd*, les *Leff*, le *Mezrag*. »

Il serait difficile de retrouver les origines de toutes les coutumes qui se sont perpétuées au Maroc malgré les lois musulmanes qui régissent en principe le pays tout entier et avec lesquelles ces coutumes sont souvent en contradiction.

Les nombreuses poussées, qui pendant des siècles sont venues aboutir à la pointe extrême du Nord-Est de l'Afrique et s'y arrêter ont apporté chacune leur contribution à ce que l'on pourrait appeler aujourd'hui la législation coutumière du Maroc. Ces coutumes sont le résultat des usages différents apportés à des époques successives par des peuples de races et de religions différentes. A ces éléments divers il faut ajouter ce que les colonisations successives ont pu laisser dans le pays de vestiges de leurs lois et de leurs coutumes. Il est certain, en effet, que les colonisations phéniciennes, carthaginoises, romaines et byzantines ont dû

(1) « Les Institutions berbères au Maroc » *Arch. mar.*, t. I., p. 127. — (Traduction de différents passages de l'ouvrage inédit et anonyme : « Al Houlal Al Bhaïa fi Moulouk Ad Doula Al Alaouïa. »)

laisser des traces dans les mœurs des régions qu'elles ont occupées.

Les populations du Fazaz, par la situation qu'elles occupent dans les montagnes du moyen Atlas, ont pu échapper mieux que d'autres aux influences étrangères qui se sont succédé dans le pays et conserver plus pures les coutumes les plus anciennes.

Ce n'est pas que cette région elle-même n'ait été l'objet de bouleversements et de révolutions, mais les luttes qui s'y sont produites furent restreintes entre les différentes tribus berbères, sans que l'élément étranger y ait jamais été mêlé.

Au deuxième siècle de l'hégire, lorsque l'Imam Idris posa à Oualily (Volubilis), dans le Djebel Zerhoun, la première base de la monarchie indépendante du Maghrib, les populations du Fazaz professaient le culte juif : Moulay Idris les combattit et les obligea à embrasser l'Islamisme, mais il commandait lui-même une armée composée uniquement de Berbères : Zenata, Ouarata, Cenhadja et Houara.

Il est certain que cette islamisation des tribus du Fazaz par Moulay Idris, a dû être assez superficielle. On peut en juger par ce fait qu'aujourd'hui encore, c'est-à-dire plus de mille ans après la soumission du pays, toutes ces populations ne parlent pas encore arabe, et restent fidèles à des coutumes qui sont souvent en opposition avec les prescriptions religieuses musulmanes.

En 452 de l'hégire (1060 ap. J.-C.), l'émir almoravide Abou Beker ben Omar El Lemtouny faisait la conquête du Fazaz à la tête d'une armée considérable de Cenhadja, de Djezoula et de Maçamouda, et en 469 de l'hégire (1074 ap. J.-C.), son successeur Yousef ben Tachfin, le fondateur de Marrakech, nommait Syr ben Abi Beker gouverneur de Meknasa et des pays de Milqala et du Fazaz.

En 526 de l'hégire (1131 ap. J.-C.) Abdelmoumen ben Ali l'Almohade enlevait à l'autorité des Almoravides les pays du Drâa, de Thyghar, du Fazaz, et d'Aghmat.

A la fin du règne de la dynastie almohade et au commencement de la dynastie mérinide, les Berbères Djenata du Fazaz coupaient les chemins et pillaient sans relâche les villages et les hameaux (1). L'émir Abou Saïd Othman ben Abdelhaqq El Merini, fit en 620 de l'hégire (1223 ap. J.-C.), une expédition contre ces tribus et les réduisit.

En 647 de l'hégire (1249 ap. J.-C.), le sultan mérinide Abou Yahia Abou Beker ben Abdelhaqq se rendait à la mine d'El Aouam, dans le Fazaz.

Les tribus de cette région sont mêlées aux troubles qui ont désolé la fin du règne des Saadiens au seizième et au dix-septième siècles, et on les retrouve dans l'histoire de la Zaouïa de Dila, pendant les luttes des derniers Saadiens, des premiers Filala et des marabouts de Dila eux-mêmes.

Souvent vaincus, mais jamais définitivement soumis, les habitants du Fazaz ont toujours résisté à toutes les tentatives d'asservissement et sont arrivés jusqu'à aujourd'hui, à conserver leur indépendance. C'est en vain que le plus grand sultan de la dynastie régnante, Moulay Ismaïl, a fait, pour les soumettre, des efforts considérables, qu'il a fait bâtir au milieu de leurs montagnes des forteresses. Le résultat de tous ces efforts n'a pas été durable, et les expéditions dirigées contre cette région par Moulay El Hasan, le père du sultan actuel, ne sont pas arrivées à les réduire.

Non seulement, ils ne reconnaissent pas l'autorité politique du Sultan, semblables en cela à la plupart des tribus berbères, mais ils semblent se soucier assez peu de son autorité religieuse, et la justice musulmane rendue par les qadis n'est pas encore parvenue à remplacer chez eux leurs anciennes coutumes.

Ce qui peut être assez intéressant à constater, c'est que l'on retrouve dans les tribus arabes les traces des coutumes berbères qui sont citées dans la traduction de Salmon. On

(1) *Roudh El Kartas*. Trad. Beaunier, p. 411.

peut même dire que le principe de ces coutumes berbères se retrouve dans les tribus arabes et que si elles n'y sont pas mises en pratique, c'est uniquement parce que ces tribus sont soumises au Makhzen, et que les fonctionnaires interviennent dans les affaires non pas pour leur donner une sanction équitable et conforme à la loi musulmane, mais pour en tirer d'abord un profit personnel; si l'affaire dont il s'agit est de celles qui doivent être jugées par le tribunal du Chrâa, elle est renvoyée devant le qadi lorsque les fonctionnaires du Makhzen en ont déjà tiré tout le profit qu'ils pouvaient espérer. Le qadi recule également le jugement le plus possible et prolonge l'affaire en penchant tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, de telle sorte qu'il arrive souvent que les parties finissent par un arrangement à l'amiable.

On se demandera, peut-être, pourquoi, étant donnée l'expérience que les indigènes ne peuvent manquer d'avoir de la procédure employée tant par les fonctionnaires du Makhzen que par les qadis, ils ne commencent pas par cet arrangement auquel ils finissent par avoir recours pour terminer leurs différends. Leurs affaires seraient ainsi réglées plus vite d'une part et d'autre part les deux parties éviteraient des frais considérables. Sans doute, les habitants des pays soumis au Makhzen ne demanderaient pas mieux que de s'en remettre également à une sorte d'arbitre, comme en est un, de fait, l'*Agref* des Berbères ; mais les fonctionnaires du Makhzen ne manqueraient pas d'emprisonner l'homme de bien qui voudrait ainsi s'entremettre entre les plaideurs et de lui faire payer une forte amende, d'après ce principe qu'un semblable arbitre diminue les bénéfices du Makhzen.

Les fonctionnaires marocains, en effet, ne sont pas payés, et les profits qu'ils tirent des difficultés qui se produisent entre leurs administrés, font partie de leurs moyens d'existence. Non seulement ils ne font rien pour maintenir la

paix entre les habitants d'une ville ou d'une tribu, mais au contraire ils surveillent avec un soin jaloux les moindres signes de désaccord qui se manifestent pour les causes souvent les plus futiles entre deux personnes et font leur possible pour l'envenimer de façon à le rendre plus profitable pour eux. Souvent un qaïd fait venir un individu qu'il sait avoir une raison plus ou moins vague de se plaindre d'un autre et l'oblige à déposer une plainte, à pousser l'affaire, sous peine d'être lui-même emprisonné. Il arrive même quelquefois que le qaïd fait déposer par un individu à sa dévotion une plainte sans aucun fondement contre un individu, connu pour sa douceur et son manque de combativité et possédant quelque bien. C'est un prétexte fréquemment employé pour atteindre un pauvre homme paisible qui ne donne aucune prise au Makhzen.

Les affaires de meurtre ne sont pas réglées dans les tribus arabes de la même façon que chez les Berbères; cependant, chez les uns comme chez les autres, un meurtre est surtout un prétexte à exercer un chantage sur le meurtrier et sur sa famille, à moins qu'il ne s'agisse d'un personnage jouissant d'une certaine influence et que la victime soit de peu d'importance. Dans ce cas l'affaire est aisément arrangée, tandis que si celui qui a commis un meurtre appartient à une famille peu redoutée, on prend prétexte du meurtre commis pour l'exploiter lui et sa famille en lui faisant payer l'arrangement le plus cher possible. La seule différence qu'il y ait, c'est qu'en pays indépendant, le chantage est fait par la famille de la victime qui en profite pour se faire remettre non seulement la *dia*, le prix du sang, mais souvent une femme de la famille du meurtrier pour le fils ou pour un parent de la victime, quelquefois même, pour se servir de la famille du meurtrier comme intermédiaire afin de se faire remettre une ou deux femmes d'une autre famille, avec laquelle les parents du meurtrier traitent moyennant une somme d'argent.

En pays arabe, c'est-à-dire en pays soumis au Makhzen, l'usage berbère de remettre une ou plusieurs femmes à la famille de la victime et de les reprendre ensuite lorsque ces femmes ont mis au monde un enfant mâle et que cet enfant a eu la petite vérole et est assez fort pour porter une arme et pour s'en servir, tout cela n'existe pas.

Le Makhzen, saisi de l'affaire soit par la famille de la victime, soit par le bruit public, fait arrêter le meurtrier, le charge de chaînes, le met en prison et lui fait avouer son crime sous le bâton. Puis après avoir touché de sa famille une somme qu'il juge suffisante, il renvoie l'affaire au qadi, qui, conformément à la loi musulmane du talion, ne peut que condamner à mort ; mais d'autre part le Sultan seul ayant le droit d'ordonner l'exécution, cette exécution n'a jamais lieu et la vie de la victime est rachetée par la *dia* ou prix du sang qui est remise à la famille de la victime. Ce prix du sang qui n'est pas celui du sang de la victime, comme on le croit quelquefois, mais le rachat du sang du meurtrier, donne lieu à d'interminables marchandages.

De même que chez les Berbères, on trouve dans les tribus arabes la coutume pour le meurtrier et pour ses parents, de donner en secret, aux membres influents de la famille de la victime, des familles amies ou notables, et aux chorfa de la tribu, des cadeaux pour les influencer et pour obtenir, grâce à leur intervention, un arrangement pour le paiement de la dia.

La coutume d'immoler en sacrifices des animaux devant la maison ou devant la tente de la famille de la victime, qui est usitée chez les Berbères, se trouve identiquement chez les Arabes.

Quoiqu'il soit absolument établi que le Makhzen intervient toujours dans les meurtres commis dans les pays où il exerce son autorité, il peut arriver cependant que l'intervention d'un chérif particulièrement vénéré dans la région et jouissant auprès du Makhzen d'une situation prépondé-

rante, suffise pour arranger l'affaire, pour fixer l'importance de la *dia* et pour réconcilier les parties, sans l'intervention du Makhzen ni du qadi. Dans ce cas c'est ce chérif qui bénéficie des sommes qui auraient été remises à l'autorité civile et à l'autorité judiciaire ; celles-ci ne font abandon de leurs prérogatives que dans la crainte de mécontenter un chérif dont la protection peut leur être utile à la Cour.

Malgré le paiement de la *dia*, il se produit quelquefois que le fils de la victime qui était encore enfant lors du meurtre de son père, le venge une fois devenu homme en tuant son meurtrier.

Généralement ces vengeances tardives sont exercées par le fils à l'instigation de sa mère ; cela ne se produit guère que lorsque la femme de la victime conservant son souvenir, ne s'est pas remariée et a élevé son fils dans l'idée de venger son père. Le fait est assez rare, mais il se produit quelquefois.

Dans ce cas, chez les Berbères, les fils de la victime et tous les membres de sa famille qui ont touché une part du prix du sang, restituent la somme qu'ils ont touchée à la famille du meurtrier. Les Arabes n'ont pas la même délicatesse et ils gardent l'argent.

Ce sont alors des revendications de la part de la famille du premier meurtrier, devenu celle de la deuxième victime.

On sent le désir des Arabes de revenir à leurs coutumes antéislamiques assez semblables à celles des Berbères et auxquelles si l'on pouvait remonter assez loin, on retrouverait peut-être une même origine. L'autorité du Makhzen qui pèse sur eux, les empêche d'appliquer les principes de cette justice coutumière, peut-être un peu primitive et brutale, mais parfois équitable cependant sous des formes parfois bizarres ; elle les oblige à accepter de n'être dans leurs différends comme dans leurs réconciliations, même pour les meurtres qu'ils commettent réciproquement les uns sur les autres, que des prétextes à engraisser les qaïds et les vizirs.

Le *Mezrag*, littéralement « balance », est la protection donnée à un étranger à la tribu par un personnage influent de cette tribu. Son but est de permettre aux commerçants étrangers d'apporter dans la tribu des marchandises qui lui sont nécessaires, sans risquer d'être pillé.

La violation du *Mezrag* est toujours suivie d'une vengeance immédiate sous peine pour celui qui laisse insulter son *Mezrag* d'encourir la déconsidération générale.

Il n'y a pas de *Mezrag* en pays soumis ; la protection du Makhzen donne en effet aux étrangers qui traversent les tribus la sécurité nécessaire. Cette protection cependant ne peut s'exercer utilement que par le régime de la responsabilité collective auquel le Makhzen est obligé de recourir pour assurer la sécurité.

Chaque village est responsable des étrangers qui y passent la nuit ; chaque tribu ou chaque fraction de ceux qui la traversent.

Le système de la *Bechara*, donné comme spécial aux tribus berbères, est d'un usage courant en pays arabe, avec un fonctionnement semblable, si ce n'est que la personne chez laquelle on trouve des animaux volés n'est pas déférée au serment, non plus que ses parents.

Si les faits se produisent dans une région soumise au Makhzen, l'affaire est jugée par le tribunal du Chrâa et les animaux rendus à leur propriétaire ; celui-ci est tenu seulement de remettre à la personne qui les avait achetés une copie du document d'adoul relatant les témoignages qui établissent que les animaux retrouvés sont bien sa propriété. C'est à l'acheteur des animaux volés de rechercher avec ce document son vendeur et de se faire rembourser par les moyens légaux.

Si au contraire les animaux dont la présence a été signalée par le *Bechar*, « le renseigneur », sont dans une région insoumise au Makhzen, le propriétaire traite avec leur détenteur comme les Berbères avec le *Cerarfi*, c'est-à-dire avec *l'ami* du voleur qui est chargé par celui-ci, ou bien de vendre les

animaux volés ou bien de traiter de leur restitution. Cette restitution est obtenue généralement moyennant paiement au *Cerarfi* d'une somme équivalente environ à la moitié de la valeur des animaux; en ontre un garant doit assurer que le propriétaire qui rachète ses animaux ne déposera aucune plainte et ne cherchera par aucun moyen à se faire rembourser l'argent versé pour rentrer en possession de ses animaux.

S'il venait à manquer à cet engagement le garant serait rendu responsable par le *Cerarfi* et il exercerait à son tour des représailles contre le propriétaire des animaux.

Toute cette organisation du vol se trouve également en pays arabe; le *Cerarfi* y est également appelé *Marsa*, littéralement « le port », c'est-à-dire l'endroit où sont réunis les produits des vols, comme des marchandises dans les magasins d'un port. Le garant s'appelle « er-refad » (1).

Les mœurs empreintes d'une grande tolérance que l'auteur signale dans les tribus berbères, surtout relativement aux femmes non mariées et au peu de jalousie des maris eux-mêmes, sont assez semblables aux mœurs des Arabes du Khlot, des Sefian et des Beni Malek.

Cela ne veut pas dire que la prostitution soit admise dans ces tribus, pas plus d'ailleurs qu'elle ne l'est dans les tribus berbères, mais il y règne une facilité de mœurs, une certaine indulgence qui sont très éloignées de l'intolérance absolue et farouche des Berbères du Rif et des Djebala. Dans ces dernières tribus, non seulement le mari est d'une jalousie intraitable, mais s'il ne l'était pas, la famille de la femme coupable ou simplement légère, même les cousins les plus éloignés, obligeraient le mari à sévir et s'il ne défendait pas suffisamment son honneur, les parents de la femme commenceraient par le tuer et tueraient la femme ensuite.

(1) Er-Refad, de « Rafada » venir en aide, c'est-à-dire celui qui viendrait en aide au *Cerarfi* pour tirer vengeance du propriétaire des animaux, si celui-ci voulait exercer des poursuites contre lui.

Dans les tribus du Rif et des Djebala, ce ne sont pas seulement les femmes mariées dont la conduite est surveillée avec ces soins jaloux. Peut-être même, couverte par la responsabilité du mari, une femme mariée a-t-elle plus de liberté qu'une jeune fille et surtout qu'une jeune veuve. La jeune fille, qui sait qu'elle devra apporter à son mari sa virginité, qui sait également à quel terrible châtiment elle s'expose si le mari s'apercevait que cette virginité a été déflorée, se conduit bien, à de très rares exceptions près. Une veuve est exposée à plus de tentations, mais elle est jalousement surveillée par tous les siens, qui considéreraient la moindre faute comme un déshonneur pour toute la famille.

Sous prétexte de vertu et pour conserver intacte la réputation de leur maison, les Djebala n'hésitent pas à commettre de véritables actes de sauvagerie sur une femme dont la conduite prête au soupçon.

C'est ainsi qu'il y a une quinzaine d'années, une femme de la tribu des Ahl Sérif, dont le mari avait été tué dans un engagement contre les troupes du Sultan, était rentrée dans sa famille; restée veuve, elle eut, dit-on, une aventure avec un voisin qui devait l'épouser. Ses frères informés se saisirent d'elle, lui brûlèrent les yeux avec une faucille rougie au feu et la chassèrent avec son enfant. Elle mendiait à El-Qçar pour ne pas mourir de faim.

Loin de blâmer cette cruauté, les Djebala trouvaient que les frères de la femme coupable avaient fait preuve d'indulgence en ne tuant pas leur sœur.

Cet horrible supplice de l'aveuglement à l'aide d'une faucille rougie au feu est également usité à l'égard des voleurs surpris, dans les tribus arabes.

Il semble donc que les coutumes berbères du centre du Maroc sont, à tous les points de vue, moins cruelles et moins sauvages que celles des Berbères du nord et qu'elles se rapprochent davantage des coutumes arabes que de celles des tribus berbères du Rif et des Djebala.

L'*Adda* (1), qui n'est pas observée par les Berbères du centre, est également assez souvent négligée par les Arabes, tandis que les Djebala la respectent avec le plus grand soin.

Tout ce qui a trait dans l'ouvrage traduit par Salmon, aux questions de *Leff* ou de *Çoff* et aux *Mi'âd* (rendez-vous, assemblées) se retrouve également dans les tribus arabes lorsque l'autorité du Makhzen est trop faible pour s'exercer.

Les *Çoffs*, groupements des différentes tribus qui paraissent avoir disparu tant que l'autorité du Makhzen est effective, se retrouvent alors, et se reforment comme s'ils n'avaient jamais cessé d'exister.

Des *Mi'âd*, rendez-vous, sont pris où se réunissent en assemblées, les différents *Çoffs* des tribus pour remplacer l'autorité du Makhzen devenu impuissant à assurer la sécurité.

Ces assemblées nomment des Qaïds er-rebi', littéralement qaïds chargés de faire respecter les droits à l'herbe, au pâturage, et il faut reconnaître que l'autorité de ces qaïds élus est toujours beaucoup plus équitable et plus conforme à la justice que celle des qaïds nommés par le Makhzen.

En résumé, on peut se rendre compte en recherchant sous l'écrasement des tribus arabes par le despotisme du Makhzen, leurs anciennes coutumes, qu'elles ne s'éloignent pas sensiblement des coutumes qui régissent encore aujourd'hui les tribus berbères qui ont conservé leur existence de tribus.

De plus, en matière agricole, les affaires sont encore réglées aujourd'hui, même dans les tribus arabes, par le *Orf el Kabila*, la coutume de la tribu, et tous les auteurs arabes qui traitent de ces questions reviennent toujours aux coutumes, à condition, bien entendu, que ces coutumes ne soient pas en opposition avec les principes fondamentaux de la loi musulmane.

Ed. Michaux-Bellaire.

(1) « Adda », retraite de la femme veuve ou divorcée avant de contracter un nouveau mariage. La veuve doit attendre quatre mois et dix jours; la femme divorcée, trois mois.

LES DERVICHES BEKTACHIS

En quittant, à Roumili-Hissar sur le Bosphore, le bateau à vapeur qui remonte le grand courant de la côte d'Europe, on passe d'abord, sur le quai empierré, au-dessous des pittoresques ruines de l'ancien château dont les tours grisâtres dominent encore le paysage ; puis l'on monte au sommet de la colline, d'où la vue s'étend sur les nombreux replis de la nappe bleue coulant entre les deux continents, dont chaque contour semble un lac de Suisse encadré de montagnes au relief puissant ; bien que la hauteur de ces collines au-dessus de la mer ne soit pas très considérable, le profil en est saisissant, parce que les pentes tombent brusquement au niveau de l'eau. Quand on est las de contempler cet admirable spectacle et que l'on se retourne vers l'intérieur des terres, on aperçoit au sommet de la colline qui domine l'ancien château-fort, un petit édifice sans prétention architecturale, mur de pierres assemblées que rompt seul l'entre-bâillement d'une fenêtre ou d'une porte ; quelques cyprès encadrent tristement ce lieu isolé, désert. On dirait une cellule d'ermite abandonnée. Et si l'on s'informe auprès des indigènes, on vous répond : C'est une mosquée des Bektachis. Alors tout semble s'expliquer : les Bektachis ont été détruits en même temps que les Janissaires, ils ont suivi le sort de cette vieille milice dégénérée ; leur lieu de prière est naturellement désert, per-

sonne ne vient plus remplir les fonctions rituelles ; c'est un souvenir du passé.

Il n'en est rien. Les Bektachis étaient, il est vrai, inféodés aux Janissaires ; le saint Musulman dont ils portent le nom et qui est censé leur fondateur, Hadji Bektach, avait au temps jadis (débuts du quatorzième siècle) reçu la visite du sultan Orkhan, fils et successeur d'Othman (de qui les Ottomans tirent leur nom), qui venait, sur les conseils de son frère et ministre Ala-eddin, de fonder, cent ans avant Charles VII, roi de France, les premières troupes permanentes et soldées, nouveauté qui leur fit donner le nom de *yéni-tchèri* (nouvelle troupe), d'où l'appellation de janissaires. Othman était accompagné de quelques-uns de ces soldats, pris parmi les indigènes contraints de fournir un certain nombre de leurs enfants à titre de tribut et qui étaient élevés dans la religion musulmane. A la demande du Sultan, qui sollicitait pour son armée la bénédiction du vénérable Chéikh, celui-ci posa la manche de son froc sur la tête d'un des soldats, de manière qu'elle pendit par derrière jusque sur son dos, puis il les bénit tout en prophétisant un avenir de gloire et de triomphes. Cela se passait près d'Amassia, en Asie-Mineure. Depuis lors, le bonnet de feutre blanc qui distinguait cette troupe fut agrémenté par derrière d'un morceau d'étoffe rappelant la manche du derviche. Il y eut toujours des religieux de cet ordre pour servir d'aumôniers militaires dans les rangs des *ortas* : un règlement, qui remonte à 1591, prescrit l'enrôlement des derviches Bektachis dans le 99e *orta* (régiment). La destruction des Janissaires par le sultan Mahmoud II (1826) enleva toute importance à cet ordre religieux : mais il ne disparut point comme on pourrait le croire, et il a conservé une certaine influence dans quelques parties éloignées de l'empire ottoman, par exemple en Albanie.

Ce n'est que tout récemment que l'on a appris que ces derviches, qu'on savait bien fort peu orthodoxes, mais

qu'on estimait n'être guère plus avancés en mystique que ne le sont les simples Soûfis, étaient les adeptes de l'hérésie des Horoûfis, sectaires qui attribuent un rôle important à diverses combinaisons des lettres de l'alphabet arabe. On avait offert en vente, en Angleterre, au British Museum et à l'Université de Cambridge, une série entière de volumes se rapportant tous à l'hérésie des Horoûfis : la masse de livres ainsi jetés sur le marché attira l'attention des savants ; on remonta aux sources, et il se trouva qu'on liquidait un stock de manuscrits turcs et persans provenant indubitablement d'une bibliothèque des Bektachis. La preuve était faite : les disciples de Hadji Bektach étaient des Horoûfis ; ils avaient, à une époque déjà ancienne, mais qui ne peut remonter au delà du milieu du quinzième siècle, quitté la doctrine de leur fondateur que l'on peut croire orthodoxe jusqu'à preuve du contraire (car on ne la connaît pas du tout), ou tout au plus soupçonner de tendances chiïtes, mais qui certainement ne versait pas dans certaines aberrations des Ismaéliens.

Je viens de prononcer le nom des Ismaéliens, et en le faisant je suis sûr de surprendre bien des personnes au courant des choses de l'Orient : d'où sortent-ils, ou plutôt d'où sortez-vous ? Les fameux terroristes qui ont rempli le monde de la renommée de leurs coups de poignards, qui ont popularisé le nom d'*Assassins*, les farouches adeptes du Vieux de la Montagne qui rôdaient dans les camps des Croisés, ont vu leur dernier repaire, la forteresse d'Alamoût en Perse, dans les montagnes qui séparent Recht de Qazwin, tomber sous les coups des Mongols, au treizième siècle, et leur bibliothèque détruite sur l'ordre d'Houlagou : c'est à peine si l'astronome Naçîr ed-dîn en avait sauvé quelques volumes, dans un but d'intérêt scientifique. Mais les idées que l'on croit mortes reviennent ainsi de la façon la plus inattendue. Il y a encore une partie de l'humanité qui croit qu'Ali, cousin et gendre du Prophète, s'est incarné

successivement dans divers personnages : mieux encore, que lui-même était une incarnation de la Divinité, et que cette incarnation s'est reproduite à différentes époques. Ce sont les *Ghoulât* ou Chiïtes « outrés », ainsi appelés parce qu'ils dépassent la commune mesure du Chiïtisme raisonnable ; ce sont les Noçaïris (Ansariés) de Syrie, les Alillahis de Perse. Les Horoûfis sont une variété de cette grande branche des croyances hétérodoxes que l'esprit iranien est venu enter sur le tronc de l'orthodoxie musulmane. Et si j'ai parlé des Ismaéliens, c'est que les Horoûfis, par la technique même de leur doctrine, dérivent directement du procédé ismaélien d'interprétation allégorique des lettres de l'alphabet, tel qu'il est clairement exposé au livre second des *Fragments* publiés jadis par le regretté Stanislas Guyard. L'esprit iranien n'a jamais voulu admettre des choses trop simples ; il a toujours aimé le compliqué, le bizarre ; il s'est plu à chercher des interprétations allégoriques où elles n'avaient que faire : on sent très bien à la lecture du *Livre de la Création et de l'histoire* de Motahhar ben Tâhir el-Maqdisi, comment agit la propagande des *Baténiens*, c'est-à-dire des adeptes de l'interprétation allégorique du Koran ; on faisait tout d'abord appel à la raison, les apôtres de la secte montraient sans peine les absurdités offertes par les récits bibliques déformés par le livre sacré, et quand ils avaient amené le catéchumène à rejeter comme déraisonnables les principaux passages du Koran, ils lui soumettaient alors leur explication, pour nous encore plus déraisonnable, mais que la suggestion à laquelle était soumis l'adepte lui faisait admettre comme articles de foi. C'est ainsi que s'est accomplie la prédication des Ismaéliens.

Or, nous voudrions bien savoir sur quels dogmes reposait cet enseignement. Cela aurait une importance considérable pour l'histoire de l'hétérodoxie musulmane ; seulement les documents font défaut. La Bibliothèque Nationale possède un grand nombre de manuscrits druses

étudiés par Silvestre de Sacy qui en a tiré l'un des chefs-d'œuvre de son érudition consacré à l'étude de leur religion ; les ouvrages noçaïris ont été étudiés par différents savants dont l'œuvre a été résumée dans une thèse par M. R. Dussaud ; mais la littérature ismaélienne semble n'avoir pas survécu au naufrage de la citadelle d'Alamout, à l'exception des courts fragments utilisés par Stanislas Guyard. Si les Horoûfis se rattachent aux Ismaéliens, s'ils sont une branche du rameau des Assassins, l'étude de leurs doctrines, si rebutante qu'elle puisse paraître, prend alors une importance considérable. Jusqu'ici les études du savant professeur de Cambridge, M. George Edw. Browne, ne nous avaient pas appris grand'chose sur ce sujet : mais la lacune vient d'être comblée par une publication toute récente (1).

Fazl-ullah, fondateur de cette secte, avait fini par se croire l'incarnation de la Divinité. C'était un Persan d'Astérabad que l'on donne comme Qarmate, c'est-à-dire Ismaélien. Il vivait dans la seconde moitié du quatorzième siècle ; un fils de Tamerlan, Miran-Chah, qui gouvernait ces contrées au nom de son père, inquiet des progrès de la la prédication de Fazl-ullah, le fit mettre à mort en 796 de l'hégire (1394). On ne sait rien de plus de cet agitateur, qui était aussi poète, ainsi que le montre une de ses œuvres qui fait partie de l'ancien fonds persan à la Bibliothèque Nationale ; c'est la légende d'Alexandre expliquée au point de vue de sa doctrine. Mais son chef-d'œuvre est un livre en prose intitulé *Djâvidân* « l'Éternel », écrit moitié en persan, moitié en dialecte d'Astérabad, et rempli de sigles et d'abréviations qui en rendent la lecture impossible à tout profane ; il en existe des exemplaires dans différentes

(1) Textes persans relatifs à la secte des Horoûfis publiés, traduits et annotés par M. Clément Huart, suivis d'une étude sur la religion des Horoûfis par le docteur Riza Tevfiq, connu sous le nom de Feylesouf Riza ; Leyde et Londres, 1909 (vol. IX des *Gibb Memorial Series*).

bibliothèques d'Europe, où il n'a jamais été ni publié (sauf une édition à Constantinople, aujourd'hui introuvable et sur laquelle on a peu de renseignements), ni étudié, sauf, au point de vue linguistique, de courts fragments donnés dans le *Journal Asiatique* et le *Journal* de la Société asiatique anglaise. C'est un des élèves de Fazl-ullah, ʿAli el-Aʿlà, quittant la Perse pour l'Asie-Mineure, qui propagea en Turquie les idées du derviche d'Astérabad ; entré dans un couvent de Bektachis, il les convertit aux doctrines horoûfis, en les donnant, prétend-on, comme étant celles de Hadji Bektach lui-même; il faudrait donc, pour cela, qu'à son arrivée les Bektachis ne sussent plus ce que leur fondateur leur avait enseigné. Quoi qu'il en soit, c'est par cette voie que le horoûfisme s'est répandu en Turquie, en se cachant, bien entendu, et sous le voile du mystère. Il n'a jamais fait bon de sentir le fagot. Il y a un certain nombre d'années — c'était bien avant le triomphe de la terreur hamidienne — les élèves musulmans du Lycée impérial de Galata-Séraï s'étaient mis en tête de se faire dispenser des cinq prières canoniques par jour, à l'accomplissement desquelles le directeur musulman veillait avec une scrupuleuse exactitude ; et, pour y arriver, ils prétendirent être Bektachis, ces religieux se dispensant, au su et au vu de tout le monde, de ces cinq prières obligatoires. Il est à peine besoin d'ajouter qu'une schlague générale eut vite raison de cette idée folle.

Comme dans toutes les religions, il y a, à côté du dogme, l'enseignement de ce même dogme. Les Horoûfis, étant obligés de cacher soigneusement leurs doctrines, entourent cet enseignement d'un certain mystère. Pour cela ils ont deux procédés. Le premier consiste à écrire leurs livres dans le dialecte persan parlé à Astérabad, et qui, n'étant compris ni dans le reste de la Perse ni en Turquie, leur assure une certaine impunité ; c'est ainsi que sont composés le *Djâvidân* et quelques traités ; mais il y a un inconvé-

nient : c'est qu'au bout de peu de temps la connaissance de ce patois s'est perdue chez eux-mêmes, et qu'il a fallu écrire pour les adeptes soit en persan, soit même en turc ; car en Turquie, à moins d'études littéraires approfondies, l'on n'entend point généralement le persan. L'emploi du second procédé les sauvait du danger de divulguer leurs secrets. C'est l'emploi cabalistique des lettres de l'alphabet arabe-persan au moyen d'un calcul particulier sur lequel on a maintenant des données précises, et d'où ils ont tiré leur nom de Horoûfis, c'est-à-dire « hommes de lettres » (dans le sens littéral de cette expression), « gens de la lettre », les « Alphabétiques ».

L'alphabet arabe se compose de vingt-huit lettres : les Persans y ont ajouté quatre signes, de sorte que l'alphabet arabe employé en Perse, l'alphabet arabe-persan, en comprend trente-deux. Dans chaque lettre de l'alphabet, il y a à considérer deux choses, la forme de la lettre, soit par exemple B, et le nom de cette même lettre, soit *bé*. La forme de cette lettre est un être en soi, qui existe indépendamment du nom qu'on lui donne ; elle est l'*être dénommé*, tandis que *bé* n'est que le nom de cet être. Or c'est un principe de l'enseignement horoûfi que le nom est identique à l'être dénommé, que le nom et la chose, l'objet, ne font qu'un.

Il y a, au commencement de certaines *sourates* du Koran, des lettres isolées dont la signification s'est perdue. Si l'on rassemble en un tableau ces diverses lettres isolées, on voit qu'il y en a quatorze, ce qui est juste la moitié du nombre des lettres arabes. Curieuse coïncidence ! Il n'y a pas de coïncidence, nous dit Fazl-Ullah : tout cela est providentiel ; c'est un effet de la volonté de Dieu ; vous en verrez d'autres exemples. Mais il y a encore d'autres manières de compter. Ainsi, nous avons dit que les lettres isolées du Koran sont au nombre de quatorze, parce que nous avons compté leurs *formes* ; mais si nous les appelons par

leurs *noms*, si nous les épelons, par exemple, *alif*, *lâm*, *râ*, etc., il y a trois nouvelles lettres qui interviennent pour former des noms ; ne cherchez pas, je préfère vous le dire tout de suite : c'est *fâ*, *dâl et wâw*. Faites l'expérience, et vous verrez. Maintenant, des vingt-huit lettres de l'alphabet arabe, retranchez quatorze lettres isolées, plus trois que je viens de déterminer soit dix-sept : il reste onze. Les nombres onze et dix-sept jouent un grand rôle chez les Horoûfis : avez-vous remarqué que le Musulman fait dix-sept *rèk'a* par jour quand il est à la ville, et onze quand il est en voyage ? Non, n'est-ce pas ? Eh bien, Fazl-ullah a fait cette observation, et il a trouvé que ce n'était pas naturel, et que c'était une des nombreuses preuves de la vérité de sa mission.

Parmi ces vingt-huit lettres, il y en a qui ne sont composées que d'un seul signe graphique, d'autres en comportent deux (la lettre, plus le point diacritique), d'autres trois et même quatre, selon qu'elles ont deux ou trois points diacritiques. Vingt-huit lettres plus vingt-deux points diacritiques : total, cinquante, nombre des prières imposées d'abord par l'Éternel à Mahomet, dans la célèbre nuit de l'Ascension, nombre réduit à cinq à la suite des sollicitations instantes de l'Envoyé.

Les noms, quels qu'ils soient, peuvent s'analyser de différentes façons. Soit le nom d'ALLAH. Si l'on compte les lettres suivant le nombre de leurs formes, nous dirons qu'il y a cinq lettres dans ce nom. Si nous prenons chaque lettre en l'appelant par son nom, soit *alif*, *lâm*, *lâm*, etc., nous voyons qu'en arabe les lettres composant ces noms, une fois additionnées, donnent le chiffre de quatorze, juste la moitié de l'alphabet ! On peut aussi analyser le même nom en supprimant les lettres répétées : ALLAH se réduit à ALH, c'est-à-dire à trois lettres, d'après le premier procédé, c'est-à-dire en ne tenant compte que de la forme extérieure de la lettre, et à six, d'après le second, qui consiste à ajouter

toutes les lettres entrant dans la composition des noms des formes extérieures, les répétitions n'entrant pas en ligne de compte. On peut aller très loin avec cette méthode ; et en effet, Fazl-ullah en tire des résultats inattendus, dont l'énumération serait fastidieuse.

Voilà pour la technique de l'enseignement. Voyons un peu la métaphysique de ces religieux. « Le monde a toujours existé », nous dit le *Livre des Confidences* ; il est éternel. Voici qui est grave, et l'auteur a bien fait d'écrire cette déclaration dans son patois d'Astérabad, sans cela il aurait pu lui en cuire. Il y a donc deux êtres éternels co-existants, Dieu et le monde ? Ou peut-être ne font-ils qu'un ? Quant à supposer la non-existence de Dieu, c'est impossible, puisqu'il est incarné dans Fazl-ullah. L'auteur a oublié de nous renseigner sur ce point. Le monde se meut par rotation, et cette rotation engendre des cycles qui se répètent toujours dans le même ordre ; ainsi, au début de chaque cycle, il y a un Adam ou premier homme, et un jugement dernier à la fin de chacun. Quand un cycle est terminé, un autre commence, et ainsi de suite sans fin, puisque le monde est éternel. Les phénomènes qui se sont produits dans un cycle se répéteront également dans les autres cycles ; il nous suffit donc d'être renseignés sur notre cycle actuel, pour savoir ce qui s'est passé et se passera dans les autres.

L'enseignement religieux, dans notre cycle, est donné sous trois formes successives : cycle du prophétisme, cycle de la sainteté, cycle de la divinité. Quand l'un est fini, un autre commence. Le premier, celui des prophètes, va d'Adam à Mahomet ; celui-ci est le dernier des prophètes. Le second, celui des saints, commence à Ali pour se terminer avec le onzième imam, Hasan Askéri (ce qui prouve que Fazl-ullah n'était pas ismaélien, ces sectaires arrêtant à sept le nombre de leurs imams). Le troisième, celui de Dieu, commence avec Fazl-ullah qui n'est autre que Dieu

lui-même incarné, pour se terminer avec le dernier de ses descendants, ce qui sera le signal, non de la fin du monde, mais de la fin du cycle actuel et du commencement d'un nouveau.

Dieu s'extériorise dans la personne de l'homme, et plus particulièrement dans son visage, car l'homme a été fait à son image. Ce qui distingue l'homme, c'est la parole ; cette parole se transcrit au moyen des vingt-huit lettres de l'alphabet ; or tout le Koran, qui est la parole même de Dieu, repose sur vingt-huit lettres, pas une de plus ; de sorte que ces vingt-huit lettres ont une valeur toute particulière, puisqu'elles peuvent à elles seules représenter tout le verbe divin.

L'imagination est immortelle et survivra à la destruction du corps ; elle continuera de voir les mêmes images qu'elle a acquises durant la vie ; les images bonnes seront pour elles le paradis, les images mauvaises, l'enfer.

La Divinité se manifeste dans chacun des atomes qui composent le monde. La matière se compose de quatre éléments ; quand les éléments s'entrechoquent, il en sort un bruit, une voix, qui est le Verbe divin, le même qui s'est exprimé dans le Koran ; quand les éléments ne s'entrechoquent point, le bruit, la voix n'en existe pas moins *en puissance*, à défaut d'acte.

Sur le culte, nous avons quelques renseignements dus à un Turc observateur et curieux, nommé Ishaq-Efendi, qui a consigné le résultat de ses recherches dans un opuscule appelé *Kâchèf ul-esrâr* (le Révélateur des mystères).

Nous y voyons qu'à l'encontre des autres derviches, les Bektachis n'ont point de *wird* ni de *ẕikr*, c'est-à-dire qu'ils n'ont point de ces assemblées où l'on répète la même litanie, ou le même mot, jusqu'à s'étourdir ; ils possèdent encore moins le concert, *simâ'*, la danse qui a rendu célèbres les derviches tourneurs, les disciples du saint Maula de Konia, Djélal-eddin Roûmi. Ils se réunissent chaque

matin dans une chambre d'exercice qui se trouve dans la maison de leur chef spirituel appelé *bâbâ* « père ». Ce chef fait préparer pour chacun, par un domestique, un verre de vin, une tranche de pain et un morceau de fromage ; quand ils entrent en séance, les assistants « poussent une grande clameur avec respect et honneur » ; le *bâbâ* prend le verre de vin, le donne à chaque personne qui le reçoit avec un respect parfait, le frotte sur sa figure et ses yeux, et le boit. Il est impossible de ne pas reconnaître, dans cette cérémonie, un rite chrétien dont on trouve aussi la survivance chez les Qyzylbach d'Asie-Mineure. Les Bektachis admettent encore la confession auprès du Bâbâ. Enfin ils ont certaines cérémonies d'adoration, survivance de rites phalliques qui nous ramènent à l'antiquité la plus reculée. Leur religion est donc, comme culte extérieur, un syncrétisme d'anciennes coutumes auquel vient s'appliquer, comme dogmes, un panthéisme assez singulier qui aboutirait à l'adoration de l'homme par l'homme.

En effet, l'homme est un microcosme ; il résume en lui tout l'univers. Comme nous l'avons vu plus haut, Dieu a créé l'homme à son image, il lui a appris les noms de toute chose ; enfin il a ordonné aux anges de se prosterner devant Adam, au témoignage du livre sacré, ce que tous firent, sauf Iblis, comme chacun sait. Dieu aurait-il donné cet ordre s'il ne considérait pas Adam comme sa propre incarnation ? L'homme est le Koran parlant, expression qui semble remonter aux disputes d'Ali avec les Kharédjites, et qui rappelle la lutte éternelle de la lettre et de l'esprit. Son visage est remarquable par sept lignes (autant que de versets dans la *Fâtiha*), les quatre cils, les deux sourcils, les cheveux de la tête. Avez-vous remarqué que les dents sont tantôt vingt-huit, tantôt trente-deux, autant que le nombre de lettres de l'alphabet arabe ou persan ?

C'est avec ces amusements que les Bektachis ont laissé couler les siècles : le mystère dont ils s'entouraient les ont

sauvés des persécutions. Ils forment, dans l'Empire ottoman, une communauté restreinte qui ne comptera jamais dans les statistiques officielles, car ils sont réputés musulmans et traités comme tels. Ils ont des mœurs douces et honnêtes : le prêt des femmes entre coreligionnaires est néanmoins un trait révoltant, qui ne semble pas une imputation calomnieuse de leurs adversaires. Ils forment une de ces nombreuses communautés, les unes reconnues, les autres non, que la tolérance de l'Islam a laissé vivre sur un sol approprié par la conquête, mollement administré par un pouvoir faible malgré sa violence d'autrefois, parce qu'il ne reposait pas sur une conception scientifique de l'organisation d'un État.

Cl. Huart.

LES PROGRÈS DE L'INSTRUCTION CHEZ LES MUSULMANS RUSSES

Plusieurs études relatives à l'enseignement chez les Musulmans russes, et particulièrement chez les Tatars des rives du Volga ont été publiées dans les derniers volumes du Journal du ministère de l'Instruction publique russe (1). Elles émanent d'auteurs différents; les informations qu'elles contiennent sont officielles, et ne sauraient être suspectées d'exagération ; toutes témoignent de l'intensité du mouvement d'émancipation qui anime la société tatare. Nous en donnerons une analyse d'ensemble, non sans faire observer d'abord qu'elles s'accordent à confirmer ce fait surprenant : après une lutte de suprématie plusieurs fois séculaire entre Tatars et Russes sur les confins de l'Asie, la religion du Prophète et la langue mongole tendent à reprendre la place que l'aigle russe leur avait enlevée depuis le quinzième siècle (2).

I

On sait que les gouvernements orientaux de la Russie d'Europe ont été peuplés depuis les temps préhistoriques

(1) Cf. les volumes XIII, XIV, XVIII, etc. (Saint-Pétersbourg, 1907-1909).
(2) Cf. la correspondance diplomatique de la Moscovie publiée par la *Revue du Monde Musulman* août, 1908.

de populations indigènes d'origine turque et finnoise apparentées aux autochtones de la Sibérie avoisinante. A l'instar de ces derniers, les peuples des rives du Volga professaient le chamanisme et, en outre, subissaient l'influence des Iraniens adorateurs du feu.

A partir du neuvième siècle l'Islam pénètre et s'établit solidement dans le royaume de la Bulgarie orientale (territoire du gouvernement actuel de Kazan) (1) pour être à son tour submergé par les croyances païennes importées par les hordes tatares, devenues maîtresses de la région. Les Tatars s'islamisèrent à leur tour et la religion du prophète devint la religion officielle de la Horde d'Or, dont la domination s'étendait sur les steppes de l'Europe Orientale. Au quinzième siècle, se fonda le Khanat de Kazan dont l'influence s'exerça dans le sens d'une islamisation plus ou moins générale des populations sédentaires du sud-est du Volga. De nombreuses tribus toutefois demeurèrent fidèles à leur ancien culte chamanite et la plupart des indigènes convertis à l'Islam continuèrent sous le masque de l'Islam à pratiquer les rites et les coutumes païens. Lorsque la conquête russe vint au seizième siècle mettre fin à l'existence du royaume de Kazan, elle trouva devant elle une population en majorité musulmane et foncièrement réfractaire à la pénétration moscovite. Pour consolider l'influence russe le gouvernement de Moscou encouragea une immigration de paysans russes des gouvernements du centre vers les confins de l'Asie. En même temps et afin d'enrayer les progrès de l'Islam, l'archevêque Goury inaugura à Kazan une action tendant à convertir à la religion gréco-orthodoxe ceux d'entre les Tatars qui continuaient à professer le paganisme. C'est ainsi que se forma depuis la fin du seizième siècle le groupe spécial de Tatars baptisés qui porte encore le nom de « vieux baptisés » ; abandonnés à eux-mêmes, ils

(1) V. l'étude : Les Bolkares. *Revue du Monde Musulman*, juin 1909.

n'en continuèrent pas moins à pratiquer les coutumes du paganisme; du christianisme ils ne conservèrent guère que le nom.

Ce n'est qu'à la fin du dix-huitième siècle que les autorités russes entreprirent la christianisation des Tatars. On chercha à écarter des « vieux baptisés » toute influence musulmane ; on prêta une attention spéciale aux derniers représentants du paganisme ; aux uns on offrait des privilèges et des exemptions d'impôts ; on pratiquait des mesures de persécution à l'égard des éléments plus réfractaires. C'est ainsi que fut créé un nouveau groupe de Tatars chrétiens celui des « néo-baptisés ». Pour les maintenir dans leur nouvelle foi le gouvernement de Catherine II fonda à Kazan la première école russo-tatare.

Cette école se heurta dès ses débuts à l'inertie des autorités et à l'indifférence sinon à l'hostilité des indigènes. Après plusieurs années d'existence plutôt précaire, l'école fut fermée ; elle n'a guère laissé de traces si ce n'est quelques cantiques en l'honneur de Catherine, en langues tatare, tchouvache, tchérémisse, mordvine et viatcha.

D'ailleurs, l'impopularité de la propagande russe était si grande que malgré les rigueurs des autorités les Tatars baptisés désertèrent en masse le christianisme pour rallier le drapeau du prophète.

En fait, leur conversion à l'orthodoxie ne fut pour les néophytes tatars qu'une étape de transition d'où ils passèrent à l'Islam.

Le Gouvernement essaya de lutter et prit les mesures suivantes : Entre 1820 et 1840 il fonda plusieurs écoles élémentaires chrétiennes destinées à seconder l'œuvre de la russification qui se poursuivait particulièrement parmi les Tchouvaches du gouvernement de Simbirsk. Dans ces écoles les maîtres employaient le russe, langue demeurée inaccessible aux indigènes, en sorte qu'ils ne tirèrent de cet enseignement aucun profit. On eut alors recours à la violence

qui ne fit qu'augmenter la méfiance des indigènes. On essaya un instant d'admettre les élèves indigènes aux écoles confessionnelles russes, mais bientôt on dut se convaincre que les enfants demeuraient réfractaires à la scolastique théologique qui caractérisait l'enseignement de ces écoles ; les autorités scolaires russes, au lieu de s'en prendre aux insuffisances d'une méthode incompatible avec la mentalité des indigènes, déclarèrent une fois pour toutes que les enfants des indigènes étaient incapables, et qu'il était inutile de chercher à leur inculquer les bienfaits de l'instruction.

On résolut alors d'introduire les langues indigènes dans les séminaires russes, afin de préparer des instituteurs et des missionnaires d'origine russe capables de mener à bien la tâche de la russification des indigènes christianisés. Mais cette mesure resta lettre morte ; on ne compte guère au dix-neuvième siècle qu'un seul exemple de missionnaire russe ayant acquis une connaissance — médiocre — de la langue kalmouque.

Les missionnaires russes traduisirent, il est vrai, plusieurs livres des Saintes Écritures en langue tatare, tchouvache, mordvine et tchérémisse, mais la difficulté des termes et des formes grammaticales russes et le caractère trop littéral de ces publications les rendirent impraticables pour les indigènes.

Bref, toutes les mesures prises par les autorités et le clergé russes se trouvèrent impuissantes à enrayer le mouvement d'islamisation des Tatars tant chrétiens que païens.

Ému de cette désertion en masse des Tatars évangélisés, le Gouvernement d'Alexandre II demanda en 1866 des explications au gouverneur de Kazan. Ce dernier dans le rapport qu'il adressa à la capitale explique les causes du mouvement par les raisons suivantes :

1° La parenté ethnique qui existe entre les Tatars évangélisés et les Musulmans, la langue commune, et l'influence de l'Islam venant de divers côtés.

2° L'indifférence du clergé russe à l'égard de l'éducation religieuse des Tatars chrétiens.

3° La propagande active des Musulmans de toutes classes parmi leurs congénères chrétiens.

Voyons maintenant quelle est actuellement la situation réciproque des Musulmans et des chrétiens dans les parages du Volga : cette situation ressort nettement d'une étude de Mme Tchitcherina.

II

Le gouvernement de Kazan compte en tout une population de 446.556 âmes de race tatare, dont 44.000 sont évangélisées. Parmi ces dernières 22.901 appartiennent au groupe « vieux baptisés », et 16.099 à celui des « néo-baptisés ». Encore ne faudrait-il pas prendre au sérieux ce dernier chiffre : il arrive très souvent que des Tatars musulmans fassent une fausse déclaration de foi chrétienne, dans le but unique de profiter du privilège qui exempte les Tatars évangélisés du service militaire.

Quant aux Tatars musulmans, ils forment dans le gouvernement une population très énergique, active et débrouillarde. En outre, ils jouissent d'un haut niveau d'instruction, *supérieur non seulement à celui des autres indigènes, mais même à celui de leurs voisins d'origine russe et orthodoxe authentique.*

Chaque village tatar, même parmi les plus méfiants possède une mosquée dont le moulla enseigne aux enfants la lecture et l'écriture et les principes de la religion musulmane. Ses femmes enseignent de même les jeunes filles dont la majorité reçoit une instruction élémentaire. D'une façon générale les moulla sont des gens d'une moralité éprouvée, et mènent une vie régulière et conforme aux prescriptions

du Chariat. Le fait qu'ils continuent à user du droit que leur confère le Chariat de trancher les discussions d'ordre civil ne fait qu'accentuer l'estime d'ailleurs très méritée — de l'aveu de l'auteur russe lui-même — dont ils jouissent auprès des indigènes. La solide organisation de ce régime social et la diffusion de l'instruction ne font qu'attacher davantage les Musulmans à leur culte, au point que tous sont de zélés missionnaires qui ne cherchent qu'à détourner de leur foi leurs congénères chrétiens. Ces derniers qui se trouvent sans appui moral et n'ont aucune conscience de leur individualité, ne sont pas en état d'échapper aux effets de la propagande musulmane, propagande que la vie exemplaire et les qualités morales des croyants renforcent du plus utile exemple. A en croire l'auteur russe, les Musulmans auraient d'ailleurs recours à tout un système de vexations et de violences dont les effets échappent à l'attention du gouvernement russe. Les femmes musulmanes font surtout preuve d'un zèle ardent de prosélytisme.

Des renseignements puisés à des sources privées nous présentent les Tatars chrétiens comme fréquentant les mosquéeset envoyant leurs enfants dans les medressés. Mais la complicité des indigènes et la crainte des autorités s'accordent pour soustraire à l'attention du gouvernement ce processus d'islamisation ; lentement mais sûrement les Tatars chrétiens évoluent dans le sens musulman pour aboutir à des mouvements de conversion générale que le gouvernement ne saurait plus arrêter.

Ainsi se sont déjà convertis à l'Islam les groupes chrétiens des Tchouvaches du district de Tetiouchki, notamment les communes de Koukchouma, de Belaïa Volochka et d'Outeeva, tandis que les Tchérémisses et les Votiak du district de Mamadyck se trouvent aujourd'hui en pleine évolution d'islamisation. Il n'est pas jusqu'à la langue tatare que les indigènes d'origine finnoise ne s'assimilent avec une facilité surprenante. Citons, entre autres, les populations d'origine

finnoise des districts de Tchistopol, de Spassky et de Vétiouch qui viennent d'adopter le parler de leurs voisins tatars.

Les Russes eux-mêmes, fait significatif, finissent par subir l'ascendant de la langue tatare. Dans plusieurs communes de population mixte du gouvernement de Kazan les Russes parlent tous le tatare, tandis que les indigènes demeurent réfractaires à la langue de leurs maîtres.

A ce double courant de tatarisation et d'islamisation, le clergé russe orthodoxe n'a pas su opposer de mesures vraiment utiles; il n'a pas su non plus adopter une attitude efficace à l'égard des mesures plus ou moins énergiques prises par le Gouvernement.

Dès 1827, on voit le Gouvernement du tsar répondre par des mesures d'ordre administratif à la supplique des Tatars chrétiens de Tchoche et de Sniajski qui lui demandaient l'autorisation de passer à l'Islam. Plus tard, il s'efforce d'éloigner les émissaires de Turquie et de Boukhara, qui se faisaient volontiers les inspirateurs du mouvement d'islamisation parmi les indigènes chrétiens.

En ce qui concerne les Musulmans proprement dits, le gouvernement russe procédait à une centralisation du culte : ainsi, pouvait-il surveiller plus étroitement les influences religieuses qui s'exerçaient sur ses sujets musulmans. C'est dans ce but que fut créé le poste de moufti d'Oufa, complété d'un consistoire, auquel se rattachent tous les Musulmans du bassin du Volga. Dans le même ordre d'idées, le gouvernement exigea des moulla un minimum d'instruction russe, c'est-à-dire la connaissance de la langue russe et des éléments de l'arithmétique. En outre, et dans le but d'empêcher les publications musulmanes d'origine étrangère d'avoir cours parmi ses sujets musulmans, le gouvernement de Saint-Pétersbourg décréta l'émission d'une édition officielle du Coran, faite en Russie, et autorisa la publication de manuels et même de périodiques en langue tatare.

d'ailleurs soumis à la surveillance étroite de la censure officielle.

Or, il se trouve aujourd'hui que toutes ces mesures n'ont servi qu'à contribuer à l'émancipation morale et nationale des Musulmans sous la direction des Tatars. La centralisation du culte à Oufa a puissamment servi la cause du rapprochement entre Musulmans d'origines diverses au profit de l'élément et de la langue tatars : en même temps, les obligations imposées aux moulla ont eu pour conséquence un relèvement dans le sens moderne du niveau intellectuel de ces maîtres populaires ; ceux-ci ont profité de leur connaissance de la langue et de la littérature russes pour collaborer à l'œuvre de la civilisation de leurs coreligionnaires.

Tous les districts peuplés par les Musulmans ont été couverts d'un réseau de mektcha et de medressés, où l'enseignement tend à se rapprocher de celui qui a cours dans l'Occident chrétien ou, tout au moins, dans la Turquie moderne. Ces écoles contribuent puissamment au relèvement du niveau moral et intellectuel des masses musulmanes. Voici ce que dit à ce sujet l'auteur russe :

« Le succès obtenu par les écoles confessionnelles musulmanes s'explique d'abord par le fait qu'en même temps qu'elles s'adaptent à la mentalité du peuple, elles répondent à ses besoins intimes puisqu'elles donnent l'enseignement élémentaire dans la langue maternelle des enfants. Il s'explique surtout par le caractère populaire qui caractérise les moullas, issus eux-mêmes du peuple, et qui forment incontestablement la classe la plus instruite et la plus sage de la population. En outre, l'absence totale parmi les indigènes de castes religieuses spéciales ne fait que la préserver davantage des périls de la routine et d'un état de stagnation périlleux.

« C'est sous l'influence de ces facteurs que se développe et grandit la conscience religieuse des Musulmans. Non seulement, ces derniers savent résister à la poussée russe, mais

encore ils font preuve de puissantes facultés d'assimilation qui déterminent chez eux un mouvement d'absorption de plus en plus accentué des peuplades indigènes baptisées. »

Toutes les mesures prises depuis le règne d'Alexandre III par le gouvernement et le clergé russes se sont trouvées impuissantes, et même elles ont attisé le sentiment de mécontentement qui anime les Musulmans contre les Russes. Les moulla, qui se tenaient d'abord sur la défensive, irrités par les agissements des autorités, changèrent d'humeur. Depuis quelques années, ils deviennent agressifs, combattent l'influence russe et même communiquent leur humeur combative à la masse du peuple. C'est grâce à l'initiative des moulla et au concours matériel et moral des fidèles que le pays du Volga se trouve être couvert d'un réseau serré de mosquées, de mektebs et de medressés où l'enseignement est donné au peuple dans des conditions particulièrement peu onéreuses.

Sous ce rapport, les chiffres suivants que nous fournit le gouvernement d'Oufa et datant des années 1897 et 1899 sont très instructifs.

Le dénombrement de 1897 a fourni pour ce gouvernement le chiffre total de 2.220.590 habitants, dont 784.000 sont Russes, 254.551 allogènes non Musulmans, et 1.181.939 Musulmans. Ces derniers constituent ainsi plus de la moitié du total de la population. Or, d'après les rapports officiels de 1899 les Russes et les allogènes orthodoxes ne possédaient dans le gouvernement que 349 églises, contre 1.555 mosquées, et 360 prêtres chrétiens contre 4.655 moullas d'origine tatare ; 231 écoles confessionnelles russes contre 6.220 medressés et mektebs ! On voit dans quelles proportions le nombre du clergé enseignant et des écoles est supérieur chez les Musulmans.

Le même phénomène s'observe dans les autres gouvernements possédant une population musulmane importante ;

ainsi, en 1898, celui de Kazan possédait 656 medressés et mektebs avec une population scolaire de 28.648 garçons et 17.054 filles, contre 1.579 écoles russes avec une population scolaire de 60.249 garçons et 19.951 filles. Mais, dès 1900, les Musulmans comptaient 814 écoles qui réunissaient 30.902 garçons et 18.186 filles, contre 1.607 écoles russes avec 63.220 garçons et 21.182 filles.

Ces chiffres montrent que le nombre des écoles musulmanes a augmenté en deux ans de 158 unités ou de 24 p. 100, tandis que les écoles russes n'ont augmenté, dans le même temps que de 28 unités ou de 1 $^{1}/_{10}$ p. 100.

Si l'on tient compte du fait que les Musulmans ne comptent dans le gouvernement de Kazan que 671.000 individus ou 28 p. 100 de la population totale (2.363.000 unités), on arrivera à cette constatation que les Musulmans forment 40 p. 100 de la population scolaire du gouvernement. Ajoutons que parmi les écoles russes figurent des écoles ouvertes aux élèves de toutes les confessions, telles l'université, l'académie, l'école militaire et les autres écoles supérieures et secondaires de l'État qui toutes comptent de nombreux élèves musulmans.

Mais le fait le plus saillant qui ressort de cette comparaison est que la grande majorité des écoles russes doivent leur existence à l'initiative et aux subsides de l'État, tandis que la prodigieuse œuvre scolaire musulmane, due à l'effort individuel, est entretenue uniquement aux frais privés des Musulmans. Le Gouvernement n'y apporte aucun concours.

De semblables conditions n'empêchent pas les Musulmans de manifester un état de supériorité surprenant par rapport à leurs voisins russes. Ainsi, on compte dans ce même gouvernement 1 élève pour 14 mâles russes et 1 élève pour 55 femmes russes tandis que chez les Musulmans la proportion correspondante est de 1 p. 9 et 1 p. 12; c'est-à-dire qu'il y a près de cinq fois plus de femmes instruites

chez les Musulmans que chez les Russes. Ces chiffres qui ne font que monter depuis les évènements révolutionnaires témoignent chez les Musulmans d'un puissant mouvement d'émancipation individuelle à tendance religieuse. Il est vrai que plusieurs écrivains pédagogiques russes ont essayé de faire des réserves en ce qui concerne la valeur morale des écoles musulmanes ; mais rien n'est moins justifié : en réalité, la société tatare porte un intérêt très conscient et très vif à tout ce qui concerne la réforme et l'amélioration des méthodes et des objets de l'enseignement. En voici une preuve : en un très court espace de temps, le comité central de la censure russe a été saisi de plusieurs dizaines de manuscrits en langue tatare uniquement consacrés à des questions de pédagogie scolaire et à la discussion des méthodes d'enseignement en vigueur dans divers pays.

Le gouvernement russe de son côté ne dispose ni des loisirs ni des compétences nécessaires pour surveiller d'une façon étroite, la diffusion de l'enseignement musulman, dont le caractère nationaliste tatar ne fait que s'accentuer, au point que la religion elle-même se spiritualise au profit du nationalisme tatar et ceci par les causes suivantes :

1° Le contact de plus en plus étroit des Musulmans russes avec le monde russe et occidental imbu des principes nationalistes leur ont inculqué l'idée de l'émancipation nationale ;

2° L'amélioration des moyens de communication qui établit un vif échange d'idées et de relations incessantes entre Musulmans de Russie, de Turquie et du Turkestan est un puissant facteur du réveil de la conscience musulmane ;

3° L'annexion de la vaste région de l'Asie centrale musulmane aux possessions russes a eu pour effet d'éveiller la conscience de leur force chez les Musulmans des rives du Volga, qui, très rapprochés de ceux de l'Asie par leur langue et leur situation géographique, se sentirent, d'un coup, appuyés par les masses compactes du bloc musulman de l'Asie centrale ;

4° L'influence de la jeunesse universitaire ayant reçu une instruction laïque et moderne qui tend à greffer sur l'idée de la solidarité religieuse de tous les Musulmans l'idée nationale, consistant à inculquer à tous les Musulmans russes une conscience nationale commune et une langue commune par élimination des dialectes locaux.

Ce mouvement d'émancipation parti de Crimée, affermi à Kazan, et dont l'organe central est le *Terdjuman* (Traducteur), se diffuse partout, et s'empare des esprits grâce à une presse nombreuse et à des librairies dont nos lecteurs n'ignorent point les noms.

III

Par tout ce qui précède on voit que les mesures prises par le gouvernement russe pour gagner les Tatars à la cause de la russification se sont trouvées impuissantes non seulement à arrêter l'essor pris des Musulmans eux-mêmes, mais à enrayer le mouvement d'islamisation des indigènes évangélisés. Il s'est heurté à la fois à l'indifférence de la société russe, et aux conceptions surannées du clergé russe, abstraction faite du caractère excessif des mesures prises par les autorités, et dont les effets furent contraires à ceux que l'on espérait.

Il faut ajouter cependant que l'initiative privée ne s'est pas tout à fait désintéressée de l'œuvre de la russification des indigènes chrétiens. Une curieuse tentative est étudiée par M. Miropiez : il s'agit de l'école russo-indigène du type inauguré en 1864 par le pédagogue russe Ilminski.

Cette école, tout en demeurant fidèle à l'esprit confessionnel des écoles du clergé, s'est donné pour but de contribuer à la russification de ses élèves par la persuasion sans

susciter la méfiance des indigènes. Ilminski commença par traduire plusieurs parties des Écritures et composa des manuels scolaires en langue tatare vulgaire, accessible à tous les Tatars des rives du Volga, et transcrite en caractères russes. En outre il exerça une propagande chrétienne parmi les Tatars évangélisés dans le but de discréditer les croyances musulmanes dont ils subissaient l'ascendant. Sa première école russo-tatare fut fondée à Kazan ; en voici le programme d'enseignement :

Les élèves tatars sont initiés à l'alphabet russe d'après la méthode phonétique. Puis ils passent à la lecture d'un syllabaire en langue tatare parlée. Comme livres de lecture le créateur de la méthode adopta les livres bibliques suivants, traduits en tatar parlé, et transcrits en caractères russes : la Genèse, l'Ecclésiaste, et l'Évangile selon saint Mathieu. Les résultats semblèrent favorables à ce système parce qu'il est infiniment plus facile d'apprendre l'écriture russe qui est phonétique que celle des Arabes, et qu'en outre, la langue adoptée pour l'enseignement était celle des Tatars du Volga que tous les élèves comprenaient, et non point le tatar littéral et plus ou moins mêlé de turc qui est en usage dans la presse et les écoles musulmanes. Au bout de 5 mois d'études, les élèves parvenaient à lire un texte dans leur langue maternelle, et même ils étaient en état d'adresser à leurs parents de petites lettres en langue tatare (toujours en caractères russes). En outre, les élèves apprenaient les premières notions de l'arithmétique et la liturgie gréco-orthodoxe. Ce n'est qu'à partir de la seconde année que les élèves passaient à l'étude graduelle de la langue russe; ils se l'assimilaient d'autant plus rapidement qu'ils étaient déjà familiarisés avec l'alphabet et de nombreux termes russes qu'ils avaient eu l'occasion d'apprendre pendant la première année.

Les succès obtenus par cette école finirent par être appréciés par le gouvernement d'Alexandre II, qui encouragea

la fondation de plusieurs nouvelles écoles du même type. Entre autres, la confrérie de Saint Gouri de Kazan fonda une école dans le village d'Arniachi, commune qui compte environ 2.000 Tatars chrétiens ; ceux-ci doivent à leur école d'être devenus des chrétiens fermes dans leur croyance.

Survint le règne réactionnaire d'Alexandre III ; les sages mesures pacifiques préconisées par Ilminski furent abandonnées : à la méthode douce succédait la méthode violente. On procéda à des mesures de russification forcée. L'administration scolaire confessionnelle fondait des écoles russes d'où l'enseignement de la langue maternelle était entièrement banni. On voulait à tout prix que l'élève oubliât sa langue au profit du russe. Ce système de russification à outrance fut appliqué non seulement aux écoles destinées aux élèves chrétiens mais même à celles qui avaient pour clientèle une population purement musulmane, et jusqu'au Caucase et en Turkestan où les langues indigènes sont à peine tolérées dans les écoles fondées par les Russes. On constate que parmi les 2.086 écoles élémentaires qui fonctionnaient en 1903 dans le Caucase, 1.928 excluent tout enseignement de la langue maternelle et 158 seulement ou à peine 7,6 p. 100 admettent l'idiome national en tant que langue auxiliaire. Pour l'enseignement du russe, on s'en tient exclusivement à la méthode naturelle (Berlitz), afin d'éviter tout recours à la langue indigène.

Il va sans dire que dans les conditions imposées à l'instruction publique sur les confins de l'empire, où la langue russe est généralement très peu parlée et encore moins aimée, et vu la courte durée des études, ce système aboutit à un échec complet. Non seulement les élèves quittaient l'école sans avoir acquis des notions sérieuses de la langue russe, mais le caractère de russification à outrance qui y prédomine finit par susciter la méfiance de la population : les Tatars évangélisés eux-mêmes continuaient à passer en masse à l'islamisme : leurs congénères musulmans considé-

raient le fait même de l'existence de l'école russe comme une atteinte à leur idiome national et à leur individualité religieuse. Il en résulta un mouvement de résistance qui aboutit à la victoire presque définitive de l'école tatare opposée à l'école russe.

Finalement le Ministère de l'Instruction Publique se vit dans l'obligation de constater l'échec de la causse russe parmi les indigènes des rives du Volga. En 1905 il convoqua une Commission de pédagogues compétents — dont M. Miropiev, l'auteur de l'article analysé plus haut — et la chargea d'élaborer un programme d'enseignement destiné à enrayer le mouvement de tatarisation des indigènes. Après de longues délibérations les membres de la Commission finirent par se mettre d'accord pour déclarer nuisible l'action de l'école confessionnelle russe qui tend à éliminer l'enseignement des langues indigènes. La Commission prêta surtout beaucoup d'attention aux éléments plus ou moins christianisés de la population indigène. Persuadée qu'il serait temps d'abandonner la méthode russe exclusive pour revenir au système d'enseignement mixte d'Ilminski, qui réserve une place à part à la langue indigène, la Commission adopta les conclusions suivantes :

« L'école indigène russe du type Ilminski a pour but la consolidation de l'orthodoxie chrétienne parmi les allogènes baptisés ou demeurés païens. En outre, elle est susceptible de favoriser un rapprochement entre ces derniers et les Russes sur la base du respect et de la confiance réciproques. L'étude de la langue indigène ne doit pas être négligée, d'autant plus qu'elle peut devenir l'auxiliaire rationnel de l'enseignement de la langue russe. Cependant la langue tatare doit être exempte des termes de tatar littéral, d'arabe et de persan qui ont cours dans les écoles tatares ; elle doit reproduire exactement l'idiome local parlé et ceia en caractères russes. C'est dans cet idiome que les livres scolaires nécessaires doivent être rédigés. Il faudrait

aussi créer des écoles normales où les élèves indigènes tant chrétiens que musulmans se préparent à donner un enseignement conforme aux principes adoptés. »

Quant aux mektebs et aux medressés réservés aux Musulmans, la Commission conseille l'attitude suivante : « sans chercher à se mêler trop à l'organisation intérieure des écoles de caractère purement confessionnel, et surtout en évitant de provoquer les suspicions musulmanes, l'administration scolaire devrait soumettre ces écoles à un système de contrôle aussi efficace que possible. Dans ce dernier but la Commission propose les mesures suivantes » :

1° Toute nouvelle fondation d'école par les Musulmans doit être précédée d'une déclaration faite aux autorités scolaires du gouvernement, avec l'indication du nom du fondateur, des maîtres et de la provenance des ressources matérielles dont l'école dispose.

2° Chaque école musulmane devra fournir aux autorités des renseignements annuels sur le nombre de ses instituteurs, de ses élèves et sur l'état de ses finances.

3° Le moulla qui enseigne dans une telle école devra être possesseur d'un certificat d'études russes élémentaire. En outre il devra être sujet russe. Les Musulmans des confins de l'empire (Boukhara, etc...), n'y seront pas admis comme maîtres.

4° Les élèves non musulmans ne seront pas admis aux écoles musulmanes.

5° Les instituteurs devront se recruter uniquement parmi les représentants de la nationalité à laquelle appartiennent les élèves.

6° Les livres de lecture et les manuels scolaires devront tous être imprimés en Russie et approuvés par la censure russe.

7° La langue de l'enseignement indigène devra être pour chaque groupe le dialecte parlé local et non point le tatar

littéral, langue artificielle commune aux lettrés (et qui tend à unifier les Musulmans d'origines diverses).

Toutefois on devra tolérer des livres de lecture de caractère religieux en langue arabe.

8° Il serait désirable d'instituer à côté des medressés des classes parallèles uniquement réservées à l'étude de la langue russe et de l'arithmétique.

9° L'enseignement devra être conforme à la morale publique.

10° Un service spécial d'inspection devra surveiller l'exécution des mesures proposées de même que le fonctionnement des bibliothèques, des salles de lectures, des cours du soir, etc..., qui existent chez les Musulmans.

11° On devra fonder deux écoles de langue indigène, l'une à Kazan, l'autre à Kiachta, dans le but de préparer des drogmans experts et versés dans les langues indigènes.

Ces conclusions ont été présentées au Ministère et attendent encore le jour où la Douma d'État trouvera le loisir nécessaire pour les discuter publiquement avec le concours des députés musulmans.

Quoi qu'il en soit, les événements politiques de ces dernières années n'ont fait qu'accélérer l'émancipation nationale des Musulmans russes : dans toute la Russie orientale, l'école et la langue russes devront désormais compter avec le fait accompli du bloc musulman qui tend à se consolider sous les auspices de la langue tatare.

MOULLA AMINOFF.

NOTES ET DOCUMENTS

Le Prophète Mohammed en Europe, légende et littérature.

Le onzième fascicule de l'excellente *Bibliographie des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes publiés dans l'Europe chrétienne de 1810 à 1885*, de M. Victor Chauvin, professeur d'arabe à l'Université de Liège, vient de paraître (1). Il est, tout entier, consacré au Prophète et contient, sur *la Légende occidentale de Mahomet*, un résumé des croyances populaires qui eurent cours en Europe au moyen âge. Nous en extrairons, pour les lecteurs de la *Revue*, les principales indications, en y joignant un aperçu, fait toujours d'après le même ouvrage, des publications littéraires où Mohammed joue un rôle.

*
* *

C'est un savant italien, M. Alessandro d'Ancona, qui a, le premier, consacré un travail d'ensemble aux traditions occidentales concernant Mohammed. Son travail remonte à une vingtaine d'années ; publié d'abord dans le *Giornale storico della litteratura italiane*, il a été reproduit dans les *Atti* de l'Académie des Lincei, de Rome (2) et Renan lui a consacré (3) un long et magistral compte rendu. M. d'Ancona, romaniste de haute valeur, se proposait surtout, en écrivant cette étude,

(1) XI. *Mahomet*, Liège, Imp. H. Vaillant-Carmane, Leipzig, en commission chez O. Harassowitz, 1909, gr. in-8, 255 p. Prix : 8 francs. (Voir les pages 211 et suivantes).

(2) *La Legenda di Maometto in Occidente*. T. XIII (1889) du *Giornale*, pp. 199-281 et *Atti* des Lincei (classe morale), 1888, pp. 176-227 ; existe aussi en tirage à part.

(3) 1889, pp. 421-428.

de déterminer les influences chrétiennes qui ont agi sur le fondateur de l'Islamisme, et de faire connaître sa mort ; mais il ne s'en est pas tenu là, et nous donne un aperçu très complet et très précis de la légende de Mohammed en Occident. « Ce qui frappe après qu'on a lu le beau mémoire de M. d'Ancona, dit Renan, c'est l'unité de cette légende, du moins telle qu'elle se trouve chez les écrivains ecclésiastiques. La vieille idée d'une idole ou d'un démon caché dans une idole est tout à fait écartée. Mahomet, pour tout le moyen âge ecclésiastique, est un second Arius, pire que le premier. Sa légende est calquée sur celle des grands hérétiques légendaires, Simon le Mage, le diacre Nicolas. Dans les écrits populaires, il s'y joint d'atroces calomnies, destinées à couvrir d'ignominie l'auteur du grand mal que la chétienté voulait à tout prix supprimer. Mais, à côté des ineptes anecdotes visant à noircir le faux prophète, on sent presque partout un récit où l'égarement du fondateur de l'Islam est expliqué par des motifs n'excluant pas quelque estime ou du moins quelque pitié. »

Passons aux détails. Certains auteurs du moyen âge font de la mère de Mohammed une Juive ; d'autres n'hésitent pas à en faire le fils d'Abraham et d'Agar. Il avait été inspiré, selon les uns, par les Juifs ; selon d'autres, par des Chrétiens ; d'autres encore le disaient suscité par le diable en personne ; mais tous admettaient, dans son œuvre, une intervention diabolique. A une époque où, pour les historiens ecclésiastiques, l'ambition était la cause habituelle des hérésies, les fondateurs de nouvelles religions étant, d'après leurs dires, des Chrétiens mécontents de n'avoir pu obtenir, dans l'Église orthodoxe, le rang qu'ils croyaient mériter, il fallait s'attendre à voir représenter le Prophète comme un Chrétien, ou tout au moins l'instrument des vengeances d'un Chrétien qui, n'ayant pu arriver aux honneurs qu'il ambitionnait, charge Mohammed, son disciple, du soin de le venger. La première de ces hypothèses a donné la bizarre légende du cardinal Mahomet, à laquelle M. Doutté a, il y a dix ans, consacré un opuscule (1). D'après une autre source, Mohammed est suscité par un Chrétien désireux de trouver l'occasion de se réconcilier avec des ennemis puissants.

Tout cela nous entraîne bien loin du Coran et de la tradition musulmane. On en retrouvera le souvenir altéré dans les légendes qui font épouser à Mohammed une riche veuve, mariage qu'un auteur prétend avoir été nécessaire, et après lequel Mohammed a des attaques d'épilepsie. Afin d'apaiser sa femme, inquiète ou irritée, le Prophète déclare que l'ange Gabriel lui apparaît, et qu'il lui est impossible de supporter l'éclat de sa présence.

(1) *Mahomet cardinal*, Châlons-sur-Marne, Martin frères, 1899, in-8. 15 p.

La légende attribue encore d'autres artifices à Mohammed. Une colombe qu'il avait dressée à venir picorer dans son oreille était, prétendait-il, le Saint-Esprit ; un taureau avait été habitué à venir lui présenter entre ses cornes les feuillets du Coran; d'après un autre récit, il avait obtenu la royauté pour avoir dompté un taureau sauvage qui faisait l'effroi de tous, mais qu'il avait apprivoisé en secret. Toujours secrètement, il préparait des canaux pleins de miel : ainsi faisait Sergius pour favoriser ses brigandages ; il enterrait des œufs d'autruche remplis d'eau dans le désert, que ses complices pouvaient, de la sorte, parcourir sans crainte. On accusait du reste Mohammed, chez les Francs, de s'être lui-même livré au brigandage. Pour continuer ses révélations, il avait ordonné à un complice de se cacher dans un puits; voulant, ensuite, préserver de toute souillure un lieu sanctifié, et se débarrasser en même temps d'une complicité gênante, il ordonne de combler ce puits.

Mohammed avait un conseiller, dont ses compagnons étaient jaloux. Un jour que le Prophète s'était enivré, ils le tuent, et placent près de son cadavre l'épée de Mohammed, à qui ils font croire qu'il est lui-même l'auteur inconscient de ce meurtre. De là, la prohibition du vin chez les Musulmans.

Sa fin a été racontée de diverses manières. Selon les uns, il aurait été tué par des Juifs ; selon d'autres une femme lui aurait fait manger un rôti d'agneau empoisonné. On a prétendu encore qu'il avait été dévoré soit par des chiens, soit par des loups, soit par des porcs, dont la chair aurait été depuis considérée comme impure. Une autre version fort curieuse, et qui paraît être d'origine orientale, car M. Macler, qui la publiera prochainement, l'a retrouvée dans un manuscrit arménien, dit que le Prophète fut tué par une femme qui brûla son corps, n'en conservant qu'un pied qu'elle montrait en disant que, voulant empêcher le Prophète de monter au ciel, elle lui avait arraché ce pied en cherchant à le retenir. Avant de mourir, Mohammed s'était, dit-on, baptisé lui-même, mais son âme était allée en enfer, et la religion qu'il avait fondée devait périr. On disait encore que son tombeau, à l'aide d'un aimant, restait suspendu en l'air, sans aucun point d'appui.

Quelques mots des noms de Nicolas donné au Prophète, et de celui de Sergius, donné au moine chrétien Bohaïra ou Bahîra, qui fut son maître chez les Francs. Sur ces points, Renan se sépare de M. d'Ancona. Nicolas serait une allusion, non point au diacre gnostique de ce nom qu'on a regardé longtemps comme le prototype de l'hérésiarque, mais au séducteur Balaam dont il est question dans l'Apocalypse, Nicolas n'étant autre que la traduction de Balaam. Quant à Sergius, ce nom était trop commun au moyen âge pour qu'il soit nécessaire, quand on

veut l'expliquer, d'évoquer le souvenir d'un patriarche de Constantinople au rôle suspect.

Si les Occidentaux, comme le dit Renan, n'ont pas connu alors les véritables sources de l'histoire du Prophète, demeurées pour eux lettre morte, il n'y en a pas moins dans leurs légendes, comme le fit remarquer M. Chauvin, des faits de provenance arabe certaine et que l'on retrouve dans l'*Histoire des Prophètes* d'At-Tâ'libî, telles que les traditions d'après lesquelles Jésus-Christ n'aurait pas été crucifié, et aurait pétri et animé des oiseaux de terre ; cette anecdote se retrouve dans l'Évangile de l'enfance, et l'histoire de l'agneau empoisonné qui avertit Mohammed.

* * *

Du fondateur de l'Islamisme passons à l'Islam lui-même, tel que se le représentaient les Occidentaux. Ici, l'antagonisme entre la légende et l'histoire est complet.

Païen et Sarrasin étaient, au moyen âge, deux synonymes. On croyait les Musulmans idolâtres ; ils adoraient, prétendait-on, trois idoles nommées Apollin, Tervagan et Mahon. Comment concilier ces assertions bizarres, qui reviennent à chaque instant dans les chansons de geste, avec l'horreur qu'ont eue, de tout temps, les Musulmans pour l'idolâtrie ?

Paulin Paris répond, avec beaucoup de vraisemblance, que les Chrétiens ont englobé, dans une haine commune, les trois religions qu'ils avaient eu le plus de peine à combattre : celle des Romains, Apollin n'étant autre qu'Apollon ; celle des autochtones de la Gaule et de la Germanie, adorateurs de Thor ou de Vagan (1), et enfin l'Islamisme, dont Mahon, déformation de Mohammed, est, non point l'idole, mais le fondateur. Il est peu probable que, comme le veut Pigeonneau, le fait — isolé certainement, s'il s'est jamais produit — d'un Arabe à moitié païen ou d'un Tartare grossier élevant une statue à son Prophète, en dépit des enseignements de celui-ci, ait fait croire aux Chrétiens que les Musulmans étaient des idolâtres.

En dehors des divinités dont on a vu les noms, on leur en attribuait encore un grand nombre d'autres, telles que Jupin et Burgibus, déformation de Beelzébuth.

Tout le reste est à l'avenant, chez les vieux poètes. L'un d'eux réduisait l'Islam à deux principes essentiels, la polygamie et le salut ; celui-ci s'obtenait en plaçant deux besans dans le poing des morts ; rémi-

(1) Toutefois, M. Michel Bréal rapproche *Tervagan* de *Trismégiste*.

niscence visible de l'antiquité classique. Quand ils étaient vaincus, les Sarrasins battaient ou renversaient leur idole Mahon, et la maudissaient. Cette idole, faite d'or ou de matières précieuses, et richement ornée, était creuse ; un homme, ou un démon, se cachait dedans pour la faire parler. En toute chose, on représentait l'Islam comme la parodie de la chrétienté, dont on lui attribuait l'organisation religieuse, avec un Calife ou Apostoile, chef religieux opposé au chef politique nommé Soudan, Emir ou Amiral, des jubilés, des excommunications et une chevalerie. Aucune couleur locale dans les chansons de geste : les personnages musulmans y portent des noms qui ne rappellent en rien leur pays ; la vie sociale y est, pour eux, la même que pour les Chrétiens, et les détails ethnographiques sont faux. On trouvera les détails les plus circonstanciés sur ces idées du moyen âge, relativement aux Musulmans, dans l'étude du Dr. Richard Schröder, *Glaube und Aberglaube in den altfranzösischen Dichtungen, Ein Beitrag zur Kulturgeschichte des Mittelalters* (1), étude dont M. Victor Chauvin a reproduit quelques pages caractéristiques.

***

Emprunté aux chansons de geste, le folklore ne pouvait donner de renseignements plus dignes de foi sur les Sarrasins ; mais il permet de faire quelques observations intéressantes. MM. Van der Elst (2) et A. Gittée (3), lui ont consacré des monographies, en ce qui concerne la Belgique, et, pour la Sicile, il a été étudié par M. Pitré, que cite M. d'Ancona. Et remarquons, tout d'abord, que le théâtre des marionnettes met fréquemment en scène des Sarrasins.

Comme on l'a déjà vu, Sarrasin et Païen étaient deux synonymes, s'appliquant à tous les ennemis de la Chrétienté ; pas plus que les chansons de geste, le folklore ne fait de différence entre eux. Il en résulte que ce sont les Sarrasins qui occupent Wandlesburg ; les Lithuaniens sont des Sarrasins, et, dans les *Cent Nouvelles nouvelles*, on voit un chevalier partir pour la Prusse où il combattra ces mécréants. Les Bohémiens aussi étaient des Sarrasins.

Un pastoureau, dans *Arthour et Merlin*, invoque Mahomet au moment de mourir, et, dans une comédie anglaise, un Juif jure par Mahomet.

(1) Erlangen Verlag von Andreas Deichert, 1886, in-8, IV, 176 p.

(2) *Les Sarrasins au point de vue de l'archéologie traditionnelle*, apud *Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi*, t. VIII, 1875, pp. 537-546.

(3) *Les Mahométans dans le Folk-lore belge*, apud *Moyen Age*, 1888, pp. 243-246.

Une autre conception faisait des Sarrasins des sortes de troglodytes, parfois des nains, habitant des cavernes où ils travaillaient comme forgerons ou mineurs, et où ils ont laissé des scories, encore exploitées de nos jours, qui ont gardé le nom de *crayats de Sarrasins*. Marshall avait conclu, de ces légendes, que les Normands avaient enlevé d'Espagne des Sarrasins qui, réduits en esclavage, servaient de ferronniers ou de maçons.

En Flandre, les Sarrasins sont devenus des Turcs, tout en restant des idolâtres. Vaincus à Grobbendouck, ils y ont laissé aux mains de l'ennemi leur dieu d'or. A Wanzele se trouve, dans une cave, une autre idole, le Goudene Mahomet, qui, chaque soir, fait un grand bruit, sans qu'il soit possible de l'empêcher, par quel moyen que ce soit. L'église Notre-Dame à Termonde a une chaire ornée d'une statue représentant un personnage mitré, tenant dans sa main gauche un Coran, et que trois anges foulent aux pieds; mais le sculpteur, Mathieu Van Beveren, qui vivait en 1681, s'est plutôt inspiré de ses souvenirs littéraires que des traditions locales. Les Turcs jouent aussi un rôle dans les croyances populaires des Alsaciens. Dans d'autres provinces, le nom de Sarrasin a pris le sens de « ogre ».

« Quant au nom même de Mahomet, ajoute M. Victor Chauvin, il n'a pas eu une meilleure fortune ». *Boffumet* ou *Baufumé* est l'un des noms du diable, qu'on appelle aussi *Maisse de Mahottes*; ce dernier mot, qui désigne en Belgique les mannequins des tailleurs et des coiffeurs, viendrait peut être de Mahom. Les sorciers, d'après la légende, mettaient des turbans pour aller au Sabbat, et, dans le Hainaut, lors du 1er mai, on dessine à la chaux ou au goudron des mannequins appelés Mahomet, Mahommet ou Marmousai, sur les maisons des célibataires que l'on veut tourner en dérision, ainsi que sur celle des jeunes filles dont la conduite est répréhensible : quelquefois le dessin est remplacé par un véritable mannequin fait de paille. Toujours en Belgique, on appelle *mahomets* les nombreuses monnaies extraites à Bavay. En Angleterre, *mawmet* a désigné une poupée, un petit être effrayant. Quant au vieux mot *mahommerie*, qui avait le sens de mosquée, M. Victor Chauvin est d'avis, contrairement à l'opinion de Hatzfeld et Darmesteter, que « momerie » en est un dérivé pris avec une valeur péjorative. Innombrables sont, du reste, les formes qu'a prises le nom du prophète en français et dans les langues occidentales ; page 223, nous en voyons énumérées une quarantaine, telles que Mahum, Mahoun, Machou, Macomet, Machmot, Mahommot, etc.

Ce n'est que par un simple caprice que les typographes appellent aujourd'hui Sarrasins (d'où *sarrasinage*) les faux frères de la profession. En Italie, on se sert du nom de Kroumirs, *Krumiri*. Chez les

chapeliers, le Sarrasin est le compagnon non affranchi, auquel on ne permet pas de travailler dans la salle commune, où il surprendrait les secrets du métier. Mais il ne faut voir, dans ces appellations, aucune réminiscence littéraire ou historique.

∴

Examinons maintenant le rôle joué par le prophète Mohammed dans les littératures occidentales. Reprenant et développant l'une des parties de son étude l'*Orient dans la littérature française au dix-septième et au dix-huitième siècles,* M. Pierre Martino a donné, dans les *Actes* du Congrès des Orientalistes d'Alger, un intéressant travail sur *Mahomet en France au dix-septième et au dix-huitième siècles*, que l'on consultera utilement. Pour l'Allemagne, nos lecteurs, qui n'ont pas oublié l'étude sur *Gœthe et l'Islam* parue dans *la Revue* l'année dernière, peuvent aussi se reporter à la monographie de M. Hermann Krüger, *Mohammed in der deutschen Dichtung* (1). Mais de l'ensemble passons aux détails.

Si l'on laisse de côté les chansons de geste et la littérature médiévale dont il a déjà été question, on trouvera, aux dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième siècles, nombre d'ouvrages d'imagination ayant pour héros Mohammed. Ils comprennent quelques poèmes ou épopées, plusieurs romans, et un nombre relativement considérable de pièces de théâtre.

On trouve d'abord, parmi les poèmes, *Maometto, legislatore degli Arabi e fondatore dell' imperio musulmano*, de C.-V. Baccanti, œuvre de longue haleine ne comprenant pas moins de deux volumes in-4, parus à Casalmaggiore en 1791. Plus de soixante ans après, Victor Hugo, avec la *Légende des Siècles*, retraçait quelques épisodes de la vie du Prophète avec *la Mort de Mahomet* et *Mahomet*. On trouve, ensuite, l'épopée allemande Ludwig Rüben, *Mohammed* (1868), *Die Tochter Mahomets, Epische Marchen in Octaven*, de Platen, et, plus récemment (1899), *Achmed der Heiland, eine epische Dichtung*, de M. Von Hanstein.

Assez nombreux sont les romans et satires auxquels la vie du Prophète a servi de thème; inutile de dire que ces œuvres, pour la plupart, sont dénuées, non seulement de toute vérité, mais encore de toute vraisemblance historique. Il semble que le premier en date de ces ouvrages soit l'*Entretien sur les affaires du temps entre Mahomet et Colbert*,

(1) *Die Post*, Berlin, 1903, Sonntagsbeilage du 17 mai, et *Hamburger Nachrichten*, 1904, Besondere Beitrage, n° 21.

paru en 1683, et qui a eu les honneurs de la traduction en italien et en espagnol. Trente ans plus tard on voyait l'apparition de *La Lettre d'un Médecin arabe à un fameux Professeur de l'Université de Hall* (sic) *en Saxe, sur les reproches faits à Mahomet*, soi-disant traduite de l'arabe. Énumérons encore *Jupiter et Mahomet*, dans les *Dialogues critiques et philosophiques* de l'abbé de Charte-Livry (1730) ; le *Parallèle entre Mahomet et Moyse le Grand*, soi-disant lettre d'un Musulman à un rabbin (1731), plaquette qui a été traduite en anglais ; *Les Amours de Mahomet, écrits par Aiesha, une de ses femmes* (1750) ; l'*Histoire secrète du Prophète des Turcs, traduite de l'Arabe*, dont Lausselin est l'auteur (1754), et qui semble avoir été reproduite en 1781 sous le titre de *Mémoires secrets et aventures galantes de Mahomet, tirées d'un manuscrit trouvé dans la Bibliothèque du Chérif de la Mecque* ; *Mahomet et Mandrin*, dialogue (1758) ; *Moha'mmeds Reise ins Paradis, ein Bruchstück*, de Jacob Morder (1785) ; *Mahommed, Abul Cassem der grosse Prophet von Mekka, Ein Seitenstück zür natürlichen Geschichte der grossen Lehrer von Nazareth*, ouvrage moitié histoire, moitié roman, paru à Copenhague, sous la rubrique Mekka, en 1802 et 1803 ; l'auteur, qui a signé simplement C. V. est Venturini ; *Il grande legislatore arabo, e la solitaria*, roman historique de Giovanni Garuccio (1840) ; *Mohammed der Prophet*, nouvelle historique de Ed. Duller (1853) ; *Die Mädchen von Chaibar, Roman aus dem Leben Muhammed's*, publié par M. Wassermann sous le pseudonyme de Orientalis (1859).

Mohammed a été souvent mis sur la scène. M. Menendez Pelayo note une *Comedia de los Milagros de Mahoma* et, vers la fin du dix-septième siècle, l'Inquisition mettait à l'index *El falso profeta Mahoma*, comédie de D. Francisco de Rojas y Zorrilla (1680).

Ce fut à Lille, en 1741, que fut représenté pour la première fois *Mahomet, ou le Fanatisme*, tragédie de Voltaire qui, dédiée au pape Benoît XIV, fut très mal reçue en France, alors qu'à Rome on lui faisait le meilleur accueil. Elle attira à l'auteur, dans son pays, une foule de difficultés. Crébillon avait refusé l'approbation à *Mahomet* ; D'Alembert la lui donna ; mais des démarches furent faites pour obtenir son interdiction. Malgré cela, ou à cause de cela, la pièce fit grand bruit ; les éditions clandestines s'en multiplièrent, et des traductions en furent faites en italien, en anglais, en allemand et en hollandais. Nous ne pouvons entrer dans les détails, qui nous entraîneraient trop loin, de l'histoire de cette tragédie ; signalons seulement un fait peu connu : un orientaliste, Jean Humbert, professeur d'arabe à l'Académie de Genève, donna en 1825, à Paris, une édition de *Mahomet* accompagnée d'un commentaire historique et critique.

On ne peut mentionner l'œuvre de Voltaire sans songer à Gœthe, car le *Mahomet* du grand poète allemand, qui date de 1802, est une adaptation du *Mahomet* de 1741. La critique allemande a, à plusieurs reprises, établi un parallèle entre les deux tragédies ; on trouvera dans le livre de M. Victor Chauvin, l'indication de ce qui a été écrit à ce sujet. Il faut mentionner aussi le *Mohammed*, tragédie en cinq actes de Phil. Heinr. Wolff.

En 1815, le recteur de Wetzlar, Christian Braun, publiait une tragédie de la Mort de Mahomet, *Mohammeds Tod*. Le drame historique de Von Hammer, *Mohammed oder die Eroberung von Mekka*, est de 1823. Une trentaine d'années plus tard paraissait à Boston *Mohammed the Arabian Prophet*, tragédie en cinq actes qui avait valu à son auteur, George H. Miles, un prix de 1.000 shellings (1850). En 1852 paraît à Berne une tragédie allemande en cinq actes, *Mohammed*, ayant pour héros le Prophète. Le drame de Severus qui porte le même titre a été autographié à Berlin en 1855.

Le drame en cinq actes et en vers de Henri de Bornier, *Mahomet*, a paru en 1890, mais n'a pu être joué, la crainte de difficultés diplomatiques avec la Turquie l'ayant fait interdire. De longues polémiques se sont engagées, à propos de cette interdiction, en 1889 et en 1890. Au même moment, pareil fait se produisait en Angleterre, où la censure empêchait de jouer le *Mahomet* de M. Hall Caine (1890). Ont paru depuis cette époque, *Mohammed, religiöses Drama in 5 Aufzügen*, de M. A. Schafheitlin (Zurich, 1892); *Muhammed, Skuespiel i tre akter* de M. E. Brandes (Copenhague, 1895) ; *Mohammed der Prophet, Fragment*, de M. Franz Nissel (Stuttgart, 1896, *apud Dramatische Werke*); *Mohammad, dramatisches Gedicht in fünf Anfzungen*, de M. Otto Von der Pfordten (Heidelberg, 1898), et enfin, *Muhammed, Drama in drei Akten* de M. F. Von Hornstein (Stuttgart, 1906).

L. B.

Papers on Malay subjects.

Le gouvernement des États confédérés malais poursuit la série de ses monographies malaises et comme elles sont excellentes, personne ne songera à se plaindre. Tout au plus pourrait-on, si on ne connaissait l'activité dévouée de M. Wilkinson et l'énergie du gouvernement anglais à ne pas laisser traîner une longue entreprise, s'étonner d'une régularité si méthodique et qui n'exclut pas un instant le scrupuleux souci de l'exactitude. Il n'est pas toujours utile, quoi qu'on en pense parfois, de somnoler longuement sur un travail sous prétexte de le mûrir : l'essentiel est de ne l'entreprendre que mûri. Tel paraît être le cas pour les *Papers on Malay subjects*.

La nouvelle monographie que nous donne M. R. O. Winstedt (1) débute par des remerciements à MM. Hale (2), H. C. Robinson, au raja Said Tauphy, qui ont bien voulu relire certains chapitres et y signaler certaines omissions, à M. R. J. Wilkinson, qui a suggéré plusieurs corrections et permis d'utiliser dans l'appendice une description des insignes royaux de Pérak qui lui avaient été communiqués par S. H. le Sultan de cet État; à MM. A. J. Sturrock et Berkelay, à qui sont dues différentes communications intéressantes; parmi les indigènes, à Abdulhamid, secrétaire malais au secrétariat de Pérak et surtout au penghulu Raja Haji Yahya, à l'inépuisable science et à l'infatigable assistance duquel l'auteur doit quantité de détails, de conseils pour la rédaction de son livre et, plus encore, d'avoir évité nombre de méprises regrettables.

(1) *Life and Customs. Part. II. The circumstances of Malay life. The Kampong. The House. Furniture. Dress. Food.* By R. O. Winstedt, F. M. S. Civil Service. Published by direction of the government of the Federated Malay States. R. J. Wilkinson, General Editor. *Kuala Lumpur* mars 1909, in-8°, 90 p. — Voir *R. D. M. M.*, vol. IV, n° III, pp. 571 sqq; vol. V, n° VI, pp. 313 sqq.; vol. VIII, n° V, p. 45 sqq.

(2) M. A. Hale est l'auteur de *The adventures of John Smith in Malaya*, 1600-1603 (Brill, Leyde, 1909, in-8°), récit de voyage fictif qui lui a permis de décrire avec beaucoup de science et de charme les mœurs malaises d'il y a trois siècles.

Et voilà justement ce qui rend ces monographies si intéressantes : elles comportent, d'une part, la collaboration des indigènes qui seuls savent à fond leur vie, de l'autre la méthode et la critique européennes qui seules dans la masse souvent contradictoire des faits démêle les origines, les causes, les affinités, l'harmonie même de cette vie mieux que ceux qui la vivent. Écrire sous la dictée des indigènes serait courir à l'absurdité; tous ceux qui ont vécu quelque peu en Extrême-Orient l'ont appris plus ou moins à leur dépens; écrire sans eux, en jetant du dehors pour ainsi dire un coup d'œil sur leur mentalité, c'est être superficiel et souvent faux.

Dans cette brochure, qui forme la deuxième partie de celle de M. Wilkinson, dont nous avons parlé ici même(1), M. Winstedt s'occupe tour à tour des principales conditions extérieures de la vie malaise : du *kampong* (village), de la maison, du mobilier, des vêtements et de la nourriture.

Ce mot de *kampong* est pris dans deux sens en malais : il peut signifier une réunion de maisons, donc un village, et c'est la dénomination par laquelle on désigne tous les villages dans la presqu'île de Malacca; mais il peut désigner encore une seule maison et son enceinte ou palissade. De toutes façons, il tend à exprimer une idée de collectivité dans un endroit clos, car la famille en Malaisie ne se réduit jamais à un individu dans la demeure et celle-ci s'isole et se défend presque toujours au moyen d'une palissade fermée.

La forme du *kampong* varie avec les endroits. Marsden parle de villages sumatrais composés de rangées de maisons formant le quadrillatère autour d'une maison commune; Crawfurd mentionne des villages où les maisons sont constamment entourées de haies vives; le docteur Snouck Hurgronje, décrivant des *kampongs* atchinois, les représente comme des villages où les demeures sont entourées chacune d'une palissade particulière et ouvrant par une porte sur la grande route. Pour lui, le *kampong* a dû être autrefois réservé à une seule tribu ou famille qui ne s'accroissait que par des mariages conclus entre ses membres et dans les limites de son enclos, au plus avec les personnes des tribus voisines ou alliées. Une survivance de cette destination primitive se révélerait, dans la Péninsule, dans les vastes enclos des rajas qui renferment non seulement leur palais mais les maisons et cases des serviteurs royaux, avec, au centre, une salle d'audience ouverte à tous et dont la palissade est encore faite de bambous tressés, comme dans la primitive maison malaise.

(1) *Life and Customs*. Part. I. Voir *R. D. M. M.*, vol. VIII, n° V, pp. 45-399.

Il est juste de remarquer que ce type de construction à la fois collectif et autocratique, où les ressouvenirs de l'état primitif se maintiennent à côté des raffinements et de la servitude apportée par l'âge, se retrouve ainsi que la palissade de bambous tressés dans le palais du roi du Cambodge : c'est un argument de plus en faveur des affinités des Malais et des Khmèrs.

Aujourd'hui le *kampong* malais n'est plus fermé ni isolé et l'on a pu dire qu'il croît sans ordre et sans art « avec la jongle à sa porte. » « Un chemin à peine large de six pieds, traversé ici par un pont de troncs d'arbres, là par une fondrière bourbeuse obstruée par la brousse et les arbres, contourné, sinueux comme un serpent qui se fraye un passage en rampant ; des maisons sans aucun ordre, arrangées juste comme il a plu à leur propriétaire de les bâtir, les unes sans palissades, les autres entourées de haies en zigzag ; autour et dessous de chaque maison des tas d'immondices puants et une provision d'enveloppes de noix de coco destinées à enfumer les moustiques ; chacune des maisons d'ailleurs orientées dans un sens différent, quelques-unes face à la route, d'autres, enfin, lui tournant le dos », tel se présente le village malais dans la description dédaigneuse qu'en donne, en 1836, Abdullah ben Abdelkader, fameux écrivain malais gagné à la cause anglaise (1). La peinture reste fidèle pour presque tous les villages de la Péninsule, en dépit des belles routes que l'administration a fait tracer pour les relier entre eux.

A Pérak, toutefois, toutes les maisons font face à la rivière : la raison en est non une conception architecturale plus raffinée, mais la logique primitive qui veut qu'on se plante en face et non à dos de la rivière.

Le seul souvenir d'une construction ordonnée et systématique sous un gouvernement malais ne se retrouve que dans le *Sĕjarah Malayu*, à propos du vieux Malacca, mais Malacca était déjà une ville cosmopolite et possédant un quartier étranger (2).

La plupart du temps, de nos jours, la maison malaise, bâtie au gré de la plus individualiste fantaisie, n'a plus de palissade ; le « mur mitoyen » d'Europe est remplacé par une rangée d'ananas, de plants de bétel, quelquefois de piquants *dĕdap* (3) ou de grands bambous. Les

(1) Une biographie de ce personnage, tirée de sa propre autobiographie (*Hikayat Abdullah*), a été donnée par Van der Tuuk, dans la *Tijdschr. v. Ned.-Indië*, 1854, I, pp. 73 sqq. et 297 sqq.

(2) Cf. *Le Sadjarah malayou*. Trad. Marre (Tirage à part du *Muséon*, 1896-1900), pp. 237 et 248.

(3) *Erythrina indica L.* (Légumineuses), grand arbre à fleurs rouges, utilisé pour donner de l'ombre aux cacaoyers et servir de tuteur aux poivriers.

habitations des chefs sont souvent défendues par des haies artificielles de rondins de bois et de bambou à l'épreuve des balles que l'ennemi aurait grand'peine à renverser.

« Sous le Gouvernement des Malais, dit encore Abdullah, les gens n'auraient pas osé construire des maisons de pierre, avoir des bateaux dorés, porter de fines étoffes, des souliers ou des parasols, posséder de beaux meubles, car ces choses étaient réservées à l'usage particulier des rajas (1). »

Ce ne dut pas être permis même sous la démocratique constitution de Minangkabau puisque le *Yam tuan* (chef) des Negri Sambilan, il n'y a pas plus de vingt ans, interdisait aux villageois d'arranger leurs maisons sur le modèle et dans le goût de la résidence royale à Pagar Ruyong, laquelle, selon l'ancienne coutume de Minangkabau, avait des espèces de portails couverts ou voûtés indépendants (2). Maintenant où « toute sangsue joue au serpent », le moindre petit raja orne sa maigre demeure d'une porte voûtée destinée à lui donner, pense-t-il, plus d'importance.

En cas de maladies infectieuses ou d'épidémies dans le village malais comme dans le village hindou, on place devant la maison atteinte une perche de rotin portant un petit drapeau de feuilles de palmiers tressées afin d'en défendre l'entrée; les maisons voisines et encore indemnes arborent un bambou avec petite flamme de coton tels que les Malais et les Chinois en placent sur leurs pierres et arbres sacrés, c'est une humble prière aux esprits mauvais de passer au large. Les fruits plantés autrefois autour et dans le village étaient le mangoustan, le rambutan (*Nephelium lappaeum* L), le chiku (*Achras sapota* L, sapotillier commun); dès le dix-septième siècle Hamilton signale dans Malacca des plantations identiques, sauf qu'elles comprenaient encore le dourian, le coco, le limon, les oranges, la canne à sucre, les mangues et même la mangue spéciale appelée « puante » par les Hollandais et qui, aussi désagréable au goût qu'à l'odorat, est de peu d'usage. Aujourd'hui les Malais deviennent plus utilitaires et ils tendent à remplacer certains de ces arbres par le bananier, des plants de maïs, de cannes à sucre, des courges et des patates.

La maison est précédée immédiatement d'un petit espace découvert réservé aux végétaux plus menus, piments, herbes, plantes médicinales, égayé souvent de quelques fleurs d'hibiscus. A portée, sous un petit toit de feuilles de palmier, sont placés deux seaux d'eau, l'un pour boire, l'autre pour laver. Mais si la rivière n'est pas trop loin, c'est là

(1) Cf. *Sadj. mal.* Trad. A. Marre, p. 64 sqq.

(2) Des « arched-roof lychgates ». C'est-à-dire quelque chose comme le portail couvert qui se voit à l'entrée des cimetières en Angleterre.

qu'on va chercher l'eau potable au fur et à mesure des besoins et procéder aux lavages. On y établit même une cabine de bains flottants qui sert aussi de latrines. Pareille organisation se retrouve au Cambodge mais dans les agglomérations malaises ou chames, ou bien ce sont des Malais qui détiennent ces bâtiments.

Sous la maison, dans un appentis couvert, sont déposés le mortier à marteau pour décortiquer le riz, le concasseur pour le café, le fourneau à fabriquer le sucre ; dans un autre appentis, sur pilier celui-là, à la hauteur du plancher de la maison, un énorme tonneau d'écorce renferme la provision de riz qu'on ne pourrait venir dérober sans éveiller l'attention des habitants. Si le propriétaire de la demeure est berger et que le pays soit infesté de tigres, une hutte élevée d'environ quatre mètres au-dessus du sol et à laquelle on accède par une échelle faite d'un tronc de palmier *nibong*, sert de refuge aux chèvres. S'il est en outre très pieux et loin d'une mosquée, il se bâtit une petite chapelle privée (*surau*), couverte de chaume et semblable à une grange. Si sa fille est en âge d'être mariée, une sorte de hall ou de hangar, à côté de la maison est élevé pour recevoir désormais les hôtes.

Quand un Malais a envie de se bâtir une nouvelle maison, il le fait sans abattre l'autre ce qui lui porterait malheur, tout comme de vouloir la réparer, si elle est sérieusement endommagée. La superstition sur ce chapitre diminue chaque jour, mais l'indolence des habitants maintient la pratique. Paresse ou superstition la coutume se retrouve chez des peuples occidentaux: les Espagnols par exemple. Dans certains villages ou même villes au sud de l'Espagne, on voit des maisons à demi ruinées qu'on laisse achever par les éléments; on se contente de rebâtir à côté.

Chèvres, chiens, poules, oies, canards, chats, singe *wa wa* aux grimaces divertissantes, singe *berok* dressé à grimper cueillir les noix de coco; les oiseaux d'agrément, héron morose, tourterelle plaintive, perroquet arrogant, se pressent en général autour de la maison malaise; on a soin cependant que la basse-cour n'excède pas les besoins du ménage. Les buffles et les vaches ont leurs stalles séparées.

Le dessous de la maison recèle un fétide amas d'immondices à côté duquel on ne craint pas de remiser la presse à extraire l'huile de noix de coco, la provision de bois à brûler, etc. Parfois une vache ou un poney sont attachés la nuit à un des poteaux-piliers de la maison.

Le mode de construction, les matériaux, la disposition intérieure de la maison malaise, dépendent d'influence diverses et complexes.

Beaucoup trahissent des rites animistiques primitifs destinés à propitier les esprits du sol, comme lorsqu'il s'agit de couvrir, en Birmanie, le sommet des piliers du centre de l'habitation d'une étoffe blanche et

rouge qui devra éloigner les mauvais génies. Sir William Maxwell a recueilli diverses superstitions relatives à la maison malaise.

Il est de mauvais augure que l'échelle ou escalier soit dressé de telle façon qu'une des poutres maîtresses du toit s'abaisse juste au-dessus du milieu de l'escalier : il en résultait querelles et batailles entre les habitants. Il est encore de mauvais augure de se tenir les bras « ballants » sur l'escalier de la maison pour parler à quelqu'un de ceux qui l'habitent, parce que quand un mort sort de la demeure, c'est un individu dans cette position qui reçoit le cadavre ; donc cette attitude est un volontaire ou involontaire souhait de mort pour quelqu'un de la famille. Quand on choisit un tronc d'arbre pour faire les montants d'une maison, il faut rejeter celui qui porte les traces de la pression d'une plante grimpante parasite : une telle pièce de bois, utilisée dans la construction de la maison, exercerait une influence néfaste sur ses habitants, sur la naissance des enfants, entre autres, retarderait la délivrance, etc.

On ignore à quelle civilisation primitive la maison malaise doit son plancher à claire-voie, ses murailles de feuilles de palmier, d'écorces ou de bambou tressé. La plus ancienne description sur ce point reste sans doute celle d'un voyageur chinois du quinzième siècle : « Les mœurs et coutumes de ces peuples, dit-il, sont pures et simples, leurs maisons sont bâties assez hautes ; elles n'ont pas de plancher sur le sol, mais à la hauteur de quatre pieds environ, ils ont un plancher de cocotier fendu assujetti avec du rotin, tout comme si c'était un toit à porcs. Sur ce plancher ils étendent leurs lits et nattes, sur lesquelles ils s'asseoient les jambes croisées ; ils mangent, dorment et font la cuisine là. »

Le plancher sur piliers — la maison sur pilotis en un mot — mérite d'attirer l'attention : il est possible d'y voir la trace d'une influence indochinoise. D'autre part, le colonel Yule fait remarquer que la coutume d'élever les maisons sur des piliers de bambous à des hauteurs variables du sol est générale des frontières du Tibet aux îles de la mer du Sud. Crawfurd, après avoir observé que les Malais, la plupart des peuples de Sumatra, Bornéo, Célèbes, bâtissent sur pilotis tandis que les Javanais Balinais et d'autres construisent de plain-pied, pense que la distinction a son origine dans les différentes circonstances où se meuvent ces deux catégories, et dans leurs divers modes d'existence. « Les tribus maritimes habitent les berges marécageuses des rivières et le bord de la mer : pour des raisons de santé, leurs maisons doivent s'élever au-dessus du sol. La salubrité supérieure, naturelle aux contrées bien cultivées, des tribus agricoles rend la précaution de bâtir sur pilotis inutile. »

Il faut cependant convenir que les circonstances locales ne suffisent pas toujours à expliquer l'habitation sur pilotis : ainsi les Bengalis, can-

tonnés dans des contrées marécageuses, ont toutes raisons de bâtir sur pilotis, mais les tribus indo-chinoises de la côte orientale, bâtissent aussi toutes sur pilotis et beaucoup habitent des régions montagneuses sans le moindre marécage. Les Birmans et les Karens, à quelque altitude qu'ils résident, exhaussent toujours leurs habitations de quelques pieds au-dessus du sol (1) ; enfin à Java même, si les Javanais jusqu'au bord de la côte bâtissent de plain-pied, les Soudanais des districts montagneux et fort secs construisent sur pilotis.

La maison malaise, très simple, telle que la décrit M. Winstedt, comprend trois grandes divisions : la salle de réception, la chambre à coucher, la cuisine-salle à manger, le tout de plain-pied. La cuisine est généralement reléguée sous un auvent ou espèce de vérandah. La maison est éclairée par une large ouverture qui tient en haut toute la vérandah ; elle possède aussi parfois quelques fenêtres.

M. Winstedt donne ensuite un aperçu d'un palais de raja dans l'exécution duquel l'influence indienne, l'influence chinoise et l'influence européenne se sont faites sentir tour à tour ; mais que le palais affecte extérieurement le style renaissance ou mauresque, la distribution traditionnelle malaise se maintient à l'intérieur. Il comprend d'abord une salle d'audience et de réception pour les visiteurs, le palais central qui renferme les chambres à coucher et derrière les cuisines. L'influence moderne a donc échoué de ce côté.

Le mobilier de la maison malaise est d'une simplicité qui étonne d'abord le visiteur européen. Les besoins initiaux de la race sont si restreints en la matière que les mots pour désigner une chaise, un pupitre, sont arabes ; ceux pour serviette, table, armoire, d'origine portugaise ; ceux pour rideau, cadre de lit, boîte, coffre, empruntés au tamoul ; et les objets ne sont guère plus familiers que les mots aux Malais, à moins qu'ils ne se piquent de civilisation avancée. Alors chez tel maître d'école, on trouve à la fois des fauteuils autrichiens en bois courbés, des dossiers de fauteuils au crochet, des photographies du propriétaire perpétrées par un Chinois, des chromolithographies de la reine Victoria et du sultan de Turquie. Si de tels mélanges affectent l'homme de goût et l'archéologue, l'homme moderne doit voir d'un œil favorable le désir, même maladroit, qu'ils impliquent d'une civilisation plus raffinée.

(1) Les Khmèrs bâtissent sur pilotis ; les Annamites, qui vivent souvent au bord des rivières, construisent leurs maisons de plain-pied et semblent rechercher pour s'établir l'endroit le plus fangeux. Les demi-civilisés de l'Indo-Chine (Bahnars, Sedangs, Stiengs, etc.) élèvent leurs maisons sur des piliers.

Mais même chez celui-là, qu'on franchisse la partie de la maison destinée à recevoir l'étranger, qu'on pénètre dans celle qui est réservée au propriétaire et à sa famille, on se trouve dans une pièce presque aussi nue que vide. Dans un coin, le cadre de lit en bambou ; dans l'autre des sacs tressés pleins de riz prêt à être mondé ; des filets de pêcheurs, des lacets de chasseur, une cage suspendue au toit pour les oiseaux ; des corbeilles à demi-tressées à quoi les hommes et les jeunes garçons emploient leurs loisirs, tous les objets rassemblés là sont d'une simplicité archaïque. On y peut voir encore des nattes de feuilles de palmier tressées et la natte de prière d'un travail bien indigène malgré son nom arabe, la blague à tabac, le sac où l'on serre tous les ustensiles à bétel d'un usage journalier ; tous ces objets sont ou unis ou ornés de dessins géométriques en damiers, en chevrons rouges, jaunes, noirs, d'un effet très gracieux. Ceux d'un usage courant sont tressés assez lâche, mais dans l'appartement des femmes on en peut voir d'une délicatesse extrême et d'un travail très compliqué.

M. Winstedt se fait un devoir d'entrer dans une description minutieuse des divers ornements de la maison malaise : les corbeilles en forme de boules à claire-voie en feuille de palmier, de cocotier, de bananier, dans lesquelles on met le riz à cuire à la vapeur dans la marmite ; les gourdes à eau, le berceau du bébé suspendu au plafond, l'armoire soi-disant portugaise mais de fabrication chinoise ; les larges jarres pour l'eau, les petits braseros de terre ou de cuivre pour brûler l'encens dans les cérémonies, etc. La maison malaise s'éclairait jadis avec des torches de résine ou bien des coquilles et des vases emplis d'huile et suspendus à une baguette formant potence. A ces appareils tout primitifs succédèrent les chandelles de cire fixées sur une demi-coque de noix de coco. Aujourd'hui dans les maisons aisées on s'éclaire avec de lourdes lampes de cuivre d'origine indienne, suspendues à des chaînes et qui rappellent tout à fait les bourgeoises « suspensions ». D'ailleurs le cuivre est très employé dans la Péninsule pour fabriquer toutes sortes d'objets : bassins, lampes, bols, ustensiles à bétel, et chacun d'eux est décoré de dessins, de fleurs ou d'oiseaux.

Le plat primitif chez les Malais fut la feuille de bananier que remplaça la demi-coque de noix de coco, puis l'écuelle de bois. Les Chinois au seizième siècle notent cependant que le sultan de Johore mange dans de la vaisselle d'or et d'argent et le peuple dans de la poterie. Les trésors des rajas ne contiennent que quelques céladons verts anciens provenant du Siam ; en revanche la porcelaine et poterie chinoise y est très commune ; l'Europe y est représentée par de vieilles porcelaines hollandaises et jusqu'à des tasses à café allemandes avec la légende *Sĕlamat minum* (bon boire !)

Le verre à boire fut d'abord une demi-noix de coco, puis un bol d'argent de même forme et orné; aujourd'hui chez les hauts personnages il est remplacé par un verre de cristal européen à pied de cuivre.

Les boîtes à bétel en cuivre sont presque toutes bien ouvragées et quelques-unes fort jolies; les ciseaux à bétel en forme de tête de dragon ou d'oiseau sont de modèle très ancien et un curieux spécimen de l'art de travailler le fer chez les Malais.

La vie malaise reste d'une simplicité fort rustique presque partout; un simple nœud de bambou constitue une excellente mais éphémère marmite pour cuire le riz ou la viande; même pratique s'observe d'ailleurs dans l'Indo-Chine française et chez les Bataks; les cuillers, écuelles, sont faites d'une demi-noix de coco; à Patani, la décoration de certains de ces ustensiles permet de croire à une influence cambodgienne.

Un intérêt considérable au point de vue de l'ethnographie comparée s'attache aux quatre méthodes employées jadis dans la Péninsule pour faire le feu. On le produisait avec la scie, le foret, la seringue à feu et le briquet ordinaire. La scie à feu (1) est employée souvent encore par les Malais dans la jongle; le foret, qui demande un peu plus d'habileté, consiste en une pièce de bois friable dans laquelle on pratique un orifice. On insère dans celui-ci une baguette qu'on fait tourner rapidement jusqu'à ce que l'étincelle jaillisse.

La seringue à feu est constituée par un piston en étain ou en bois dur garni d'étoffe comme une seringue européenne est garnie de coton; une cavité est ménagée au bout du piston pour recevoir l'amadou. On enfonce brusquement le piston et le feu se produit tout comme dans le briquet à air européen, fondé sur la propriété dont jouit l'air atmosphérique de dégager par compression une très grande quantité de calorique. Cet instrument compliqué et ingénieux est le moins répandu; il a été rarement observé dans la Péninsule, dans le sud de laquelle il n'est peut-être pas connu, un peu plus souvent à Bornéo où il est appelé la seringue d'étain à faire le feu (2).

Ne pouvant suivre M. Winstedt dans son étude détaillée des usten-

(1) Elle est aussi en usage chez les Khmèrs et les Laotiens; elle consiste en un bambou, auquel on fait une encoche, qu'on frotte vivement au moyen d'une sorte de sabre en bambou; de l'échauffement se provient l'étincelle qui allume un petit tas de bambou finement râpé ou ratissé.

(2) Le P. Azémar. *Dictionnaire stieng* (Saïgon, 1887, in-8, p. 52) dit que le briquet atmosphérique, dont il donne une description détaillée, est assez commun chez les Stiengs, population demi-civilisée de l'Indo-Chine, dont le centre est Brölâm, situé par 12° de lat. N. et 104°21'50" long. E. Il est probable que l'instrument est aussi connu des nombreuses tribus voisines.

siles de la maison malaise, nous dirons seulement un mot de la question si importante du vêtement.

Les Malais, en fait de parure, ont toujours été de petits maîtres, ils le sont encore, quand ils en ont la possibilité. Le *Sējarah malayu* conte gravement l'histoire d'un *bandahara* de la vieille Malacca dont la coquetterie et la garde-robe eussent fait pâlir d'envie une élégante de nos jours. Il changeait de costume cinq ou six fois par jour, paraît-il, avait des tuniques (*baju*) et des turbans (*dēstar*) de toutes les couleurs et ces couleurs étaient si variées qu'on les comptait par douzaines; le nombre de ses turbans, de ses tuniques cousues, mi-cousues ou simplement taillées, à l'avenant; il possédait un grand miroir le reflétant de la tête aux pieds et devant lequel il s'habillait chaque fois. Quand il était presque prêt, il s'asseyait, faisait venir sa femme et lui demandait de choisir le turban le mieux assorti à sa parure du jour, et quel que fût ce choix il s'y pliait toujours, dit le chroniqueur, ce qui prouve que ce bandahara avait au moins des qualités de ménage et conscience de la supériorité féminine en matière de parure. Plus d'un raja depuis a ressemblé à ce digne bandahara et sa garde-robe au cours des siècles a entassé, côte à côte, les étoffes et les modes de l'Inde, de la Chine, de la Perse, de l'Arabie et même de l'Europe.

Les historiens chinois narrent que les souverains malais de tout l'Archipel envoyaient des présents à l'Empereur de Chine qui, en retour, leur adressait « des costumes brodés de dragons d'or, des ceintures de pierres précieuses, des pièces de gaze, de soie, des pièces de soie unie, des pièces de soie ornée de fleurs d'or ». Les voyageurs anciens content que le Cambaya, le Coromandel et le Bengale trafiquaient avec Java et Malacca en toiles de coton « sarampuras, cassas, sateposas, satopasen et cannequins noirs, toriaes et beyzamen rouges », noms, dit M. Winstedt, qui font aujourd'hui écarquiller les yeux, et comment les « Indiens païens qui habitent Goa non seulement vendent d'autres espèces de soie, satins, damas et de curieux ouvrages de porcelaine de Chine et autres lieux et toutes sortes de marchandises de velours, soie, satin et autres choses semblables venant de Portugal ».

Les Malais prisaient d'autant mieux tous ces objets qu'ils venaient de plus loin et que leur origine semblait plus précieuse; leurs légendes parlent de l' « acier du Khorassan », d'un « kriss fait avec le fer des clefs de la Ka'bah »; d' « écharpes tirées de la moustiquaire du Prophète de Dieu ». Mais le Malais excelle à tempérer d'un certain bon goût son avidité enfantine pour la grandiloquence, et afin de caractériser certains aspects de son luxe, il a su trouver dans son observation directe et naïve de la nature quelques caractéristiques très heureuses. Une tunique semée de taches d'or est dénommée « à grains de riz épars » ou « à vol

d'abeilles » ; certains sarongs, d'après leurs dessins, portent un « échiquier », des « épis de bambou » : si ce sarong est surchargé de fils d'or, il devient le « sarong qui ferait sombrer une jonque » ; le bracelet ovale en dehors, plat en dedans s'appelle « bracelet de rotin fendu », etc.

Si le Malais, dans son amour de la parure, accueille volontiers les produits de l'industrie étrangère, c'est à condition qu'ils soient conformes à son goût, car il sait critiquer en même temps qu'admirer. Il adopte la jaquette européenne, mais sans rejeter la vieille écharpe d'épaules de ses ancêtres qui devient un châle de tête pour sa femme, une ceinture pour lui-même, une étole à la cour, un cordon aux cérémonies du mariage : il enfile notre pantalon, mais avec un sarong pardessus à titre de commode réceptacle pour une foule d'objets ; le soir, la journée faite, comme un appréciable vêtement de repos et une facilité pour obéir aux préceptes de sa religion qui lui recommande de n'être jamais nu. Quant aux bijoux du Malais, c'est l'accumulation de siècles et de civilisations, un trésor de superstitions immémoriales et sacrées.

Le pagne, tel qu'il existe encore de nos jours dans le nord de la Péninsule ne doit guère avoir évolué depuis sa lointaine origine. Il consiste en une pièce d'étoffe de grossière fibre végétale filée à la main, rayée et teinte au moyen de teintures indigènes ; elle s'attache à la ceinture et descend jusqu'aux genoux. De ce pagne est sorti le sarong, large de un mètre et long de deux, qui s'enroule autour du corps et tombe jusqu'aux pieds, pouvant servir de pantalon, de vêtement de bain, de chemise de nuit, de turban, de bissac, de berceau, de suaire. La façon de porter le sarong distingue de suite le campagnard du citadin, le rustaud de l'élégant, l'homme de la femme, puisque les deux sexes le revêtent.

On distingue deux sortes de sarongs : celui qui est à dessins géométriques et le sarong ouvré javanais sur lequel il y a des figures d'oiseaux ou de guerriers. Certains sarongs, soit en coton soit en soie, sont ornés de très riches dessins ; le nom de la soie en malais étant sanskrit (mal. *sutera* = skr. *sûtra*), il est permis d'en inférer l'origine du produit.

M. Winstedt entre dans de curieux détails, mais un peu trop longs ici, sur la provenance, la couleur et le mode de teinture des sarongs. A noter pour les sarongs de coton la sérieuse concurrence que l'industrie allemande fait à présent à l'industrie indigène.

Dans les temps primitifs, il est peu probable que les Malais portassent leur actuelle tunique (*baju*) ; les auteurs chinois anciens ne mentionnent dans leurs relations qu'une courte jaquette et si l'on admet l'identification de Langgasu avec le vieux royaume traditionnel de Langkasuka, il

en résulte que les chroniques, dans leur peinture du vêtement de la Péninsule au sixième siècle, ne mentionnent pas davantage le *baju*. Le colonel Low écrivait, en 1826, que, sur la rivière de Pérak les Malais gardent à découvert la partie supérieure de leur corps seule, une étroite pièce d'étoffe est négligemment jetée sur la poitrine. Encore aujourd'hui, à Kelantan et à Patani, on ne porte pas de veste, on s'enveloppe d'une longue ceinture passée autour des reins et qui est souvent croisée sur les épaules. Les femmes s'enroulent une pièce d'étoffe autour du buste et sous les bras, et retombant sur le sarong à quelques pouces au-dessous des hanches. Cette étoffe se drape de façon à révéler, autant que possible, les formes. Mais, dès le quinzième siècle, un auteur chinois note qu'à Malacca : « On porte une courte jaquette de coton à fleurs » ; c'est la première mention connue sans doute de l'actuel *baju kurong* (veste fermée). M. Winstedt ne manque pas de passer en revue les diverses espèces de *baju* avec une mention spéciale pour le *kĕbaya* ou *baju* des femmes, longue camisole ouverte, due aux Portugais, d'un usage universel chez les Malaises et si bien adaptée au climat qu'aux Indes néerlandaises les dames hollandaises s'en servent habituellement.

Le *baju* des hommes varie quelque peu de forme et de type suivant les époques et les influences chinoise, arabe, européenne subies : Raffles prétend même avoir retrouvé dans certains bajus un ressouvenir sensible de la vieille tunique frisonne.

Le pantalon d'importation étrangère le marque jusque dans son nom non malais mais arabe (*sarwal*). Les types les plus usités sont celui très étroit qu'on porte à Atjeh et le pantalon court et flottant à la chinoise.

La ceinture chez les Malais se compose d'une étroite bande d'étoffe tissée, avec une boutonnière pour y passer le kriss ; on porte aussi certaine ceinture à longues franges qu'on enroule autour des reins et qui est capable de résister à un coup de dague. Les ceintures de fabrication malaise portent souvent des sentences arabes tissées dans l'étoffe ; de fabrication indienne, elles sont souvent diaprées de vives couleurs et ont la réputation, après avoir été passées à la fumée de l'encens, de posséder un pouvoir magique. Elles peuvent se changer, croit-on, en serpent, rendre leur propriétaire invulnérable, préserver sa maison des voleurs, etc. C'est dans la ceinture que se serrent les ustensiles à bétel et se passent l'habituelle collection d'armes des Malais : kriss, javelots, coutelas, etc.

Souliers et chaussettes sont de modernes additions au costume malais. En 1835, Abdullah notait qu'à Kelantan personne, pas même les princes, ne portait des souliers ; et il n'est jamais question de chaussures dans les romans. Mais l'Inde, par Palembang, apporte d'abord

les sandales à lanières croisées comme les Chettis les portent toujours : la Chine les patins avec un large bouton d'or ou d'argent pour passer le gros orteil ; la Turquie, les pantoufles de velours sans talons, ornées de fil d'or et de sequins, le Portugal le nom même du soulier (*sëpatu* = port. *sapato*) ; l'Europe, des types de souliers variés fort bien accueillis dans la haute classe et pour lesquels on emploie aussi des noms d'origine tamoule ou arabe.

Le Malais a presque autant évolué pour sa coiffure que pour sa chaussure. Il semble que la coutume primitive indonésienne fut d'aller tête nue ; les Balinais la pratiquent encore (1) ; cependant le mot qui désigne le mouchoir de tête chez les Malais est d'origine malaise ; ce morceau d'étoffe était probablement nécessaire pour maintenir jadis les cheveux longs, ainsi qu'on le voit encore aujourd'hui, par exemple, chez les Annamites. Actuellement, les Malais portent les cheveux ras, mais le mouchoir de tête subsiste, s'enroulant autour du crâne de manières très variées, chacun ayant sa signification particulière que M. Winstedt explique. Le mouchoir de tête a été supplanté, en maints endroits, par des couvre-chefs cylindriques (*kopiah*) d'origine arabe ; on porte aussi des chapeaux de rotin surmontés d'un bouton d'or ou d'argent ; l'affreux fez turc ; quelquefois, un mouchoir noué en turban (*dëstar*) ; les dignitaires de mosquée affectionnent surtout la calotte au crochet ou tricotée.

Les bijoux sont nombreux et variés : il y a d'abord la longue chaîne d'or passée sur la ceinture, à gauche ; les bracelets à tête de dragon, mais ceux-ci réservés aux riches, car si les ornements sont les mêmes pour toutes les classes, ils varient, bien entendu, de valeur avec la fortune du possesseur. Femmes et hommes portent, dans la Péninsule, des bracelets, des anneaux de pieds ; les fiancées ont comme symbole de leur virginité des bracelets non complètement fermés et terminés à leurs deux extrémités par une sorte de cuiller triangulaire plate (2) ; les enfants sont parés de bijoux, en filigrane d'or, circulaire pour les garçons, en forme de croissant pour les filles ; on pique dans le chignon des épingles terminées par des fleurs d'or ; on place sur la poitrine des pectoraux formés de rangées de plaques d'or.

Colliers, bagues, pendants d'oreilles, boucles et broches sont aussi variés d'aspect que de matière ; le collier est parfois constitué par une chaîne à laquelle est attaché un petit écrin renfermant une amulette arabe. On voit sur les vêtements, dans les cérémonies, des boutons d'or, de diamant, de cornaline, etc.

(1) Les Cambodgiens vont toujours nu-tête.

(2) Pareils bracelets sont assez communs en Algérie, mais je ne sais s'ils ont une signification spéciale.

M. Winstedt achève d'éclairer son étude sur le vêtement malais par la traduction d'un très curieux texte qui décrit l'habillement des rajas, des chefs, des nobles, des *seyyids* et de leurs descendants à des degrés divers, des esclaves de rajas, du même peuple, hommes et femmes.

La Nourriture des Malais est beaucoup moins compliquée que leur parure. Elle a fourni matière à une amusante légende historiqre. Une ambassade malaise s'étant rendue au moyen âge en Chine, l'empereur lui demanda quelle était la nourriture favorite des gens de Malacca ; les ambassadeurs répondirent comme il était convenu entre eux : « Des *kangkongs* (herbes potagères) non coupés, mais fendus en long. » Le monarque, curieux de les voir opérer, fit mettre un plat de ces herbes devant eux ; ils les prirent délibérément par la pointe, levant la tête et ouvrant une vaste bouche pour les avaler, ce qui leur permit, comme ils le souhaitaient, de regarder l'empereur sans offenser l'étiquette de la cour.

Quoiqu'ils n'aient plus besoin d'un pareil stratagème aujourd'hui, on ne peut dire que les Malais mangent, comme presque tous les Orientaux, d'ailleurs, d'une façon beaucoup plus ragoûtante pour les Européens : ils lancent de haut dans leur bouche grande ouverte des boulettes du bout de leurs doigts graisseux, transportent avec leurs doigts susdits des morceaux délicats dans l'assiette de l'hôte qu'ils veulent honorer; l'éructation à la fin du repas est un remerciement traditionnel.

Les mets ne sont pas toujours plus appétissants et l'odeur prédominante y est presque toujours fort désagréable à cause des nombreux condiments préparés avec du poisson sec, salé ou cru, des saumures de coquillages, des pâtes d'algues, des pousses d'arbres, des gousses sauvages malodorantes, sans parler des carrys avec multiples assaisonnements. Sur les marchés, remarquait déjà Abdullah, on ne voit ni graisse, ni viande, ni œufs, ni beurre, ni lait. Les Malais, comme un grand nombre de peuples extrême-orientaux, ont autant horreur du lait qu'ils aiment la puante saumure de poisson, très logiquement au surplus, la saumure de poisson les aide à manger leur riz et le lait est rare dans ce pays. Curieuse remarque à retenir : le Malais qui a fait le pèlerinage de la Mecque en revient presque toujours plus gourmand; il s'habitue aux mets variés et occidentaux et devient amateur de la cuisine à la margarine : très éclectique, il a toujours ajouté à sa cuisine primitive, au cours des temps, quelque plat emprunté à la Chine, à l'Inde, à Java, à l'Arabie, au Portugal, à la Hollande en attendant qu'il se mette sous la direction gastronomique de l'Angleterre.

Le Malais n'a pas d'heures fixes pour ses repas ; il déjeune à l'aube avec du riz froid de la veille ou s'il est plus raffiné avec quelques mau-

vaises pâtisseries et du thé sans sucre ni lait. A l'heure habituelle où l'Européen prend son petit déjeuner, le Malais a déjà fait un de ses grands repas. Le fonds de sa nourriture est le riz et le carry (1), des gâteaux de riz sucrés et au lait de coco ; divers mets préparés avec ce lait, quelques poules, bien plus rarement du buffle, beaucoup de fruits (bananes, mangues, dourians, ananas, etc.), et surtout du poisson sous toutes ses formes. L'habitude de chiquer le bétel favorise la digestion et amende un peu l'haleine de ces gens qui mangent beaucoup de poissons et de condiments à odeur forte.

Nous ne pouvons donner ici, mais nous recommandons à toutes les cuisinières bourgeoises en mal d'exotisme, les recettes culinaires que M. Winstedt a soigneusement recueillies pour terminer cet aperçu de la vie familière malaise.

Dans sa minutie terre à terre, elle contient des informations aussi utiles qu'intéressantes ; s'il est permis d'y regretter l'absence de quelques dessins explicatifs, cette brochure n'en reste pas moins précieuse à qui voudrait tenter un manuel d'ethnographie comparée des peuples malayo-polynésiens.

ANTOINE CABATON.

(1) *Carry, curry, kari, cary* (chez les Hollandais : *kerrie* et *karrie*), mots tirés du tamoul *kari* « ragoût », « sauce » et désignant un plat composé de viandes, de poissons, de fruits, de légumes et herbes, cuits avec des épices et du curcuma et mangé avec du riz. M. Winstedt note quelques recettes de carrys malais ; comme M. J. Vinson en a donné d'autres de carrys (ou carys) indiens dans la *Revue de linguistique* (t. XXV, pp. 283-284; XXVIII, pp. 180-183 ; XXIX, pp. 168-170 et 350-352), les amateurs pourront comparer. — La *Rijsttafel* « table de riz » des Hollandais aux Indes néerlandaises est en somme une espèce de carry.

Une qasîdah « sur les malheurs de ce temps ».

El Mokhtâr-ibn Farḥat mourut, à quarante-cinq ans, en 1906, après avoir consigné son opinion, plutôt pessimiste, sur l'Islam algérien de son temps, dans des vers que nous allons analyser.

La personnalité de leur auteur est curieuse. C'est un Arabe de grande famille, de la tribu des Beni Ma'arez. Son grand-père, El Ḥadj Mabrouk, — pendant la période héroïque des chasses aux lions, — accompagna souvent le général Margueritte ; et les 26 lions qu'El Ḥadj Mabrouk paraît avoir réellement tués de sa main sont passés dans la légende locale au nombre de 99.

El Mokhtâr poussa ses études coraniques assez loin ; et en thaleb vraiment désintéressé, il résolut, — avec un esprit critique assez rare chez ses camarades d'école, — de faire une comparaison serrée des légendes bibliques selon le texte coranique et selon le texte massorétique. On le vit fréquenter des rabbins, et se mettre à l'étude de l'hébreu. Cela fit scandale, et petit à petit, la société musulmane mit El Mokhtâr en quarantaine.

A Alger, où il était venu travailler, « l'exilé », comme il se désigne lui-même dans sa qasîdah, connut toutes les souffrances du banni ; tous les doutes, aussi, de l'exégète. Il se découragea, et c'est à cette dernière période de sa vie qu'appartient sa qasîdah.

C'est une « alfiyah » de 50 vers, où, sous la généralité assez morose de constatations, plutôt amères, sur la dépravation des mœurs, se goûte une sincérité de foi islamique qui n'est pas sans force; la supériorité, même morale, de la moyenne des « Roumis » y est affirmée par ce Musulman, qui n'en garde pas moins la foi de ses parents.

«... Les Roûm répriment nos crimes, et la justice qu'ils nous rendent, c'est celle de notre Prophète.

« Eux suivent l'enseignement prophétique, tandis que notre rébellion nous souille... » (v. 12-13).

La corruption des caractères est telle qu'il n'espère pas que « nul taleb, nul médecin » se présente pour les guérir. Et, se retournant vers Allah :

« Bidjâ'i'l ghawthi wal qothbi wal Abdâl
Natouwassal ilayka... »

« Au nom de l'Intercesseur, et du Pôle et des Piliers, nous recourons à Toi... »

Sa prière, là, devient la prière popularisée par les congrégations depuis le treizième siècle, et qui essaie de calmer la juste colère de Dieu en lui rappelant la hiérarchie des Saints, vivants et cachés, qu'il ne cesse de faire naître en généalogies spirituelles ininterrompues, pour sa plus grande gloire, du milieu de ce monde d'iniquités.

Et elle se poursuit en plainte, dans les vers suivants, rappelant comme les chansons populaires, qu'aux jours où « le hibou chasse l'aigle, et le chacal, le lionceau », « heureux celui dont la demeure est le cimetière ».

El Mokhtâr, qui termine sa pièce par des louanges au Prophète, et demande des prières pour son père et pour lui, n'allait pas tarder à voir son souhait comblé. Il n'y avait personne qui l'aidât dans des études qu'il avait à peine abordées et qui lui coûtaient déjà toutes ses relations et ses amitiés musulmanes. Il se réfugia dans l'alcoolisme, comme tant d'autres parias de l'Islam. Et cela hâta sa fin, où il fut, comme il l'avait prévu, abandonné et seul.

L. M.

Un diplôme d'investiture chez les Qâdiria (1).

Dès 1884, Rinn appelait l'attention sur les diplômes que les Qâdiria algériens se font délivrer à Bagdâd, après avoir fait leurs dévotions sur la tombe du « pôle » ʿAbdoul Qâdir († 561/1166), et il en reproduisait deux, un de « radjouloun sâlihoun », un de « moqaddem » (*Marabouts et Khouân*, pp. 196-197, 198).

Celui-ci, — que M. Jules Griguer, interprète de la justice de paix de Tiâret, a bien voulu recueillir et traduire pour les lecteurs de la *Revue* — a été trouvé sur « un inoffensif Marocain, derviche quêteur », qui le portait suivant la coutume, dans « un étui de fer blanc, presque en entier couvert de rouille, long de 25 à 30 centimètres et d'un diamètre de 8 à 10 centimètres... au moyen d'une courroie passée en sautoir ». Cet étui contenait également une quinzaine de feuilles assemblées bout à bout en un rouleau de 3 mètres de long, dont le texte formait un « recueil de préceptes » du cheïkh fondateur de l'ordre. Ce que nous en dit notre correspondant fait penser à l'un des trois ouvrages attribués au chef des Qâdiria, soit ses sermons de l'an 545-1150 (*al Fath our rabbbânî*) soit les *Fotoûh oul ghayb*, — soit plus probablement l'*Adab oul mouridîn*, laquelle a été imprimée plusieurs fois comme les deux autres, notamment au Caire en 1288-1871, à la fin de la belle édition de la *Ghounyah litâlibî tarîq al Haqq*, du même auteur.

Le fait qu'à ce diplôme est annexé un *recueil de préceptes* indique que le titre de « Khalifa » qu'il confère au porteur n'est pas simplement honorifique.

La date de ce document n'a pu être lue, le nom du signataire « Mohammed el Qâdirî » n'a pas été porté depuis environ soixante ans par les grands-maîtres de l'ordre (le naqîb actuel, ʿAbdour Raḥmân, a succédé à son frère Souleïmân par renonciation de son neveu Daoud) ; il ne semble donc pas que l'investiture de ce khalifa émane de la plus haute autorité d'entre les Qâdiria. Elle est néanmoins intéressante, car les pèlerins algériens sont relativement rares à Bagdâd, bien plus en

(1) Dans un récent article de la *Revue* sur une « querelle entre les Qâdiryîn et les Rifâʿyîn », il avait été fait allusion à l'étude d'un cas analogue par le professeur Snouck Hurgronje : on la trouvera dans les Tijds, Batavia, 1896-1897.

tout cas que les Hindous: et ce sont plutôt les Qâdiria de Bagdâd qui font des avances aux Qâdiria Maghrébins et cherchent à se les inféoder (cfr. il y a quelques années le voyage de Seyyid Ṭâhir al Qâdiri de Bagdâd à Tunis).

TRADUCTION

Au nom de Dieu le Clément, le Miséricordieux.

Louange à Dieu, maître des deux mondes. Que la prière et le salut soient sur notre Seigneur Mohammed, sur sa famille et tous ses compagnons.

Ensuite. — Vous qui prendrez connaissance de notre présent écrit, vous tous, nos frères musulmans — Puisse Dieu vous accorder la science et ses bienfaits (sachez) que le porteur de cet écrit El Hadj Saïd ben Larbi El Khelgui El Maghrabi (d'origine), un des derviches engagés dans la vie spirituelle, un de nos khalifa considérés, est venu à Bagdad en pèlerinage auprès de la sainte personne de mon aïeul, le pôle de ceux qui connaissent les devoirs de religion, le directeur de ceux qui suivent la voie droite, Es-Syid Ech-Chikh Abdelqâder El Djilânî, puisse Dieu sanctifier son âme et nous comprendre tous, nous et vous, dans ses bienfaits !

Si cela est à votre connaissance, sachez avec certitude qu'il est entré dans la secte des serviteurs de sa Sainte et Sunnite personne. Il est notre Khalifa dans la voie des Qâdiria. Il convient que vous le considériez, que vous l'honoriez et le protégiez contre les infractions, conformément au noble verset : « car Dieu ne laisse jamais perdre la récompense de ceux qui font le bien ».

Il (le prophète) a dit — que Dieu répande sur lui ses grâces et lui accorde le salut — « Celui qui honorera le voyageur étranger, ou diminuera son angoisse en lui faisant prendre une gorgée d'eau, le nourrira, le vêtira ou lui fera bon accueil, celui-là aura (en partage) le Paradis. » (Certes) le Prophète, l'Elu, a dit vrai.

(Signé :) Mohammed El Qâdiri.

(A droite de cette signature est l'empreinte d'un petit sceau portant ces mots : « Es-sid Mohammed El Qâdiri — السيد محمد القادري tandis qu'en tête sont les empreintes de deux grands cachets — exactement du diamètre d'une pièce de cinq francs — celle de gauche porte des caractères peu apparents qu'il m'a été impossible de lire. Celle de droite porte les mots suivants : « Il n'y a de Dieu que Dieu-Chikh Sî (di) Abdelqâder » لااله الا الله شيخ سي عبد القادر

AUTOUR DU MONDE MUSULMAN

EUROPE

Hongrie.

La mort de M. Taly Kalman a causé, en Turquie, une pénible impression. Homme politique et historien de valeur, M. Taly Kalman, depuis quarante ans qu'il siégeait au Parlement hongrois, s'y était, en toute occasion, montré l'ami et le défenseur des Ottomans ; par une curieuse coïncidence, le dernier discours qu'il ait prononcé était pour souhaiter la bienvenue à leur Parlement, qui venait de s'ouvrir. Peu après, l'éminent homme politique, pris d'un malaise, dut s'aliter; ainsi débuta la maladie qui l'a emporté à la fin de septembre. Il avait fait à Constantinople de nombreux voyages ; lors du dernier, qui remonte à trois ans, il présidait la mission chargée de ramener en Hongrie les restes du célèbre Rakoczy.

Bosnie-Herzégovine.

On annonce la formation à Sarajevo d'un nouveau parti musulman : il exclut de son programme toutes les tendances chauvines et nationalistes, et ne vise qu'à représenter les intérêts agraires des Musulmans de la Bosnie-Herzégovine.

Ce nouveau parti conservateur est le troisième parti musulman des pays annexés.

A Postdam.

La *Revue du Monde Musulman* a signalé la création à Postdam d'un séminaire d'études musulmanes : parmi les professeurs figurent les pas-

teurs Johannes Awetaranian, et deux mollahs récemment convertis au christianisme, Scheick Achmed Keschaf et Mohammed Nessimi Effendi. Le pasteur Johannes Awetaranian, musulman converti depuis plusieurs années, vient de baptiser les deux mollahs : avec leur concours il publiait un journal hebdomadaire, *Gunech* (Le Soleil) à Philippopoli ; ce seraient les tracasseries dont cette publication fut l'occasion qui auraient déterminé les rédacteurs à se fixer à Postdam.

Bulgarie.

Grand émoi à Philippopoli, à la suite de la publication dans le journal *Gunech* « Le Soleil », d'articles déclarant que le jeûne n'est pas d'obligation, et que la prière est inutile. Une réunion de protestation s'est aussitôt tenue dans la mosquée principale, à l'issue de la prière, et un chef de bureau au Commissariat de la Dette Ottomane, Ahmed Râghib Bey, actuellement en congé à Philippopoli, a fait le procès du *Gunech*. Ce journal, a dit l'orateur, qui est un descendant de Isfendiyârzâdè Ismâ'il Râghib Bey, est publié et distribué par les soins d'un missionnaire protestant ; les auteurs des articles incriminés sont des apostats. On a pris aussitôt des mesures pour que, dans les diverses villes de Bulgarie, les Musulmans, qui sont 600.000 dans le royaume et constituent un élément avec lequel il faut compter, fussent mis en garde contre ces attaques.

Chypre.

Le Gouvernement ottoman a décidé d'admettre, dans les écoles de Constantinople, les enfants musulmans originaires de l'île ; ceux qui seraient orphelins ou dénués de ressources y feront leurs études aux frais de l'état, et tous seront traités comme des sujets ottomans.

RUSSIE

Le 25 août-17 septembre dernier était une date importante pour la Russie : il y avait cinquante ans, jour pour jour, que ses troupes s'étaient emparées de la forteresse de Ghotib, le dernier refuge de

Schamyl. Ce fait d'armes consacrait, avec la conquête du Daghestan, la suprématie russe dans le Caucase et une partie notable de l'Asie. A ce propos, le *Terdjumân* a publié un long article sur Schamyl, le héros de l'indépendance caucasienne, dans son numéro du 10 septembre.

Questions religieuses. — Le 1er septembre a eu lieu, à Simféropol, la séance d'inauguration de la Société d'assistance aux pèlerins *Hâdjîlèrè Mu'âvènèt Djem'iyèti*. Une centaine d'invités, parmi lesquels on remarquait tous les hauts fonctionnaires russes de la région, y assistaient. La Société, qui a pour président le mufti de Crimée, Hâdjî Adîl Mîrzâ Karachaïsky, a pour objet de prêter aux pèlerins, en toute occasion, assistance et protection : elle donnera des secours pécuniaires aux nécessiteux, ouvrira pour eux des asiles, interviendra pour faciliter les formalités administratives et assurer le voyage dans les meilleures conditions, passera des traités avec les compagnies de navigation et de chemins de fer, organisera des services médicaux. Très modique, la cotisation annuelle n'est que de trois roubles. Le siège social est à Simféropol ; une section a été fondée à Théodosie.

La Direction spirituelle des Chiites du Caucase a pu, enfin, faire commencer les travaux de construction de la grande mosquée de Tiflis. On avait, depuis longtemps, réuni les ressources nécessaires, et le terrain était prêt; mais les lenteurs administratives avaient fait ajourner la solution plusieurs années de suite. Une école sera annexée à la mosquée ; l'enseignement y sera donné en turc, mais les élèves pourront y apprendre aussi l'arabe, le persan et le russe.

Réunis en Congrès les ulémas et les notables musulmans du territoire Transcaspien ont discuté la question suivante : « La femme peut-elle réclamer le divorce, si son mari est atteint de syphilis? » Le Congrès a répondu affirmativement, ajoutant, toutefois, que la femme serait tenue de restituer la dot qu'elle avait reçue de son mari. Telle sera, désormais, la jurisprudence observée par les tribunaux religieux.

Le comte Paline, chargé il y a quelques mois de procéder à une vaste enquête sur l'administration du Turkestan, fait compiler un recueil des prescriptions légales religieuses. Ce recueil tiendra lieu de code dans les tribunaux musulmans.

Des conversions en masse se seraient produites dans une localité du gouvernement de Kazan. Dans le village d'Atomva, lisons-nous dans le *Terdjumân*, 91 familles auraient embrassé l'Islam.

Enseignement. — La *Revue du Monde Musulman* consacre dans ce numéro une étude spéciale à l'enseignement chez les Musulmans russes : voici quelques informations de détail qui confirment les conclusions de notre collaborateur. Rien en effet n'est plus digne de remarque que le zèle des Musulmans russes en fait d'enseignement : tout récemment l'émir de Boukhara ayant fait don d'une somme de 140.000 roubles pour construire aux employés de la poste russe une résidence commode et agréable, la presse musulmane a aussitôt protesté en faisant observer que les écoles et établissements similaires de la région eussent tiré de cet argent un plus utile profit.

Ailleurs c'est l'ardeur de l'initiative privée que la même presse s'efforce de stimuler : pendant plusieurs années la Société de Bienfaisance musulmane d'Orenbourg était allée de l'avant ; l'année dernière, elle avait créé cinq écoles élémentaires, deux pour les garçons, trois pour les filles, et avait décidé d'ouvrir une école supérieure de filles : son zèle a-t-il fléchi ? Les journaux musulmans lui reprochent d'être revenue sur ses dispositions et l'accusent de redouter à l'excès les tracasseries administratives.

Il ne se passe d'ailleurs guère de semaine que l'on n'ait à enregistrer des fondations dues à l'initiative privée : depuis longtemps les habitants de 'Alî Abâd, près de Zakatal, se plaignaient de n'avoir, dans la localité, qu'une école russe. Les efforts des principaux Musulmans du pays ont permis d'y ouvrir une école musulmane pour laquelle on a fait venir du dehors un maître, le Cheïkh Habîbullâh El-Kurdistânî.

A Eterli Tamak, vient d'être instituée une Société musulmane ayant pour objet de combattre l'ivrognerie. Les personnes qui en ont pris l'initiative font en ce moment les démarches nécessaires pour obtenir l'autorisation légale.

Tachkent possède depuis peu une nouvelle Société de Bienfaisance musulmane, ayant à sa tête Mollâ 'Abdullâh Olanoff, président ; Becher Ullâh Khodjayoff, et Munevver Kârî 'Abdur-Rechîd Khânoff, secrétaires.

La plupart du temps, les ressources locales semblent suffire au recrutement du personnel enseignant ; c'est ainsi que Khokand compte en ce moment dix écoles organisées d'après les méthodes modernes, et comprenant un personnel en grande partie indigène : sur ces dix écoles, il n'y en a pas plus de quatre ou cinq ayant pour professeurs des Musulmans venus des autres régions de la Russie.

Le *Terdjumân* déplore les dissentiments survenus entre l'inspecteur des écoles musulmanes du Caucase, Sultân Medjîd Ghanizâdè, et ses subordonnés. Ils ont eu pour résultat de dépouiller de leurs emplois

des hommes estimés de tous et ayant donné des preuves de leur valeur : Mohammed Hasan Efendiyoff, Yoûsouf 'Aliyoff, professeurs ; Bedel Bey Bedelbeyoff, Ferhâd Agayef, administrateurs d'écoles. Nous ne savons, dit-il en substance, qui a eu tort dans l'affaire ; mais l'issue en est déplorable.

La Société Choûrâyi Islam, d'Astrakhan, a donné à la fin d'août une fête à l'occasion du départ de trois jeunes Musulmans de la ville, qui vont à Constantinople faire leurs études au Dar uch-Chefaka.

La question des études arabes en Russie est agitée dans la presse. On sait que, pendant ces dernières années, quelques organes musulmans en langue arabe, tels que *At-Tilmîdh* « L'Élève » de Saint-Pétersbourg, y ont été fondés. Le public auquel ils s'adressent est forcément très restreint, car, comme le déclarent tristement les *Ma'loûmât* « Informations », journal arabe qui est l'organe officiel du clergé dans le gouvernement d'Oufa, bien rares sont les Musulmans russes, même appartenant au monde religieux, qui aient une connaissance sérieuse de cette langue. Il y a, de ce côté, une réforme à faire.

Sibérie. — Il y a en Sibérie un nombre considérable de sujets ottomans, 2.000 pour la seule ville d'Irkoutsk. Comme ils n'ont, dans le pays, aucun représentant officiel de leur gouvernement, ils ont adressé à l'ambassade de Turquie à Saint-Pétersbourg une requête demandant qu'un consulat fût créé dans la région.

Cinquante familles musulmanes de Sibérie, appartenant au village de Tara, dans la province de Tobolsk, ont obtenu du Gouvernement russe l'autorisation d'émigrer en Turquie et de changer de nationalité. A Constantinople, on fait le nécessaire pour les recevoir ; toutefois, étant données les difficultés presque insurmontables que présenterait en hiver, le voyage qu'elles doivent entreprendre, on les a engagées à ajourner leur départ au printemps prochain.

Ce mouvement d'émigration prend des proportions assez importantes. Un groupe de 20 familles, forment un total de 69 individus, est arrivé récemment à Constantinople et, en raison des difficultés, que soulevent des faits semblables, un accord va probablement intervenir entre les gouvernements ottoman et russe.

Petites nouvelles. — Banni temporairement de sa résidence, Kazan, Abdullâh Apanayeff s'est rendu à Constantinople ; l'autorité ne lui a pas permis de voir sa famille avant son départ. Atteints par la même

mesure, ses trois frères se sont rendus, l'un à Constantinople, comme lui, le second à Beyrouth, et le troisième à Berlin. C'est le 1er-14 mars que prendra fin leur exil, dont les journaux, auxquels nous empruntons cette nouvelle, ne font pas connaître le motif.

L. Bouvat.

EMPIRE OTTOMAN

C'est avec une vive sympathie que l'Europe libérale a assisté au changement de régime en Turquie; c'est avec intérêt et espoir qu'elle suit les efforts de réorganisation dont la révolution de l'an dernier n'a pu être que le prélude : aucune inquiétude ne se mêlerait à ce sincère espoir si parfois les réformes ne semblaient lentes ou inefficaces, si surtout les hommes nouveaux n'avaient point trop souvent recours aux procédés d'autrefois ; il est certes louable de prétendre annihiler jusqu'au souvenir d'un régime odieux et l'on ne saurait blâmer le sentiment qui dans tout l'empire fait débaptiser certaines rues : à Smyrne, le quartier Hamîdâbad devient celui de 'Osmâniyè ; celui de Ihsân-i Hamîd s'appellera Mahmoûdigé ; de même à 'Kara Tach, où Hamîdiyé, devient 'Azîziyé ; enfin, Mâmoûret ul-Hamîdiyé prend le nom de Rechâdiyé. — Tout cela est bel et bien, et serait mieux encore, si dans le même temps on n'annonçait de nouvelles et sans doute excessives répressions, des supplices et des procès dont s'étonne, sans en comprendre la nécessité, l'Europe occidentale (1).

On admet d'ailleurs que de nouvelles mœurs politiques ne s'improvisent pas, et qu'il y faut la collaboration d'une opinion publique éclairée et d'un organisme politique et social solidement constitué; le rappel d'illustres et déplorables exemples n'est point inutile ; c'est pourquoi il importe de noter les bruits qui courent à Constantinople au sujet d'une revision possible du procès de Midhat Pacha et de ses co-accusés; nul

(1) Nous serions à ce propos reconnaissants à ceux de nos lecteurs qui pourraient nous donner des nouvelles de M. Mohammed Kur Ali, sur qui s'est abattue la sévérité du gouvernement turc. On aurait cru que le passé tout de libéralisme du distingué directeur du *Moutktabas* eût dû lui assurer de la part du nouveau régime un traitement plus favorable. A. L. C.

doute que l'annulation du jugement, entraînant un tardif hommage au grand homme d'État, ne soit d'un bienfaisant enseignement.

Un enseignement quotidien est donné par la presse ottomane dont nos lecteurs connaissent l'activité et l'extraordinaire développement en ces derniers mois : on est heureux d'y voir collaborer des hommes à qui leurs fonctions donnent une autorité particulière : signalons à ce propos une étude publiée dans l'*Ikdam* par Mohammed 'Atif, professeur aux cours publics de la mosquée de Fâtih et relative aux rapports des Musulmans et des Chrétiens ; un esprit de très libérale orthodoxie s'y manifeste.

Le Chrétien vivant sous l'autorité d'un gouvernement musulman et lui payant tribut, écrit Mohamed 'Atif, doit être traité en frère : sa vie et ses biens sont sacrés, il est l'égal des Musulmans, dit un *hadîth* conservé par Boukhârî. Donc, le Musulman qui tue volontairement un Chrétien doit être mis à mort. Le meurtre par imprudence entraînera les réparations d'usage. L'adultère avec une Chrétienne est un crime qui doit être sévèrement puni. D'après la loi religieuse, le Musulman qui vole un Chrétien doit avoir la main coupée. Les injures seront punies de la bastonnade. Quel que soient son rang et sa fortune, le coupable ne pourra échapper au châtiment.

On lit dans le *Bahr* que le Musulman qui traite d'infidèle, *kâfir*, un Chrétien, un Juif ou un Zoroastrien, commet une faute grave. Dans aucun cas, on ne peut entraver l'exercice du culte. Les Chrétiens ne doivent pas être contraints de porter devant les cadis et les autres juges musulmans des différends qui n'intéressent qu'eux seuls. Et, de l'avis d'ulémas célèbres, le Chrétien qui se conforme exactement à sa propre religion ne peut faire de tort à l'Islam.

Le Musulman doit combattre les ennemis de sa religion ; mais ceux-ci peuvent être Chrétiens ou Musulmans, et il ne prendra les armes que pour se défendre, disent les *Marâtib al-Idjmâ'*. Il s'abstiendra, à l'égard des Chrétiens, de tout mauvais procédé, quel qu'il soit, et ne leur témoignera jamais de mépris. S'il en a l'occasion, il partagera la nourriture des « gens du Livre » : le Coran le permet. Toutes les fois qu'il le pourra, il leur prêtera assistance. Sa religion lui permet de leur faire des dons et des legs.

Aboûl'-Laith, dans son *Boustân al-'Ârifîn*, a examiné la question du salut. Bien que les docteurs ne soient point d'accord sur ce point, il a la certitude qu'un Musulman, en saluant un Chrétien, ne commet aucune faute.

Le *Moultakâ* autorise les Chrétiens à visiter la mosquée d'Omar, et à y faire le pèlerinage. Même faculté est accordée aux Juifs.

En Egypte et aux colonies, le mariage d'un Musulman avec une

femme appartenant à l'une des religions révélées est licite. La loi religieuse n'y fait nullement obstacle.

Les Chrétiens peuvent servir dans les armées musulmanes. Le *Tahrîr al-Ahkâm* met à cela trois conditions : de la part des Chrétiens, la loyauté ; de celle des Musulmans, la sécurité ; enfin, il faut que le concours des Chrétiens soit d'une réelle utilité. C'est aussi l'avis du *Dourr al-Moukhtâr* : le Prophète lui-même a émis une opinion semblable, et accepté le concours d'un Juif.

On nous saura gré d'avoir analysé une argumentation aussi documentée. La publication de semblables études est d'autant plus opportune qu'une réorganisation du haut clergé musulman vient d'être accomplie.

Désormais, en effet, le Cheikhat, ou Dâïrè-i Mechyakhat, comprend les organes suivants :

1° *Tahrirât Kaleme* « Bureau des Écritures ».

2° *Evrâk Odase* « Bureau de la correspondance officielle ».

3° *Mouhâsèbè Dâïrèsi* « Département de la comptabilité ».

4° *Ilmiyé Tekâ'ud Sandoughon* « Caisse de retraites du clergé ».

5° *Ders Vekiâleti* « Section de l'enseignement ».

6° *Fetvâ Imânèti* « Département des fetwas ».

7° *I'lâmat Odase* « Bureau des rapports ».

8° *Mulâzimât Odase* « Bureau des candidatures ».

9° *Medjlis-i Tadkekât-i Char'iyè* « Commission des recherches juridiques ».

10° *Medjlis-i Intikhab-i Houkkâm u Sidjillî* « Commission de nomination des juges et du sceau ».

11° *Medjlis-i Mechâyekh* « Conseil des Cheikhs ».

12° *Iskutar Kâzeleke* « Administration du Cadi de Scutari ».

13° *Istambol Kâzeleke* « Administration du Cadi de Constantinople ».

14° *Kassâmlek* « Administration des successions »,

15° *Beykoz Niyâbéti* « Juridiction de Beykoz ».

16° *Ghalata Kâzîliki* « Administration du Cadi de Galata ».

17° *Der-i Se'âdet Emvâl-i Eïtâm Idârési* « Curatelle des biens des orphelins de Constantinople ».

18° *Davoûd Pacha Mehkemési* « Tribunal de Davoud Pacha ».

19° *Anadolou Kazi'askierliki* « Administration du Cadi des armées d'Anatolie ».

20° *Mehâkim-i Evkâf* « Tribunaux des wakfs ».

21° *Mekteb-i Kouddât* « École des Cadis ».

22° *Kâsim Pacha Niyâbéti* « Juridiction de Kâsim Pacha ».

23° *Eyyoûb Kâzîliki* « Administration du Cadi d'Eyyoub ».

24° *Mahmoûd Pacha Mehkemési* « Tribunal de Mahmoud Pacha ».

Chacune de ces divisions comporte un nombre variable d'agents et d'auxiliaires de toute sorte, secrétaires, rédacteurs, garçons de bureau, etc. Les traitements varient beaucoup d'un emploi à l'autre : pour les chefs de service, ils peuvent atteindre 8.000 piastres par mois, et sont rarement inférieurs à 4 ou 5.000 piastres.

Armée. — Remarquable article de Khaïr ud-Dîn Tâhir, dans l'*Ikdam* du 21 septembre, sur le service militaire des non-Musulmans. Après avoir parlé de la nécessité, pour la Turquie d'avoir des armées de première et de deuxième ligne solidement organisées, et critiqué quelques points faibles de son organisation militaire, il s'élève avec énergie contre le projet, mis en avant, de former des bataillons spéciaux de soldats chrétiens. En Europe, fait-il observer, jamais on n'a eu l'idée de mettre dans des corps différents les protestants et les catholiques ; si on a des soldats musulmans, on ne les mettra pas non plus dans des bataillons distincts, parce que musulmans.

De son côté le patriarche œcuménique grec a adressé à son clergé une circulaire relative au service militaire des jeunes gens de sa communauté. Dans ce document, il engage les Grecs à accepter avec empressement une charge patriotique à laquelle ils doivent se soumettre d'autant plus volontiers, qu'une nationalité exempte de cette obligation se trouverait, à l'égard des autres nationalités de l'Empire, dans un état d'infériorité manifeste. En conséquence les jeunes Grecs ne devront pas se soustraire au service en fournissant un remplaçant, bien moins encore en émigrant à l'étranger. Toutefois, le Patriarcat demandera au Gouvernement l'adoption de mesures sauvegardant les croyances des soldats chrétiens. Ces mesures sont les suivantes : interdiction de toute conversion pendant la durée du service ; nomination d'aumôniers militaires, mise à la disposition des soldats d'églises ou d'autres lieux de culte ; formation de compagnies spéciales de soldats chrétiens ; admission dans les écoles militaires des jeunes gens de religion chrétienne susceptibles de devenir officiers.

Il est d'ailleurs remarquable qu'en Asie Mineure les populations non-musulmanes semblent accepter avec empressement l'obligation du service militaire ; leur patriotisme leur vaut les éloges de la presse musulmane. Mais on estime que 70 p. 100 des habitants de l'Archipel, des vilayets de Smyrne et de Beyrouth, ainsi que de quelques régions d'Anatolie, devront payer la taxe militaire de remplacement, qui rapportera ainsi deux millions de livres ottomanes au Trésor. Les non-Musulmans des îles Sporades ont adressé au Ministère une requête concernant l'application de la loi militaire dans l'Archipel. De leur côté les Bulgares demandent la réduction à deux ans de service militaire, qu'ils ne vou-

draient pas accomplir dans des régions trop éloignées, telles que le Yémen et la Tripolitaine. On annonce que plusieurs milliers d'Israélites seront incorporés avec la prochaine classe.

Marine. — Le renforcement de la marine de guerre est l'une des questions qui préoccupent le plus l'opinion publique. Diverses manifestations l'ont bien montré. L'année dernière, c'était la souscription publique qui offrait à la Turquie deux croiseurs auxquels on donnait les noms des héros de la Révolution : Niazi et Enver. A peu près au même moment, les officiers de marine fondaient à Constantinople un Club qui prit aussitôt beaucoup d'importance. Une Société d'assistance à la flotte s'est fondée aussi ; elle a à sa tête le président du Sénat,et recueille des fonds dans ce but patriotique.

Car l'argent manque. Le budget est en déficit ; l'emprunt nécessaire n'est pas encore contracté. Aussi, l'initiative privée fait-elle de nouveaux efforts pour y suppléer. Les officiers de la division de Scyros ont fait l'abandon de 1 p. 100 de leur solde, et leur exemple a été immédiatement suivi par les fonctionnaires civils.

Mais tous ces moyens sont forcément insuffisants, et le général Ahmed Moukhtâr Pacha a, dans le *Yèni Ghazeta*, dit le vrai mot sur la situation. Voici, en substance, ses déclarations :

La Turquie a besoin de beaucoup de navires de guerre, et l'achat de deux cuirassés du type *Dreadnought*, pour lequel on est actuellement en pourparlers, n'est qu'un expédient incapable de donner, à la flotte ottomane, la puissance nécessaire. Il faut, pour relever la flotte, des sommes considérables, dont seul un pays prospère peut disposer. Qu'on travaille à améliorer le commerce, l'industrie et l'agriculture en Turquie ; une fois les conditions économiques changées, ce pays deviendra aisément une puissance navale de premier ordre.

Finances. — En attendant, le gouvernement turc s'efforce d'inscrire au budget des ressources nouvelles : l'augmentation des droits de douane de 11 à 15 p. 100 *ad valorem*, sera vraisemblablement acceptée par les puissances. L'Autriche-Hongrie, en ce qui la concerne, l'avait ratifiée dans l'accord relatif à la Bosnie-Herzégovine ; l'Angleterre, l'Allemagne et la Russie sont également favorables à ce projet. Avec les ressources ainsi obtenues, le ministre des Finances, Djâvîd Bey, espère réduire d'environ 30 millions le déficit de 100 millions du présent budget.

On prépare une nouvelle réglementation du commerce des spiritueux. Les détails n'en sont pas encore connus ; mais on sait, dès maintenant, que cette réglementation aura pour objet essentiel de protéger la fabrication indigène, qui produit, chaque année, 14 millions de kilogrammes

de spiritueux de toute sorte. Les alcools étrangers seraient frappés de droits prohibitifs.

Notons enfin que l'État défend énergiquement ses monopoles et d'abord le monopole des télégraphes et des téléphones ; aucun particulier ne peut faire construire de lignes sans une autorisation spéciale. Aussi, les missionnaires américains de Kharpout, qui avaient cru pouvoir faire établir des lignes téléphoniques entre leur établissement et des maisons situées à une distance considérable, ont-ils reçu l'ordre de faire cesser les travaux entrepris.

Le mouvement intellectuel. — La question de la langue continue d'occuper la presse. S'autorisant de la parenté de races et de langues qui unit sa nation à la Turquie, un Hongrois, le docteur Karacson, a publié en tête de l'*Ikdam* du 19 septembre un intéressant article où, rappelant ce qui a été fait en Hongrie en pareille occurrence, il donne aux Turcs quelques conseils amicaux.

Il existe en Turquie, dit-il, deux langues, celle des lettrés, que le peuple ne peut comprendre, et la langue vulgaire. En Hongrie, rien de pareil. Le grand poète de la Révolution hongroise, Alexandre Petœfi, dont l'une des œuvres a été prise pour hymne national et rappelle à tous la date glorieuse du 15 mars 1848, ne s'est servi que de termes hongrois ; aussi, n'est-il personne, dans son pays, qui ne le comprenne. Le berger le plus ignorant, le paysan le plus fruste, peuvent saisir toute sa pensée. A Budapest, paraît un journal bien connu, le *Budapesti Hirlap*; il est rédigé de la manière la plus élégante ; il n'en est pas moins clair et accessible à tous.

L'emploi obligatoire du latin dans les écoles avait fait beaucoup de tort à la langue nationale ; une fois délivré de cette contrainte, le hongrois s'est rapidement développé. Voilà autant de faits sur lesquels les Turcs feront bien de réfléchir.

A la fin de septembre a été inaugurée, à Constantinople, la Société des fondations philanthropiques et médicales, *Mu'essissât-i Khaïriyè-i Sihhiyè Djem'iyèti*; le prince impérial Yoûsouf 'Izz ed-Dîn Efendi, qui en est le président d'honneur, assistait à la cérémonie, ainsi que Khalîl Bey, préfet de Constantinople ; ils ont (l'un et l'autre, prononcé des discours applaudis, ainsi que le vice-président, docteur Fakhr ud-Dîn Bey, membre de la Municipalité de Constantinople. La Société a pour but d'exercer un contrôle actif sur les hôpitaux, écoles et asiles destinés aux malades et infirmes, et de surveiller l'emploi de leurs ressources.

Parmi les objets de prix découverts au palais de Yildiz, figurait une

collection de monnaies anciennes d'or et d'argent offerte à 'Abdul-Hamid par feu Dervich Pacha ; on y remarquait, entre autres, des pièces frappées sous le règne du sultan Moustafâ et quelques monnaies à légendes coufiques. Présentée au Sultan, cette collection a été, sur l'ordre de celui-ci, donnée au Musée impérial. Quant aux châles anciens, d'une grande valeur artistique, découverts à Yildiz, ils ont été versés au Trésor Impérial.

En Province. — Le Comité Jeune-Turc a protesté contre de récentes ordonnances du nouveau vali de Salonique, Ibrahim Bey, fils du Cheikh-ul-Islam. Ibrahim Bey exige, en effet, avec une excessive sévérité, l'observance des préceptes du Koran. Il a fait défendre aux femmes turques de se montrer non voilées dans les rues. Les Musulmans sont invités, à observer les jeûnes prescrits pas le Ramadan. Ceux que l'on verra manger ou boire en public pendant ce temps seront mis en prison.

Un hôpital russe a été fondé à Salonique, et sera prochainement inauguré. Placé sous l'invocation de saint Démétrius, cet établissement a été construit aux frais d'une riche communauté religieuse; mais c'est l'ancien consul de Russie à Salonique, M. Gierse, qui en a eu l'initiative : il doit, d'ailleurs, revenir à son ancien poste pour assister à l'inauguration. Construit à l'est de la ville dans un endroit aéré, l'hôpital comprendra, dans ses dépendances, une pharmacie, une salle d'opérations, une clinique et un laboratoire.

En Asie, la situation s'est améliorée. Le commandant en chef du 4e corps d'armée a complètement défait les tribus kurdes révoltées. Celles-ci se sont dispersées, et la rude leçon qu'elles ont reçue leur enlèvera, sans doute, le désir de recommencer de sitôt. On sait que ces populations à demi barbares avaient été l'appui du hamidisme en bien des circonstances, lors des événements de 1895 en particulier ; leur écrasement enlève à la réaction un de ses derniers espoirs.

La récolte sera, cette année, exceptionnellement bonne dans le vilayet d'Erzeroum, lisons-nous dans l'*Ikdam*. Mais la situation des habitants en sera-t-elle meilleure ? Non, car, faute de routes praticables, les produits resteront à peu près en totalité dans la région, où ils se vendront à vil prix. Sait-on que, pour envoyer des marchandises au port de Trébizonde, on n'a pas d'autre moyen de transport que des charrettes à bœufs, qui mettent quarante jours à faire le trajet ?

L'amélioration des moyens de communication s'impose. Un projet a été mis en avant par la Compagnie américaine, qui propose une ligne Samsoum-Sivas-Kharpout.

Au Yémen, où l'on sait que l'insurrection arabe a pris, ces derniers mois, une grande extension, de nouveaux combats ont eu lieu. Mehmed Idris, qui s'était avancé jusqu'à la côte, s'est retiré dans le district de Lahia à l'arrivée du cuirassé turc *Medsjidieh* ; ses partisans ayant été battus à Hodeidah, plusieurs cheikhs firent leur soumission. D'un autre côté, le cheikh Imam Yahya Hamideddin Efendi réunissait de nouvelles forces; une épidémie ayant éclaté en Arabie il réunit un « Conseil des Zélés », lequel déclara que l'épidémie était causée par l'usage du tabac, interdit par la religion : la fin de l'épidémie étant survenue, le prestige de Yahya s'en accrut et le nombre de ses partisans augmenta. Au commencement d'octobre une grande bataille a mis aux prises les troupes turques et les forces réunies de Mehmed Idris et de Yahya. Le Mahdi aurait été blessé. Il ne semble pas, d'ailleurs, que les opérations turques aient été décisives puisque peu après on annonçait l'envoi sur le champ de bataille d'un renfort de sept bataillons.

Petites nouvelles. - Un crime déjà ancien va recevoir sa sanction, Il y a une dizaine d'années, Hâfiz Pacha, membre de la municipalité de Constantinople, assassinait le lieutenant-colonel Ghânî Bey ; il ne fut pas inquiété alors ; mais l'année dernière, aussitôt après la chute de l'ancien régime, un mandat d'arrêt fut lancé contre lui. Hâfiz Pacha, qui avait pris la fuite, vient seulement d'être arrêté à Brousse, où il s'était réfugié auprès de sa mère.

Nos lecteurs se souviennent de l'envoi qui avait été fait il y deux ans dans une localité d'Albanie, Durazzo, des poils de la barbe du Prophète conservés à Constantinople. A leur tour, les habitants de Mourâd Tchélébi, dans le Sandjak de Bérat, ont demandé au Gouvernement que ces reliques fussent exposées à leur vénération. Satisfaction leur a été donnée.

Nous lisons dans l'*Ikdam* l'information suivante :

« Mohammed 'Alî Efendi, l'ancien vali de Beyrouth, qui s'était enfui en Europe, est revenu à Constantinople et a demandé l'autorisation de résider à Mételin, comme ses pareils. Il a adressé sa requête à l'administration compétente. »

L. B.

PERSE

Tandis que redevenu « le prince Mohammed 'Alî », l'ex-chah s'installe à Odessa, où il est arrivé le 4 octobre et a été conduit par un chambellan russe à sa nouvelle résidence de la rue Gozol, les habitants de Téhéran ne cessent de glorifier la victoire des libéraux ; la capitale a souscrit avec empressement pour les fêtes en l'honneur des vainqueurs : à la date du 6 octobre, la liste de souscription accusait un chiffre de 5.940 tomans; avec d'autres dons parvenus à la même date, on atteignait un total de 8.940. Certaines souscriptions atteignaient 500 tomans ; celles égales ou supérieures à la centaine étaient assez nombreuses.

Le nouveau ministère, formé à la fin de septembre, est composé de la manière suivante :

Président du Conseil et ministre de la Guerre, Sipahdâr-é A'zam ; ministre de l'Intérieur, Serdâr-é As'ad ; de la Justice, prince Farman Farmâ ; des Finances, Mostoufî ol-Memâlik; des Postes et Télégraphes, Serdâr-é Mansoûr; des Affaires étrangères, 'Alâ os-Saltanè.

L'un des premiers actes du ministère a été la création par le prince Farmân Farmâ, ministre de la Justice, d'un important service. Sous le nom d'Administration générale de l'Enregistrement, *Idârèyé Defterkahnè 'Omoûmî*, il a institué au Ministère de la Justice un service spécial chargé d'enregistrer tous les actes et contrats, civils et commerciaux, passés entre particuliers, et pour lesquels, jusqu'ici, il suffisait de la présence d'un uléma. Ces pièces seront soumises au droit de timbre.

Nos lecteurs nous sauront gré de leur fournir quelques informations sur le fonctionnement du système électoral qui est à la base du nouveau régime. Voici d'abord la disposition d'une carte d'électeur, au recto et au verso, telle que la donne le journal *Medjlis*.

NUMÉRO **CARTE D'ÉLECTION** DATE

Porteur de la carte *Fils de*

Profession *Demeurant rue* *Quartier de*

Lieu de vote *Jour du vote*

Heure de l'ouverture du scrutin *Heure de sa clôture*

Nombre des personnes à élire que le porteur de cette carte doit nommer

Place du cachet ou des signatures du bureau.

Avertissements nécessaires, concernant la loi.

1° Chaque électeur n'a droit qu'à un seul suffrage, sauf dans le cas où il faudrait procéder à un second tour de scrutin.

2° Les électeurs ne sont nullement obligés de donner leurs suffrages à une personne habitant au même lieu.

3° Une fois le temps fixé par le Bureau pour le scrutin écoulé, aucun bulletin ne sera accepté, de qui que ce soit.

4° Le vote devra être secret, il faut que le porteur de la carte avant d'entrer, écrive sur un papier blanc les noms des personnes auxquelles il veut donner son suffrage) en nombre égal au chiffre ci-dessus, le plie et l'apporte avec lui.

5° Les porteurs des cartes ne devront pas les détruire ; ils les conserveront pour le cas où un nouveau tour de scrutin deviendrait nécessaire.

6° Seront nuls les bulletins de vote illisibles, ou n'exprimant pas nettement le suffrage, ou revêtus de la signature du votant, ainsi que ceux qui seraient joints à d'autres.

7° Il est rigoureusement interdit d'entrer avec des armes dans le lieu de vote.

Voici maintenant la liste, parue dans l'*Iran-é-Noou*, des députés de Téhéran. On se souvient que, dans la première Assemblée, la capitale comptait 61 élus, dont un Zoroastrien, le banquier Erbâb Djemchîd, le seul non-Musulman de la Chambre ; on se souvient aussi que ces députés, formant, pour ainsi dire, une Assemblée nationale provisoire, s'étaient réunis aussitôt après leur nomination, avant même que les provinces n'eussent nommé leurs élus : ainsi le voulait le rescrit de feu Mozaffer ed-Dîn. Avec la nouvelle organisation, Téhéran n'a plus que 15 députés :

1. Hâdjî Seyyed Nasrollâh.
2. Ehtechâm os-Saltanè.
3. Vosoûk od-Dooulè.
4. Hakîm ol-Molk.
5. Sadîk Hazret.
6. Takîzâdè.
7. Mostechâr od-Dooulè.
8. Zokâ ol-Molk.
9. Sanî' od-Dooulé.
10. Hoseïn Kouli Khân Novvâb.
11. Asadollâh Mîrzâ.
12. Aga Cheikh Hoseïn Yezdî.
13. Yahyâ Mîrzâ.
14. Mo'taman ol-Molk.
15. Vahîd ol-Molk.

Donnons enfin la liste officielle des électeurs du premier degré de Téhéran, telle qu'elle a été publiée dans le journal *Medjlis*. Elle comprend 55 noms ; mais, plusieurs électeurs ayant donné leur démission, le nombre des votants se trouve réduit à 45.

Numéros d'ordre	Noms	Suffrages
1	Hâdj Seyyed Nasrollâh	3.115
2	Ehtechâm os-Saltanè	2.933
3	Hoseïn Kouli Khân Novvâb	2.102
4	Momtâz od-Dooulè	2.092
5	Zokâ ol-Molk	2.089
6	Moukhbir ol-Molk	2.045
7	Aga Cheikh Mohammed-é Hoseïn Yezdî	1.730
8	Hakîm ol-Molk	1.635
9	Mostechâr od-Dooulè	1.575
10	Docteur Velîyollâh Khân	1.555
11	Sanî' od-Dooulè	1.513

Numéros d'ordre	Noms	Suffrages
12	Hâdj Emîn-oz-Zarb (Intendant de la Monnaie)	1.343
13	Vosoûk od-Dooulè	1.045
14	Hâdj Imam Djoum'é Khoyî	1.022
15	Sadîk Hazret	986
16	Cheikh Er-Reïs	834
17	Asadollâh Mîrzâ	764
18	Mo'izz os-Soltân	669
19	Mîrza Hoseïn Khân Kasmâï	502
20	Mîrzâ Seyyed Mohammed Behbehànî	492
21	Mohtecham os-Saltanè	461
22	Mochîr od-Dooulè	457
23	Hasan 'alî Khân	395
24	Mo'taman ol-Molk	382
25	Takizâdè	350
26	Mo'azed os-Saltanè	326
27	Docteur Emîr Khân	293
28	Mostoufîyol-Memâlik	289
29	Lesân ol-Hokemâ	279
30	Vahid ol-Molk	274
31	Hâdj 'Alî-é Hâdj Habîb	265
32	Zahîr od-Dooulè	257
33	Aga Cheikh Mehdî Nedjmâbâdî	252
34	Rizâ Kouli Khân Reïs	248
35	Aga Cheikh 'Alî Nedjmâbâdî	240
36	Aga Cheikh 'Alî Noûrî	236
37	Aga Hoseïn Nedjmâbâdî	226
38	Fakhr ol-Islâm	225
39	Mirzâ 'Alî Mohammed Khân Modjâhed	213
40	Hâdji Cheikh Mortezâ Echteyânî	208
41	Nâser ol-Molk	200
42	Docteur Haïder Mîrzâ	195
43	Suleïmân Mîrzâ	187
44	Hâdjî Seyyed Mohammed Imâmzâdè	187
45	Yahyâ Mîrzâ	175
46	Momtâz os-Saltanè	174
47	Mîrzâ Dâvoûd Khân 'Alîâbâdi	170
48	Aga Cheikh Mohammed Takî Gourgânî	166
49	Hâdj Mohammed Tâkî Châhroûdî	163
50	Mollâh Asadollâh Fakîh ot-Todjdjâr	157
51	Sadr ol-'Olamâ	156

Numéros d'ordre	Noms	Suffrages
52	Mostechâr os-Soltân	153
53	Aga Seyyed Mohammed Rezâyé Mosâvât	153
54	Aga Mîrzâ Seyyed Mohammed Tabatabâï	150
55	Hâdj Seyyed 'Alî Agayé Yezdî	148

Les Arméniens de Téhéran ont tenu un meeting de protestation contre la loi électorale qui ne leur attribue qu'un seul député; ils voudraient en avoir trois. Mais les autorités n'ont pu que rejeter leur demande, la Chambre seule ayant qualité pour modifier la loi électorale. Il faut toutefois observer que cette loi, en attribuant à la communauté de Téhéran un seul député, priva du droit de vote les Arméniens de l'Azerbaïdjan et du Guilen.

Anglais et Russes en Perse. — Le *Pioneer*, de Lahore, a consacré à la Perse deux articles aussitôt relevés par les journaux persans. Dans l'un, parlant de la situation dans les provinces du Sud, Farsistan, Kemran, Béloutchistan, etc., il demandait, pour le rétablissement de l'ordre, la réorganisation des troupes persanes de la région, qui auraient été commandées et instruites par des officiers anglais, indiens à l'occasion.

Là-dessus, vive réplique dans le *Habl oul-Matîn* du 6 septembre. Aujourd'hui que la Russie et l'Angleterre marchent d'accord, ce serait, dit en substance l'organe de Calcutta, établir la domination anglaise dans le sud de la Perse.

Dans l'autre article, le *Pioneer* faisait connaître des nouvelles envoyées de Téhéran. L'envoi à Chiraz d'un détachement de troupes anglaises avait produit la plus mauvaise impression ; l'opinion publique accusait les Anglais d'avoir pris cette initiative, que les faits ne justifiaient pas, pour permettre aux Russes d'en faire autant dans leur zone d'influence, et favoriser ainsi la pénétration des deux puissances.

Tel est notre avis, déclare le *Habl oul-Matîn*.

D'un autre côté la presse persane surveille avec inquiétude l'action anglaise dans le Khorassan. Il est question de créer un consulat d'Angleterre à Birdjend ; le titulaire passerait sept mois de l'année dans cette résidence, et les cinq autres en Séistan ; on voudrait, de plus, fonder un vice-consulat à Neh Bendân, une fois que l'achèvement de la route de Pélenk Koûh aurait rendu les communications plus faciles. Les Russes et les Anglais veulent mettre la main sur le pays, dit-on en Khorassan.

En province. — Une compagnie générale, *Cherket-é 'Omoûmî*, s'était fondée il y a plusieurs années pour construire une voie carrossable entre Astara et Ardébil; elle avait réuni des capitaux importants, et avait pour président le Melik ot-Todjdjâr de Téhéran. Dernièrement, la presse apprenait que le fils de ce même Melik ot-Todjdjâr, Hâdjî Hasan Aga, avait passé une convention avec un sujet russe de Moscou, qui avait reçu le titre de consul honoraire de Perse, convention qui le rendait maître de la voie en construction, moyennant une redevance annuelle de 3.200 roubles, plus les bénéfices de l'exploitation. Hâdjî Hasan Aga aurait ensuite transféré la convention à un autre sujet russe, drogman dans un consulat. On ne sait pas, d'une manière très précise, ce qui s'est passé, ni quel a été le rôle de Melik ot-Todjdjâr, que l'on dit avoir tout ignoré, et des autres personnes mises en cause; mais l'émotion produite par cette nouvelle a été considérable, et le *Habl oul-Matîn* demande que l'on ne donne plus inconsidérément à des étrangers les titres de consul ou de vice-consul honoraire de Perse.

La fête de la naissance du Prophète a pris, à Hamadan, un caractère politique et militaire très accentué. Tous les *modjâhids* étaient sous les armes; leur musique militaire prenait part à la cérémonie, et des salves d'artillerie ont été tirées. Des prières ont été faites pour la prospérité du nouveau régime et de ses défenseurs.

Notons d'ailleurs qu'une discipline sévère est exercée sur les *modjâhids*. Sur l'ordre du gouverneur, Serdâr-é Mo'tamed, on a fusillé à Recht l'un d'eux, 'Alî de Tauris, qui avait tué l'un de ses camarades, 'Abbâs de Téhéran. Grâce aux mesures prises, le calme le plus complet règne dans le Guilan.

A Kachan, les éléments réactionnaires se sont livrés, pendant les derniers jours du règne de Mohammed 'Alî, à des excès. Ils ont envahi et saccagé l'école 'Ilmiyè, école organisée d'après les méthodes modernes et qui rend beaucoup de services, maltraité et chassé les élèves, mis en fuite le directeur et les professeurs. Mais l'ordre a été promptement rétabli, et les notabilités du parti constitutionnel ont fait don à l'école de sommes importantes.

A Enzéli, l'Andjouman fait procéder à un recensement de la population. Il a décidé en outre que les maisons, dans chaque rue, porteraient un numéro comme en Europe. On annonce enfin qu'il a entrepris la réforme de l'école Mohammediyè.

Petites nouvelles. — Des Persans patriotes se sont cotisés, après la

prise de Téhéran, pour faire restaurer le tombeau de Nâdir Châh. Hâdjî Mîrzâ 'Abbâs Aga, directeur de la poste de Mehhed, et le changeur Hâdjî 'Abd or-Rehîm Aga, fondateur des écoles Vahîmiyè et Mosâvât, ont pris l'initiative de cette œuvre. Poussés très activement, les travaux n'occupent pas moins d'une centaine d'ouvriers.

Malgré la disgrâce, déjà ancienne, de M. Naus, il reste encore quelques agents belges dans les douanes. Dans le nombre figurent les deux chefs de service à Mohammerah et Bender-Bouchir, qui ont permuté récemment. Dans cette dernière ville, on s'était opposé à l'envoi des recettes à Téhéran, pour enlever à Mohammed 'Alî une ressource qui n'était pas à dédaigner. Simple en apparence, ce fait souleva cependant de grandes difficultés, car, étant donnée la situation troublée de la ville on ne savait à qui confier l'argent, personne ne se souciant de le garder chez lui. Seyyed Aharramî avait proposé de le mettre en dépôt au consulat d'Allemagne : cet avis fut mal accueilli.

A l'étranger. — Les nouvelles parvenues de Mésopotamie au *Habl oul-Matîn* montrent que l'union des Sunnites et des Chiites se resserre chaque jour. Le Comité des docteurs de Nedjef, dans la dernière communication qu'il a faite à la presse, se réjouit de cette entente : il est heureux d'avoir vu les autorités religieuses, civiles et militaires de la région assister à une fête donnée dans une école persane de Bagdad, où elles ont prononcé des discours amicaux; les bons rapports entre les membres des deux clergés le comblent de satisfaction.

Et le *Habl oul-Matîn* de louer à son tour cette union heureuse et féconde qui va régénérer l'Islam et grandir les Musulmans. Combien funeste a été l' « aberration inouïe » qui, tant de siècles, a séparés Sunnites et Chiites.

L. Bouvat.

AFGHANISTAN

La Fin d'un régime.

Les journaux d'Europe annonçaient, il y a trois ans, que le régime constitutionnel allait être introduit en Afghanistan. La nouvelle était

prématurée, et les troubles qui se sont produits, il y a quelques mois, n'avaient pas, pour point de départ, des revendications populaires.

Mais depuis, les choses ont changé. La prise de Téhéran par l'armée révolutionnaire a provoqué, à Caboul, la joie la plus intense, et des manifestations en faveur de la Perse et de la liberté s'y sont succédées sans interruption pendant trois jours. Les grands de l'État semblent, eux-mêmes, convaincus de la nécessité d'un changement de régime ; car un certain nombre d'entre eux assistaient à une réunion tenue en l'honneur de la Révolution persane et le Serdâr Nasroullâh Khân y a prononcé une allocution dans laquelle, faisant l'éloge de la liberté, il a rappelé que les Afghans étaient non seulement les voisins, mais encore les proches parents des Persans, et que l'Islam faisait à tous les Musulmans un devoir rigoureux de travailler au bonheur de leurs frères (1).

INDES ANGLAISES

On nous écrit :

Le discours de M. Hobhouse à la Chambre des communes a, au début de mai, déchaîné dans l'Inde entière un déluge de protestations. Il paraissait en ressortir que les Musulmans n'auraient pas, en définitive, leurs collèges électoraux séparés, ni leurs représentants élus. Les explications, les communiqués prodigués par l'administration pour calmer l'émotion n'eurent point d'effet. En dehors des meetings, multipliés à Dacca, à Lucknow, à Madras et dans tant d'autres centres de l'Empire, les lettres aux journaux, les campagnes de presse, les distributions de brochures firent rage. La Présidence de Bombay participa à ce mouvement et il n'y manqua que les meetings. Mais la Communauté avait en mains plusieurs moyens plus efficaces peut-être de prouver son mécontentement.

Elle saisit l'occasion de l'avènement au trône du nouveau sultan de Turquie, pour se rapprocher du consul général ottoman aux Indes en résidence à Bombay. Sous couleur d'édifier, au point de vue reli-

1 *Habl oul-Matin*, 27.9.1909.

gieux, les Musulmans de l'Inde sur la régularité du changement de calife, le secrétaire de la « Ligue musulmane de la présidence de Bombay » se mit en rapport avec l'agent de la Sublime Porte afin d'être renseigné sur les conditions dans lesquelles Abdul Hamid II avait été déposé et Mohammed V investi en qualité de Commandeur des Croyants. La plus grande publicité fut donnée à l'échange de leurs correspondances, empreintes du plus parfait accord et d'une absolue communauté de vues. Cette manifestation a pris toute sa valeur, lorsque, peu de semaines après, Agha Khan, à Londres, présidant l'Assemblée annuelle de la « London Branch All-India Moslem League », rappela que les Musulmans compris dans les limites de l'Empire Indo-Britannique, forment plus du cinquième de l'immense fraternité islamique qui compte 250 millions de membres dans le monde. En ajoutant qu'ils dépassent la population de l'Allemagne, Sa Hautesse, en une même phrase, donnait deux avertissements à l'Angleterre. Souvenons-nous qu'Agha Khan est le plus considérable des Musulmans de la présidence de Bombay, qu'il est à la fois président de l' « All-India Moslem League » et président de la « Deccan Provincial Moslem League », qu'il peut déjà se considérer comme la plus haute puissance morale de l'Inde islamique, et nous donnerons toute sa signification à la démarche effectuée auprès du consulat général ottoman à Bombay par une Communauté dont le représentant du Sultan avait toujours paru très ignorant dans le passé, démarche inspirée certainement par l'Imam des Khodjas qui préparait son discours. Le fait est que son allusion à la fraternité des 250 millions de Musulmans a porté : la mauvaise humeur de la *Bombay Gazette* déclarant que « la vaste fraternité du monde islamique n'a rien à voir avec la représentation de la Communauté de l'Inde », en témoigne assez.

D'autre part, les Musulmans de la Présidence, désireux d'affirmer leur vitalité en réveillant le culte des héros de l'histoire des Mahométans dans l'Indoustan, célèbrent, avec une animation très remarquée, à Ahmednagar, le bicentenaire de la mort du dernier des Grands Mongols, Aurangzeb, et à Mahabaleshwar, l'anniversaire de la mort d'Afzal Khan, ce général de l'ancien Etat de Bijapore, tué traîtreusement à Partabgarh par le héros mahratte Shivaji.

Enfin, la session annuelle du Conseil législatif pour la fixation du budget de la Présidence offrit une occasion aux trois membres musulmans de cette assemblée d'exposer et de défendre les revendications musulmanes. En faveur de la thèse de représentation de la Communauté à tous les corps constitués, à tous les conseils, par des membres élus au sein de collèges électoraux exclusivement musulmans, — tous les arguments possibles furent de nouveau invoqués. On alla chercher

des exemples à Ceylan, en Chypre, jusqu'en Autriche-Hongrie. Le gouvernement de Bombay n'est pas partisan des collèges électoraux distincts, et l'a expressément déclaré à la séance de clôture de la session. Il a, d'ailleurs, fait remarquer que la décision définitive ne dépendait pas de lui, et a donné l'assurance que le gouvernement britannique tiendrait ses promesses. Toutefois, il regrette qu'un grand meeting n'eût pas été tenu à Bombay pour témoigner que l'opinion des Musulmans de la Présidence était bien unanime dans la revendication des collèges électoraux séparés et de représentants élus à toutes les assemblées en commençant par les conseils municipaux et en finissant par le conseil législatif du vice-roi. Ces déclarations du gouverneur n'ont pas été bien accueillies. La presse anglo-indienne, l'officieux *Times of India* lui-même, s'y sont montrés contraires. Quant aux Musulmans, ils ont riposté par une réunion, à Poona, de la « Bombay Presidency Moslem League ». Le secrétaire de la Ligue y a prononcé un discours pour réfuter les allégations du gouverneur et à l'issue de la séance il a été décidé d'organiser sans retard le meeting que le gouverneur paraissait désirer. A vrai dire, des meetings avaient été tenus à Ahmedabad, Broach, Ratnagiri, Poona et Ahmednagar qui avaient nettement exprimé le vœu des Musulmans. Mais les dispositions du gouverneur ont toujours été défavorables et il est assez naturel que, dans son discours, le secrétaire de la Ligue ait amèrement fait observer qu'il est permis de se demander « avec quel enthousiasme le gouvernement local peut remplir la promesse du secrétaire d'État alors qu'il avoue ouvertement sa désapprobation du principe même sur lequel est basée toute la nouvelle organisation. »

C'est sur cette réunion de la « Bombay Presidency Moslem League », et sur le départ pour Simla des délégués musulmans de Bombay qui, joints à ceux des autres provinces, allaient conférer avec le Comité du Conseil exécutif du vice-roi, chargé de rédiger les propositions définitives du gouvernement de l'Inde concernant les réformes, que s'est terminée la période envisagée ici.

Ajoutons que la Conférence d'enseignement des Musulmans de la Présidence s'était, en juin dernier, réunie à Poona et avait une fois de plus réclamé des réformes en ce qui concerne l'enseignement de l'ourdou. Au mois de septembre 1908, le Comité central de la Ligue musulmane provinciale du Deccan avait présenté une requête au gouverneur, tendant à obtenir la nomination de deux sous-inspecteurs musulmans de l'enseignement dans chacune des divisions de la Présidence, pour les écoles d'ourdou. Par un communiqué du 24 juin, le gouvernement, tout en faisant remarquer que ces inspecteurs avaient dû être supprimés en 1886, annonçait qu'il en avait nommé un à titre de nou-

velle expérience dans la division du Sud. Si faible que soit ce succès, étant données les dispositions du gouvernement local, il doit être considéré comme ayant son importance et attribué à la ténacité et à l'ensemble avec lesquels la Communauté musulmane de Bombay conduit la poursuite des satisfactions qu'elle réclame.

Complétons les informations de notre correspondant en signalant que l'All-India Moslem League de Londres vient de soumettre à lord Morley l'état actuel de la situation en ce qui concerne les demandes faites par les Musulmans pour leur participation effective aux droits électoraux.

Ce document a été préparé sur la demande faite au Comité par les branches indiennes et avec le concours du Président de l'organisation centrale, l'Aga Khan.

Cependant que les Musulmans s'efforcent de faire entendre leurs réclamations du gouvernement britannique, les nationalistes indiens poursuivent leur propagande. Le *Bengali* a publié, en septembre dernier, une violente attaque contre les princes qui ont écrit au *Times* pour affirmer leur loyalisme et leur horreur du crime de Dhingra ; il loue, au contraire, le Gackwar de Baroda d'avoir déclaré que le mécontentement n'est pas un mal, et que, si le crime doit être puni, il faut d'abord en chercher les causes pour les faire disparaître.

Le *Bande Mataram*, supprimé à Calcutta, a reparu, sous une nouvelle forme, à Genève. Le premier numéro attaque le gouvernement anglais, MM. Surendranath Banerjee et Gokhale ainsi que d'autres membres du Congrès national qui sont traités d' « indignes et vils bavards », de « lâches et ignobles politiciens faisant le commerce des larmes et des gémissements de leurs compatriotes ».

Un article est consacré à « Dhingra, l'Immortel, dont les paroles et les actes seront chéris du monde entier pendant des siècles à venir. »

Il va sans dire que les mesures de répression continuent : M. A. Aldred, imprimeur de l'*Indian Sociologist*, a été condamné à un an de prison pour publication d'articles séditieux.

Faut-il croire que le progrès de l'instruction populaire soit un jour le plus efficace auxiliaire de l'influence anglaise ? de récents documents officiels insistent sur ces progrès et fournissent des chiffres qu'il n'est pas, en tout cas, superflu de mettre sous les yeux de nos lecteurs (1) ;

(1) *Progress of Education in India*, 1902-07, by H.-W. Orange. Vol. I, Report ; vol. II, Tables, etc., London. Superintendent Government Printing, 3.9.

il y a aux Indes plus de dix-huit millions d'enfants en âge d'aller à l'école ; trois millions et demi seulement y vont : depuis 1902, le nombre des écoles a toutefois beaucoup augmenté ; il est, en effet, passé de 3.009.000 à 3.631.000 ; si l'on ajoute 552.107 élèves des écoles indigènes non inspectées et ne se conformant pas aux programmes du département, le pourcentage s'est élevé de 19 à 22,6 p. 100.

Le pourcentage varie naturellement selon la province : Bombay vient en tête avec 26,3 p. 100, le Pundjab, en dernier lieu, avec 8,6 p. 100 ; la Birmanie se classe cinquième, mais c'est la région où il y a le plus d'écoles privées ; elles comptent 170.098 élèves, en sorte que le pourcentage réel serait de 40,7 p. 100. Ce sont des écoles de monastères bouddhiques ; l'instruction y est des plus élémentaires.

Les instituteurs sont seulement au nombre de 35.015 ; fort peu instruits, ils n'ont que de très faibles traitements surtout dans les deux provinces du *Bengale* où, dans bien des cas, l'instituteur ne gagne que 3 Rs. par mois (5 francs). Dans les *Provinces-Unies*, il ne gagne jamais moins de 10 Rs. (17 francs).

Le total des subventions accordées par le Gouvernement est de moins de deux millions de livres.

Dans quelques provinces, un cinquième des élèves ne paient rien ; les autres paient de 0 fr. 10 à 0 fr. 30 par mois.

Les conditions de l'enseignement sont moins satisfaisantes pour les filles que pour les garçons ; tandis que 1/5 de ceux-ci fréquentent l'école, 1/33 seulement de celles-là reçoivent un rudiment d'instruction ; les institutrices sont rares et mal préparées, mais leur salaire est un peu plus élevé. Le Gouvernement ne néglige rien pour encourager l'instruction des filles. Elles sont admises dans les écoles de garçons ; on leur ouvre des écoles séparées ; on observe les conditions du *purdah* ; on ne demande aucun paiement et on distribue généreusement des prix.

Il y avait, en 1902, 348.510 filles dans les écoles ; il y en avait, en 1907, 545.901.

Malheureusement, elles quittent l'école au moment même où elles commencent à profiter réellement de l'instruction reçue.

Une Université musulmane. — Le « Sir Syed Ahmed Memorial Fund », créé par MM. Théodore Beck et Syed Mahmoud, à la mémoire de sir Syed Ahmed Khan a pour but de réunir les fonds nécessaires à la transformation du collège d'Aligarh en Université musulmane ; il faut 25 lacs de roupies ; on en a déjà réuni 9. Citons parmi les donateurs : sir George Sydenham Clarke, sir Currimbhoy Ebrahim, M. Mohammedbhoy Datoobhoy, M. Hajee Mohammed Hajee Esmail Sobani, M. Hajeebhoy Laljee, M. Hajee Esmail Seith Memon, Aga Mirza

Mohammed Shirazee Aminutujar, Aga Mohammed Hussein Dehdashti, etc., etc.

Une société de Musulmans ayant proposé au Gouvernement, au nom de la communauté, que l'enseignement se fasse en anglais dans les écoles ourdoues municipales, que les institutrices soient des Européennes et que le Koran n'y soit plus enseigné, les Musulmans de Bombay se sont réunis en meeting public sous la présidence du Cadi de la ville, afin de condamner ces propositions, et de protester énergiquement.

Des copies du mémoire adressé au Gouvernement à ce sujet ont été envoyées aux Comités des Écoles qui ont répondu qu'ils ne songeaient pas à introduire de changement dans le mode et le programme d'enseignement.

M.

INDES NÉERLANDAISES

Un intéressant article du *Nieuwe Rotterdamsch Courant* signalait récemment que l'ouverture, en juillet dernier, de l'école hollando-chinoise de Padang avait provoqué chez les Malais quelque mécontentement ; les Malais reprochent aux autorités néerlandaises de se préoccuper trop du sort des étrangers : à leurs yeux, le Chinois, qu'il soit ou non né dans le pays, est un étranger ; ils souhaitent la création d'une école hollando-malaise.

C'est là, déclare le *N. R. C.*, une question déjà ancienne : depuis longtemps déjà l'inspecteur de l'enseignement indigène a proposé la création d'écoles hollando-malaises, à Padang et à Fort-de-Kock, avec professeurs européens et un personnel parlant hollandais.

Cependant l'inspecteur ne veut pas faire des Européens des indigènes ; il tient donc à conserver l'enseignement du Malais, et à ce que les élèves aient suivi deux classes de l'école indigène ordinaire avant d'entrer à l'école hollando-malaise. Les enfants qui viendraient d'autres villes n'auraient donc pas à quitter la maison avant l'âge de huit ans. En admettant que ces écoles, organisées pour recevoir 200 élèves, aient cinq classes, l'inspecteur pense qu'en cinq ou six ans les élèves peuvent savoir suffisamment le hollandais pour passer l'examen d'employé, ou pour se préparer à la médecine, ou encore à l'école Koningin-Wilhel-

mina, ce qui allégerait les écoles européennes d'un grand nombre d'indigènes.

L'opinion hollandaise souhaite que le Gouvernement n'attende pas d'avoir la main forcée pour créer ces écoles ; il a une très belle occasion, après l'introduction des nouveaux impôts, de montrer aux Malais que l'argent est recueilli pour eux.

Les Malais sont persuadés qu'ils obtiendront leur école ; en attendant, ils envoient leurs enfants à l'école Fröbel de Padang, fondée par la Loge Mata Hari. Cette école a dû ajouter à partir du 1er octobre un cours spécial pour les enfants des indigènes. Elle admet les enfants des chefs, des fonctionnaires et commerçants qui sont disposés à faire le nécessaire pour leur faire ensuite continuer leurs études. L'enseignement se fait en hollandais ; 37 enfants sont déjà inscrits ; il y en aura certainement davantage après quelque temps. Partout l'activité des Malais semble s'éveiller. A Padang on a ouvert des écoles de tissage qui réussissent très bien et sont d'un bon rapport.

On tient à occuper les femmes et les jeunes filles qui jusqu'ici n'avaient rien à faire.

Les nouveaux chefs d'administration indigènes contrastent aussi heureusement avec leurs prédécesseurs, les anciens chefs Padang qui ne faisaient absolument rien ni pour le peuple ni pour le pays.

Les animaux impurs. —Signalons une curieuse campagne de supercheries dont fut victime au mois de juin dernier la population batak des Hohendoelan, Poesoek, Si Manvellany, Tarvean, Rambei et Toeka de Boven-Baroes, ainsi que celle des hauts plateaux Toba ; tous les porcs et les chiens de ces régions ayant été tués et vendus ailleurs bien au-dessous de leur valeur, on découvrit que ce massacre avait été déterminé par des motifs religieux : des gens venus de la plaine, servant à la fois l'Islam et des intérêts plus égoïstes, avaient, au moyen d'apparitions, persuadé aux habitants que le malheur s'abattrait sur eux s'ils ne se débarrassaient pas des animaux impurs. Les fantômes n'exigeaient pas seulement des porcs et des chiens, mais aussi de l'argent, pour éloigner les calamités imminentes.

L'administration néerlandaise procède à une enquête.

Le sultan de Deli a inauguré en août, à Ibedan, une mosquée construite à ses frais, en présence des résidents européens.

M.

CHINE

A Tchentou.

D'une lettre de Chine, nous extrayons les informations suivantes :

Les Musulmans comptent dans la ville même de Tchentou, environ 1.000 familles, soit une douzaine de mille âmes ; ils sont un peu plus dans la grande banlieue, ce qui porte leur nombre à 30.000 pour toute la région.

En tête, il faut placer comme influence les familles mandarinales presque toutes fixées en ville. Elles sont environ 300 ayant chacune de 50 à 60 mille taëls (150 à 200.000 francs) de fortune en moyenne. Les principales portent les noms patronymiques de Tcheou, Hsiu, Min, Kiang, Ma. La plupart des membres de ces familles mandarinales exercent des fonctions civiles ou militaires dans d'autres provinces de la Chine.

A côté de ces familles mandarinales, il convient de placer quelques grands propriétaires dont certains ont également suivi la carrière officielle. Ils font valoir ou s'occupent du commerce des biens-fonds. La grande majorité des habitants musulmans de la banlieue rentrent dans cette catégorie. Les membres des familles mandarinales se mêlent peu à la vie des communautés de l'Islam sseu-tchouanais, les propriétaires, au contraire, y jouent un rôle actif. Parmi les plus en vue, citons : MM. Ma Tchao-hsiuan (100.000 francs environ de biens), Kiang Kelio-tang (60.000 francs), Ngan Yaoting (60.000 francs).

Dans le commerce et l'industrie, les Musulmans monopolisent à Tchentou certaines entreprises. La branche la plus importante du commerce, pour eux, c'est celle du thé. Ils possèdent ici de nombreuses maisons qui ont comme spécialité la vente des thés de la province aux aborigènes des confins, dépendances et marchés situés en lisière du pays tibétain. Leur grand entrepôt est à Kouan hien, sous-préfecture dépendant de Tchentou, à 50 kilomètres environ au nord-ouest. La maison de beaucoup la plus considérable a pour raison sociale Pen-li-Seng ; son capital est de 500.000 taëls. (1.500.000 francs) ; vient ensuite la maison Ting-li-Yuan, avec 200.000 taëls (600.000 francs de capital. Les chefs de ces maisons appartiennent à une même famille ayant pour nom patronymique Ma. Par leur chiffre d'affaires et l'étendue de leurs relations qui les met en contact avec la Kachgarie et les

autres pays turcomans où l'Islamisme musulman se retrempe, ces gros négociants sont très en vue et à même d'exercer une action très forte sur leurs coreligionnaires. Les autres commissionnaires en thés ne représentent en moyenne que 10 à 12.000 taëls (soit 30 à 40.000 francs), de capital chacun.

Tous ces grands marchands de thé possèdent des titres honorifiques. des brevets de grades mandarinaux. Ils constituent donc la haute bourgeoisie musulmane de la région.

Par ordre d'importance numérique, les autres professions, métiers, commerces, etc., qu'exercent ou auxquels se livrent les Musulmans de Tchentou et de la banlieue sont les suivants : change des monnaies, commission-exportation dans les marchés ; corroirie, commerce des peaux, de la laine, des déchets et résidus de l'abatage, des os, etc... ; commerce du fer et de la fonte (mais pas d'ouvriers du fer) ; commerce des animaux de boucherie et des chevaux ; boucherie. Dans la campagne, ils sont éleveurs : eux seuls, exclusivement, s'occupent de l'élevage du mouton. Mais, le riz est pour leur population agricole, comme pour le reste des Chinois, la culture et la production principales.

On sait l'attrait que la carrière militaire possède pour les Musulmans chinois : les officiers et soldats provenant des communautés mahométanes sseu-tchouanaises seraient au nombre de 3.000 dans la province même, stationnés surtout dans les confins et dépendances (Si fan, Lolos, etc.).

Une particularité généralement ignorée du mahométisme chinois, c'est la division en deux branches, le Kou Kiao et le Sin Kiao « Ancienne » et « Nouvelle » Églises. La distinction paraît surtout consister en ce que le Kou Kiao reconnaît la suzeraineté religieuse du Commandeur des croyants, tandis que le Sin kiao crée sous ce rapport un schisme, ses communautés voulant établir une autonomie locale. Le Kou Kiao est de beaucoup le plus nombreux à Tchentou et dans la banlieue : sur 2.000 familles, 150 seulement appartiennent au Sin Kiao, dont 100 dans les campagnes.

A Tchentou, l'ancienne église a onze mosquées, la nouvelle église n'en a qu'une. En outre, le statut social des membres du Sin Kiao est tout à fait inférieur à celui des autres Musulmans. Il est à noter aussi qu'ils n'ont pas d'Imam ici, mais seulement une douzaine d'Ahongs. Une très grande animosité semble régner entre les deux sectes. Autrefois elles entraient souvent en conflit et l'on a gardé souvenir de troubles qui ont ensanglanté la ville, il y a une trentaine d'années, causés par une manifestation exceptionnellement grave de cet antagonisme.

Les Imams et Ahongs sont naturellement des personnages très influents dans les communautés ; il est donc inutile de donner quelques

renseignements sur ceux d'entre eux que leur réputation met hors de pair. L'Imam le plus considéré à Tchentou s'appelle Ma Pen Lien. C'est à la fois un lettré arabe et un lettré chinois, ainsi qu'une sorte de « docteur » parmi les théologiens sseu-tchouanais. Agé de 40 ans, il appartient à une très ancienne famille qui a fourni de nombreux Imams et Ahongs à l'Église. Les Ahongs les plus connus sont Ma Chouen tchai, 62 ans, sseu-tchouanais ; Ma Joukieou, 50 ans, sseu-tchouanais ; Lo Hsien ting, 63 ans, sseu-tchouanais ; Mou Tchouen chan, 40 ans, sseut-chouanais ; Wang kiapong, 40 ans, yunnanais, parent du général Ma : venu ici du Chansi (où il a étudié) il y a six ans et s'est définitivement fixé à Tchentou, et deviendra certainement l'un des principaux chefs des communautés musulmanes de la ville. Tous ces Ahongs sont très versés dans les écritures, et ont, en même temps, des connaissances littéraires étendues en *arabe* et en chinois. A part Wan-Kiapong, aucun des personnages qui viennent d'être cités n'a voyagé en dehors de la province. Parmi tous les Musulmans, non seulement de la région de Tchentou, mais de la province entière, il ne se trouve qu'une personne ayant fait le pèlerinage des Lieux saints. C'est le notable Min ; il a visité la Mecque et Médine, à deux reprises, il y a trente et dix-huit ans, et s'est même rendu jusqu'à Constantinople. Il sait très bien l'arabe. Descendant d'une vieille famille mandarinale, il possède, malgré des revers de fortune, une situation très influente dans les communautés de la ville.

Les Imams du *Kou Kiao* sont au nombre de 12 environ ; on compte 100 Ahongs dont 35 environ connaissent l'arabe et sont versés dans les Écritures. Le *Sin Kiao* a quinze ahongs.

Chaque mosquée est accompagnée d'une Médresseh. Le personnel est ainsi composé :

1° Pour la mosquée : un Imam et deux adjoints portant les titres de Eurr tchangkiao et de Santchangkiao, ce sont des coadjuteurs avec succession.

2° Dans les Médressehs, deux Ahongs.

3° L'administration temporelle est assurée par des Hianglao (au nombre de un à quatre, suivant l'importance de la Mosquée) choisis par les Imams parmi les notables ; on prend généralement des personnes qui peuvent offrir des garanties pécuniaires, le Hianglao opérant souvent des maniements de fonds considérables. Les grands Hianglao de Tchentou sont maintenant : Ngan Yaoting, Ma Tchonglong, Kou Yuntche, gros propriétaires fonciers ayant rang de mandarins ; l'un d'eux, Matchonglong, est titulaire d'un brevet de taotai.

Les frais du culte, l'entretien des mosquées, etc., sont payés au moyen d'une dime volontaire versée le plus souvent en nature au moment des

récoltes. Les Hianglao en assurent la rentrée et la répartition des fonds. Les Imams et les Ahongs ont un fixe de 40 à 60 ligatures (100 à 130 fr.) par an. Les Ahongs y ajoutent un casuel à peu près égal provenant des scolarités payées par des étudiants des Médressehs : ceux-ci sont en moyenne au nombre de 7 à 800 à Tchentou.

Tchentou, août 1909.

AFRIQUE ORIENTALE ALLEMANDE

Un rapport de M. Axenfeld, inspecteur des Missions, à l'Assemblée générale des Missions, à Berlin, fournit quelques précisions sur les progrès de l'Islam dans l'Afrique allemande.

La mission berlinoise travaille depuis dix-huit ans au nord-est du Nyassa dans un territoire peuplé de 250.000 habitants ; un grand progrès s'est manifesté dans le pays depuis la révolte de 1905 ; dans le voisinage des lignes de chemin de fer les salaires ont décuplé, le prix des marchandises a sextuplé. Presque partout la marche en avant de la civilisation a été favorable à l'Islam ; autrefois les Musulmans, occupés du commerce des esclaves et de l'ivoire, ne faisaient pas de propagande. Ils en font maintenant et sont aidés dans leur œuvre de prosélytisme par la multiplication des voies de communication. Le *Kisuaheli* est devenu la langue générale. Des centaines d'Indiens musulmans viennent dans le pays, s'y installent comme petits commerçants, ayant toute une clientèle de nègres. L'administration allemande a confié des emplois à des milliers de Musulmans; elle ne s'aperçoit d'ailleurs de l'intensité du mouvement d'islamisation que lorsqu'elle constate le passage à l'Islam de villages entiers; actuellement le sultanat de Kiwanan est en train de devenir complètement musulman.

MAROC

Protégés et Caïds.

Il n'est bruit dans la presse que des vexations infligées au Maroc aux protégés des puissances européennes, et surtout aux protégés de la France : il ne semble pas douteux qu'en ce qui nous concerne le mot d'ordre vienne de haut. Les Caïds exécutent en l'appliquant les ordres chérifiens. Parfois cependant des histoires de vengeances particulières expliquent certains faits dont il n'est d'ailleurs pas excessif de se plaindre. Nos lecteurs savent que le fameux Caïd El Haj Bouselham Erremiqi vient d'être nommé gouverneur du Khlot-Tliq et d'El Qçar. Cela lui a coûté environ 200.000 douros. Lorsqu'il a été arrêté l'an dernier par El Menhebbi, sa maison à El Qçar a été mise au pillage et ses femmes ont été dépouillées et fouillées par des polissons ; il a connu les auteurs de ces infamies, et a racheté son gouvernement surtout pour se venger. Il a envoyé en avant son frère le Hadj Moustafa avec ses neveux, en leur donnant comme instructions de razzier et d'arrêter ses ennemis et les auteurs des actes inconvenants commis chez lui.

D'autre part tous ces individus, craignant le retour possible de Remiqi, s'étaient fait protéger à droite et à gauche. Pour exécuter les ordres de son frère, le Hadj Moustafa en rentrant à El Qçar, sur la route, a pillé, et incendié les villages de ceux qui avaient pénétré dans leurs maisons sans se soucier de savoir s'ils étaient protégés ou non. Ces razzias et ces arrestations par vengeances privées ajoutent un chapitre spécial à celui des razzias et arrestations par politique makhzen.

LA PRESSE MUSULMANE

La Presse arabe (août-septembre 1909).

Questions islamiques générales.

Au point de vüe politique, un mouvement de ralliement semble se dessiner, dans la presse arabe, au fait accompli de la déchéance d'Abdul Ḥamîd : les vives critiques de Moḥammed Inshallah de Lahore, les télégrammes même qu'il jugea opportun d'envoyer au grand-vizir à Constantinople (*Ittihâd ʿOthmâny*, 9 août), trouvent de moins en moins d'écho ; l'état précaire de la santé de l'ex-sultan paraît avoir découragé ses derniers partisans. Et les fouqahâ semblent décidés à tirer du nouveau régime le meilleur parti possible pour l'Islâm. *Al Moayyad* a modéré sa campagne réactionnaire, et sa vente est de nouveau autorisée en Turquie (13 septembre).

Deux procès saillants ont encore marqué les opérations de la cour martiale au point de vue du monde arabe ; le procès d'al Ḥaj Baydhoûn (*Ittihâd ʿOthmâny*, 13 septembre), et les poursuites contre Moḥammed Kurd ʿAlî, le directeur bien connu du *Moqtabas* de Damas. Ce dernier venait de rentrer le 29 juillet d'une villégiature au Djebel Qalamoûn (environs de Damas), quand, le 31, son domicile et ses bureaux de rédaction furent perquisitionnés (*al Moqtabas*, nos 29-31 juillet, date imprimée par erreur : 29-31 *août*). En suite de quoi, M. Kurd ʿAlî, inculpé de complicité avec la *Jamiʿyah volqâniyyah* (du cheïkh Waḥdati, exécuté cet été) (1) dans la contre-révolution d'avril, a été renvoyé devant la cour martiale de Stamboul (*al Moayyad*, 9 août, d'après *al Ahwâl*, de Beyrouth). Cette inculpation a causé un mouvement général de surprise. Il semble que la campagne acharnée menée par *al Moqtabas* contre l'administration du wali de Damas n'est pas

(1) Une lettre de cette provenance aurait été saisie, qui le félicitait de son zèle.

étrangère à cette arrestation. Et une vive polémique s'est élevée à son sujet au Caire, entre le *Liwâ* qui rappelait tous les services rendus par M. Kurd ʿAlî à la cause de la liberté, et le *Moayyad*, qui tenait à se réconcilier avec le nouveau régime sur le dos de M. Kurd ʿAlî, son ancien collaborateur (*al Moayyad*, 14 août).

Quelles que soient les combinaisons politiques auxquelles M. Kurd ʿAlî a été mêlé, il n'en appartient pas moins à cette élite d'esprits vraiment actifs et lettrés qui ont coopéré à la renaissance de la presse arabe, et l'on ne peut que regretter l'incident qui met fin, seulement pour un temps, nous l'espérons, à la carrière d'*al Moqtabas*.

Au point de vue législatif, signalons l'utile liste des lois votées au Parlement turc (*al Moqtabas*, 31 « août » (*sic* pour « juillet »).

Sur le terrain des lois, il y a également un ralliement net des fouqahâ au régime constitutionnel. L'attitude du cheïkh-oul-islâm, sa fétwa sur la tolérance, son interview avec un journaliste américain, sont en général approuvées (*Ittihâd ʿOthmâny*, 2 août ; *al Moayyad*, 15 août, 6-9 septembre).

En particulier, il convient de noter l'approbation formelle, réitérée, au régime constitutionnel par Salîm al Bishrî, vu la haute autorité musulmane du cheïkh d'al Azhâr (*al Manâr*, t. XII, n° 6).

Au point de vue dogmatique, nous donnons plus loin le résumé de plusieurs polémiques instructives : sur la question de la « taqlîd » parmi les fouqahâ de Java, sur celle du darwinisme de Shiblî Effendi Shamîl à Beyrouth, sur le sens coranique du mot « Kawthar » (fleuve du Paradis), sur le béhaïsme jugé par un Persan du Caire. Signalons incidemment la reprise (périodique en Islâm) de la discussion sur le premier jour de la lune de ramadhân (*al Moayyad*, 11-13 septembre ; l'Annuaire du Bureau des longitudes la fixe au 16 septembre), et le retour prochain au Caire de cet excursionniste égyptien qui se vanta d'un si fructueux apostolat islamique en Chine et au Japon (*al Moayyad*, 31 août).

Mouvement intellectuel général.

L'influence occidentale pénètre de plus en plus dans les journaux d'Égypte. Si la découverte du pôle Nord n'a jusqu'ici donné lieu qu'à de brèves notices (*al Moayyad*, 8-9 septembre), les progrès de l'aviation font le sujet de bons articles (*id.*, 13 septembre, et 4 septembre sur le « Clément-Bayard »). Deux chroniques périodiques pleines de bonne volonté scientifique, intitulées, l'une les « Louzoûmiyât » (en souvenir des poèmes d'al Maʿarrî), l'autre les « Qiyâsât et Istântâjât » (raisonnements et conclusions), tiennent en éveil les lecteurs du *Moayyad* par leur usage, parfois un peu maladroit, mais toujours

suggestif, des idées générales, et du raisonnement par analogie, *de omni re scibili et quibusdam aliis.*

Ce n'est certes pas de la vulgarisation très précise : ainsi, à New-York, le correspondant du *Moayyad* s'interrompt de décrire les milliardaires pour s'enthousiasmer sur la valeur des idées astronomiques de M. Flammarion (*al Moayyad*, 9 septembre). Un autre jour, *al Ittihâd al 'Othmâny* présente à notre admiration un merveilleux instrument de progrès social, qui a, paraît-il, le plus grand succès auprès des enfants. Et c'est un phonographe qui débite, en vers gnomiques, les apophthegmes suivants, à Beyrouth et dans les villes de Syrie : « O gens ! pour avoir de la chance, you ! you ! Ayez du cœur, you ! you ! Pour la science précieuse, you ! you ! Réunissez des perles, you ! you ! Car elle vous fera plus riches, you ! you ! Et nous rendra notre puissance, you ! you ! Celui qui apprend, you ! you ! N'a plus de soucis. you ! you ! L'ignorance est laide, you ! you ! Et la science est belle, you ! you ! L'ignorance est pauvreté, you ! you ! Et la science richesse, you ! you ! (*Ittihâd Othmâny*, 6 septembre). Mais l'effort n'en est pas moins louable, digne d'être apprécié et encouragé ; on en entrevoit déjà les résultats par l'intérêt croissant des polémiques entre rédacteurs et lecteurs, le public, encore clairsemé, de ces journaux incitant à ces duels de parole que la presse française connut autrefois, aux temps du tirage restreint.

Nous en résumerons une plus loin, qui mit aux prises le rédacteur du *Moayyad*, signataire des « Louzoûmiyât », avec un de ses lecteurs, sur la fameuse question du monisme dans Averroès et al Ghâzâlî (nos du 28 août et 2 septembre).

Mouvement pédagogique et littéraire (1).

D'intéressants comptes rendus de l'année scolaire égyptienne (ministère de l'Instruction Publique) sont donnés par le *Moayyad* (28 août, 4 septembre), qui revient sur la question de l'enseignement des filles (28 août), et examine la place à réserver à l'enseignement de la musique (28 août). Au point de vue musical et scénique, notons la maladie dont Cheïkh Selâmeh, à son retour de Damas, a été pris à Beyrouth (*id.*, 9 septembre, cf., 4 août), à la grande inquiétude de ses nombreux admirateurs.

La seconde liste des étudiants envoyés par l'Université Egyptienne dans les différents pays d'Europe, pour compléter leurs études, comporte : Italie (1), Allemagne (2), France (2), Angleterre (2).

(1) Comme chronique scientifique, nous ne relevons guère qu'un article

(*Al Moayyad*, 5 septembre). La question des honoraires des médecins est examinée, avec tables à l'appui (*id.*, 27 août).

Comme traductions d'œuvres littéraires, signalons la série de curieux tableaux de la vie égyptienne dus à Hall Caine (*al Moayyad*, 14, 16, 17, 19, 28 août) ; la traduction du fameux discours d'Antoine aux rostres (Shakespeare, *Julius Cæsar*) (*id.*, 5 septembre), sous le titre « Magie de l'éloquence », par le chroniqueur des « Louzoûmiyât ».

En arabe, en dehors de poésies de circonstance, comme une qasîdah (en sîn) au Khédive (*id.*, 13 septembre), et une autre au ministre de l'Instruction publique (*id.*, *id.*), nous ne trouvons à signaler qu'un extrait du diwân de Khalîl Mouthrân (*id.*, 11 septembre), et le curieux « A Salonique » qu'écrivit Ma'roûf Rosâfî, réfugié là pendant la contre-révolution d'avril (*revue du Moqtabas*, rebî' I, 1327, numéro unique).

Questions régionales.

Au point de vue turc nous ne faisons que signaler les questions intérieures et extérieures qui, par leur portée islamique ou diplomatique, ont intéressé indirectement le monde arabe : la fin de la session parlementaire, suivie de trois mois de vacances.

La question de Djanet, la question des Dardanelles (*al Moayyad*, 1er septembre), l'épuration des cadres militaires par Shevket pacha (*id.*, 6 septembre) ; le règlement provisoire de l'incident crétois, le maintien précaire des capitulations (*al Moqtabas*, 31 juillet) ; la question du monopole des défenses aux avocats ottomans (1) (*al Moayyad*, 1-4 septembre, *Ittihâd 'Othmâny*, 13 septembre), cf. le *Times*.

La grosse question qui demeure en suspens, c'est celle de la réorganisation des vilayets (*Ittihâd 'Othmâny*, 30 août).

En *Yémen*, le gouvernement turc s'est décidé à tenir compte du malaise général de la population : le sultan a écouté les doléances que venait lui présenter la délégation yéménite (*al Moayyad*, 9 septembre). Nous donnons plus loin un exposé de la situation actuelle (*al Moayyad*, 1er septembre, 6 septembre ; *Ittihâd Othmâny*, 13 septembre).

De *Syrie*, la population chrétienne avait envoyé également au sultan une délégation qui aura, on l'espère, d'heureux résultats (*al Moayyad*, 14 août).

En *Égypte*, la presse suit de près l'action gouvernementale, repro-

sur la « manne du coton » et les pucerons du genre « Aphis » (*al Moayyad*, 12 août).

(1) C'est-à-dire l'exclusion des avocats étrangers

duit et commente les comptes rendus des tribunaux (1) l'opinion de Sir E. Gorst sur leur fonctionnement actuel ; *al Moayyad*, 7 sept. ; cf. 29 août, 30 août, etc.).

Le projet d'une « école de police » (*al Moayyad* 28 août, 11 sept.).

La « jeunesse du Caire », dans son nouveau groupement, a publié son manifeste (*id.*, 28-31 août), qu'*al Moayyad* voudrait voir atténuer, suivant en cela la même ligne de conduite qui lui a fait critiquer l'attitude théâtrale du *Liwa* célébrant l'anniversaire des martyrs de Denshawaï (*id.*, 4 août) et le martyre de l'étudiant Dhingra (*id.*, 7 sept.). (cf. sa condamnation en justice : *al Moayyad*, 11-12 sept.).

Au point de vue religieux, l'événement saillant a été l'installation du nouveau qadhi du Caire, ʿAbder Rahmân Nasib Ef. (*id.*, 30 août, 11-13 sept. ; le texte de son firmân d'investiture est donné dans le numéro du 12 sept.). Les fêtes religieuses ont été brillantes en ces mois d'été ; Mawloud d'al Badawi à Ṭanṭah (*id.*, 8 août), de l'Aḥmadiyeh au Caire (*id.*, 30 août), de l'imâm Shâfiʿi au Caire (*id.*, 21 août), d'al Qanâyi à Qeneh (*id.*, 4 sept.), et, avant tout, le miʿrâj du Prophète (*id.*, 12 août) (cérémonie à la mosquée de la citadelle, au Caire).

De son côté la population copte, dont l'influence dans le système représentatif nouveau est discutée (*al Moayyad*, 27-28-29-31 juillet), a fêté son jour de l'an, le 11 septembre (1er Thoth), conformément à la crue du Nil.

L'état délabré des vieux cimetières du Caire a été dûment signalé (*al Moayyad*, 12-13 sept.), et le programme de réfection élaboré par la commission des awqâf a été publié (*id.*, 5 sept.).

La situation toujours précaire du Hedjâz est analysée par l'*Ittihâd ʿOthmâny* (9 août) et *al Moayyad* (12 août) ; la question du chemin de fer traitée dans *al Moqtabas* (26-29-30 juillet).

Nous donnons plus loin le résumé d'une correspondance sur l'activité confessionnelle des Musulmans de Singapour et de Port Elizabeth.

EXTRAITS

Les deux Ibn ʿAqîl et la polémique shafiʿite à Java.

Les personnalités marquantes de ce débat, qui montre le progrès de la crise du traditionnalisme en Islâm, sont : le seyyid Mohammed ibn-ʿAqîl, de Singapour, et son parent ʿOthmân, de Batavia, les deux plus

(1) Une lettre curieuse propose au *Moayyad* que l'on fasse campagne pour recréer sous le nom de « Qadhi des Marchands », l'équivalent du moḥtasib d'autrefois (7 sept.).

hautes autorités musulmanes actuelles en Malaisie. Ce sont tous deux des Shâfi'ites, habiles par conséquent à doser dans leurs fetwas les traditions les plus sûres avec les opinions les plus probables. Et ils tiennent avant tout à affirmer l'utilité de la « taqlîd », c'est-à-dire le recours respectueux à l'autorité des anciens exégètes contre le grand mouvement nouveau qui se dessine en Islâm pour recourir au texte pur et simple du Qorân, sans intermédiaires, et restaurer, en somme, l'ijtihâd, protestantisme très ardent et très sincère qui évoluera très vite en libre examen.

Ce mouvement domine dès à présent en Égypte, l'antique rempart du Shâfi'isme, et Mohammed Ibn 'Aqîl y a été passionnément attaqué pour son dernier livre : « An Nasâih al Kâfiyah Limân yatawallâ Mo'awiyah » : « Avis opportuns à ceux qui préfèrent Mo'awiyah (à 'Alî) ».

Ibn 'Aqîl y développe la thèse sentimentale, chère à bien des sunnites d'autrefois, aussi peu suspects de Shi'isme que passionnés de justice a posteriori, que Mo'awiyah fut coupable lorsqu'il travailla à évincer 'Alî du Khalifat. Il la base sur cet axiome de foi : « Il faut aimer pour Dieu et haïr pour Dieu », et reproche aux autres sunnites d'aimer 'Ali pour Dieu, sans oser haïr pour Dieu ses ennemis comme Mo'awiyah.

Al Maghrabi (de Tripoli de Syrie), collaborateur du *Moayyad* déplore le manque d'à-propos de ce livre qui ne peut que diviser inutilement les sunnites sur une question qui ne regarde plus que les historiens. A quoi bon relever les querelles des Souḥaba : n'étaient-ils pas des hommes comme nous. La seule chose qui nous importe c'est que Moḥammed a été le sceau de toute révélation. Les hommes ne seront pas jugés sur leurs affections et haines personnelles, mais sur la façon dont ils auront pratiqué les rites prescrits par le Qorân, on ne demandera pas au jour de la résurrection à Mo'awiyah : « Pourquoi as-tu haï 'Ali ? » Mais « pourquoi lui as-tu causé des dommages, pourquoi n'as-tu pas tenu compte de son droit, pourquoi as-tu divisé les Musulmans ?... »

Al Maghrabi, constatant que le sunnisme n'admet qu'un homme impeccable, le Prophète, renvoie dos à dos Mo'awiyah et 'Alî, en rappelant le mot fameux : « Mo'awiyah a recherché et préféré le pouvoir en ce monde, au détriment de la religion en ce monde. 'Alî a recherché et préféré la vie future, au détriment de son pouvoir en ce monde. »

(*Al Moayyad*, 8 août).

Cette discussion nous ayant fait connaître dans le vif les tendances d'esprit de Mohammed Ibn 'Aqîl, voici la curieuse dénonciation envoyée contre son neveu et disciple 'Othmân Ibn 'Aqîl par un Musulman de Batavia, anonyme (*al Manâr* XII, 6, p. 614-615).

« Certains, qui s'attachent aux livres d'écrivains de basse époque comme Ibn Ḥajar al Malikî, prétendent suivre leurs paroles, leurs approbations et leurs anathèmes comme une loi divine, et les préfèrent aux traditions du Prophète et des Souḥabâ... Ils prétendent que leur enseignement est d'obligation, traitent Ibn Taimiyah (1) d'auteur égaré, interdisent tout recours personnel et direct (istidlâl) du croyant au Qorân et à la Sounnah... Et je vous envoie avec cette lettre deux exemplaires de ces ouvrages... Vous y verrez que comme conséquence de l'interdiction de l'istidlâl, ils refusent de traduire (littéralement ou non) le Qorân pour que ceux qui ne connaissent pas l'arabe puissent recourir directement au texte sacré ; et ils attaquent les adaptations de ce genre qui existent en langue persane, comme celles d'al Ghâzâlî, d'al Pahoûbâlî, d'al Dahlawî... »

Réchid Ridhâ donne les titres des deux brochures incriminées: l'une traite de l'interdiction de traduire le Qorân. L'autre traite « de l'ijtihâd et de la taqlîd, des soûfis et des saints, de l'amitié et des bons conseils, de la nécessité d'aimer et de haïr pour Dieu, de la crainte de Dieu et de la discrétion dans les paroles ».

Réchid Ridhâ observe qu'elles s'inspirent des mêmes tendances traditionnalistes qu'il a déjà critiquées dans les œuvres d'an Nebehânî du Ḥadhramôt ; mais vu l'importance qu'elles empruntent à la situation officielle de leur signataire, *ʿOthmân ibn ʿAbd Allah ibn ʿAqîl, « conseiller religieux du gouvernement hollandais à Java »*, Réchid Ridhâ juge opportun de leur consacrer une réfutation plus serrée.

Il déblaie d'abord le terrain en remarquant des erreurs de détail dans les références d'Ibn ʿAqîl à Ibn Ḥajar al Ḥaytamî et à as Sobkî, et en affirmant qu'il est faux que l'Imâm al Ghâzâlî ait jamais admis la taqlîd (et il renvoie à son *Ihyâ*).

Il observe ensuite que ces fouqahâ tard-venus sont bien présomptueux de distribuer ainsi, de leur propre autorité, l'approbation ou l'anathème dans les questions que les imâms orthodoxes n'osaient pas trancher sans une preuve dirimante empruntée au Qorân.

Et, passant au fond, il les adjure de se souvenir du verset :

« Maintenant j'ai parfait votre religion » (Qorân V, 5), et du hadith :

« Dieu a rendu obligatoires vos devoirs d'obligations, ne les négligez pas. Il vous a tracé des limites, ne les franchissez pas. Ce qu'Il vous a interdit, ne le faites pas. Enfin il s'est tu sur certains points, par miséricorde pour vous, non par oubli, ne les mettez pas en question ! »

Au lieu de suivre purement et simplement la loi, des auteurs sont venus recommander d'abord le taqlîd (l'Imitation) des quatre imâms (mouj-

(1) Cf. le livre, analysé plus haut, de son oncle.

tehids), puis la taqlîd de leur propre taqlîd ! Que dirait ash Shâfi'î (1) de voir de ses disciples soutenir cette opinion, comme si les croyants étaient incapables de comprendre directement les textes, Qorân et Hadith ?

Ibn 'Aqîl aboutit ainsi dans son chapitre III à cette formule : « Les imâms gens de l'ijtihâd absolu (almoṭlaq) se basent sur le Qorân et la Sounnah, puis les savants de l'ijtihâd de rite, se sont basés sur les paroles des imâms, tel al Ghazâli ; enfin les juristes probabilistes (at tarjîḥ) comme Ibn Ḥajar, durent baser leurs fétwas sur les paroles des savants de l'ijtihâd de rite... »

Adoptons un instant cette formule, qui contraint tous les Musulmans d'à présent à se conformer aux opinions de cette dernière classe de juristes.

Et demandons à ses auteurs :

1° Si les théoriciens de droit pur (Ousoûl) ont dit que l'obligation légale réside dans un ordre formel de Dieu, où le trouveront-ils dans les décisions de cette dernière classe de fouqahâ, qui ne suit qu'au troisième degré le Qorân et la Sounnah ?

2° Si certains ulémas ont distingué jusqu'à six classes de jurisconsultes, et si cette dernière classe est composée des simples citateurs dont l'autorité, n'est pas à invoquer (cf. Ibn 'Abidîn *Rasm al moufti* « guide du mufti »), à supposer qu'un Occidental veuille embrasser notre religion, comment lui ferez-vous admettre le caractère d'obligation des sentences de la classe troisième ou sixième, puisque, par votre aveu même, nous savons qu'elles ne visent pas la religion même mais seulement ses commentateurs indirects ?

3° Si le caractère d'obligation que vous reconnaissez aux décisions juridiques de cette classe, n'existe, dans votre pensée, que par dérivation du caractère d'obligation absolue du texte sacré qu'elles commentent, il ne peut exister que si ces sentences s'accordent toutes entre elles. (Or, ce n'est pas le cas.)

4° Comment ne vous suffit-il pas que la parole de Dieu ait été proclamée, et commentée ensuite par le Prophète dans son langage et dans sa vie, pour que vous alliez chercher ces témoignages postérieurs ?...

5° Et si le commandement que nous trouvons dans le Qorân contredit ce que nous dit Ibn Ḥajar, Dieu nous ordonne-t-il de faire bon marché de sa parole, de la règle de son Prophète pour suivre Ibn Ḥajar, sous prétexte qu'Ibn Ḥajar explique as Sobkî qui explique ash Shâfi'î

(1) Voir la réfutation de la « Taqlîd », imprimée dernièrement, du Shâfi'ite Isma'îl ibn Yaḥya al Mazanî (*Mokhtaṣar*, en marge du *Kitâb al Amm* et de la *Risâlah fil Ouṣoul* d'Ash Shâfi'î).

qui explique le Qorân et la Sounnah ! Et nous suivrions le commentaire au quatrième degré plutôt que le texte... quand Ibn al Qayîm (al Jauzîyâ) dans son *I'lâm al mouwaffaqîn* relève plus de 70 contradictions entre les interprétations de ces scoliastes (cf. Al Manâr, vol. VI).

Et nous savons comment cela s'est passé : les feqîhs les plus célèbres ont changé d'avis sur tel point particulier au cours de leur enseignement : tel *an Nawawi* (Sharḥ Saḥîḥ Moslim) déclarant que selon l'opinion probable, l'impureté du porc doit être envisagée comme une autre impureté au point de vue de la purification (ghousl) : telles les fétwas d'*al Ghâzâlî* déclarant qu'un peu d'eau ne devenait impure qu'au cas où l'impureté l'altérait dans son aspect extérieur : tel enfin le repentir de l'imâm *Mâlik*, pleurant sur son lit de mort, à la pensée des questions sur lesquelles, quoiqu'il eût changé d'avis, on continuait d'invoquer son premier sentiment.

Bien plus, les souḥabâ eux-mêmes ont changé d'avis : 'Omar-ibn-al-Khaṭṭâb a changé publiquement d'avis, au prône, sur la question des dots, devant l'interpellation d'une femme : n'étant pas impeccable, il avait oublié le verset : « Si vous avez donné à l'une d'elles un qinthâr (1), n'en reprenez rien ! » (Qorân IV, 24), et pensait diviser la dot comme on l'avait fait pour les filles du Prophète. 'Omar péchait par oubli, car la plupart des souḥabâ ne savaient pas tout le Qorân par cœur...

Certains des souḥabâ ont même péché par fausse interprétation comme dans la question du « fil blanc et du fil noir... » (jeûne).

Tout cela nous démontre que tout commentaire, même celui d'un imâm, n'eut jamais d'autre but que d'aider à comprendre le Qorân et la Sounnah.

Réchid Ridhâ termine en réfutant les critiques d'Ibn Ḥajar sur Ibn Taimiyah. La question a d'ailleurs été magistralement élucidée par No'mân al Aloûsî dans son *Jalâ' oul 'Aynayn* (Boûlâq, 1298/1880), auquel il suffit de se référer.

« Qu'est-ce que le kawthar (2) ? »

« A cette question, tout Musulman répondrait : « Un fleuve du Paradis ». Tel n'a pas été l'avis d'un jeune feqih, dans une réunion, hier, où il a soutenu que le « kawthar » est une métonymie, faisant al-

(1) La mesure de 100 rothl.
(2) *Al Moayyad*, 7 septembre.

lusion à la plénitude des biens dont Dieu a gratifié notre Prophète, sur lui la prière et la paix ! Le verset « car nous t'avons donné le kawthar » (Qorân, CVIII, 1) doit s'entendre des dons départis par Dieu au Prophète, sans chercher à se les figurer sous une forme quelconque. L''aqîdah étant, par définition grammaticale, la « profession de foi » à laquelle l'âme se lie, on n'y peut faire rien entrer qui ne soit appuyé sur un preuve dirimante (verset coranique).

Il paraît que ses auditeurs consternés n'en purent trouver ! Et le jeune homme ajouta : consultez les dictionnaires, et vous verrez le sens primitif du mot « kawthar ». Un des auditeurs précisa alors que cela était inutile, l'identification avec un fleuve du Paradis étant établie dans l' 'aqîdah des Musulmans par les prônes du vendredi et les sermons : qu'au surplus les poètes même l'avaient chanté...

Alors un sheykh versé dans le ḥadith cita une tradition disant : « Quand Dieu révéla ce verset au Prophète, le Prophète dit : « Savez-vous ce qu'est le kawthar ? C'est un fleuve du Paradis, dont les deux rives sont des collines ! En ce fleuve sont de grands biens ». Et les traditionnistes ajoutent pour dépeindre ce fleuve, « qu'il est plus suave que le miel, plus éclatant de blancheur que le lait, plus frais que la glace, plus doux que la crème ; que ses rives sont de topaze, ses perles, d'argent, au nombre des étoiles du ciel ». Ils disent aussi : « De ce fleuve on n'a jamais soif. Les premiers à l'atteindre furent des pauvres d'entre les Mohâjirîn, les vêtements souillés, les cheveux en désordre ; de ceux qui n'épousent pas le bien-être, de ceux pour qui les portes (des grands) restent fermées : quand l'un d'eux meurt, il ne peut s'acquitter d'aucune obligation, eût-il juré de donner à Dieu une seule aiguille... »

Le jeune feqîh riposta que ces descriptions ne répondaient pas à la preuve dirimante qu'il réclamait pour une 'aqîdah. Et que la tradition n'en pouvant fournir, il revenait au lexique même de la langue arabe pour comprendre le mot « kawthar ».

On protesta qu'il ne pourrait tirer une preuve dirimante du lexique même. Il répondit qu'il l'y trouverait, car le Qôran « arabe », selon l'épithète de son texte même, a été révélé pour être compris en arabe, et répondre à des sens usuels ; sans quoi les moutakallimîn d'entre les moushrikîn auraient raison de l'interpréter comme un langage convenu, technique, et le Qorân ne serait pas notre pacte (عهد) commun. Mais en vérité le Qorân a été révélé dans votre langue, conformément à vos idiotismes, à vos expressions usuelles, et à vos séries de dérivés.

Or suivant tous les lexiques, « الكوثر » vient de « al Kathrah », et signifie donc l'excès d'abondance. Une femme ayant reçu chez elle son fils, rentré riche après une longue absence, n'a-t-elle pas dit aux

questionneurs : « Ata bi Kawtharin » ; « Il est revenu avec l'abondance ». Tel est aussi le sens de « kawthar » dans des vers à la louange d' ʿAbdoullah ibn Marwân (Omayade).

Quelle est donc cette opulence de biens donnée par Dieu à son Prophète, sinon la qualité d'être son Prophète et son ami, ainsi qu'il est écrit : « Tu es pour moi une créature précieuse », et sa prééminence dans l'autre vie, sans parler de ses vertus et de ses merveilles.

On voulut persuader au jeune feqîh d'avouer que cette explication des lexicographes ne cadrait pas avec celle des traditionnistes. Il dit alors : « Qu'a dit du : « kawthar » Ibn ʿAbbâs, le principal d'entre les traditionnistes : « C'est l'abondance des biens ». Et quand Saʿîd ibn Jobayr lui eut objecté : « Certains disent que c'est un fleuve au Paradis », Ibn ʿAbbas répliqua : Le « fleuve aussi est compris dans le mot « abondance des biens ». Observez que Saʿîd parle de « certains » individus, non d'autorités en la matière. Et que l'explication d'Ibn ʿAbbâs n'empêche pas de supposer que le « kawthar » est un fleuve au Paradis, compris parmi tous les dons que Dieu fit à son Prophète.

Et donc ce que nous devons professer par notre ʿaqîdah c'est que le « kawthar » est cette abondance de biens qui fut dévolue au Prophète.

(Tripoli de Syrie : [*al Maghrabi*]).

Nous avons reproduit cette discussion tout au long comme un bon échantillon de l'exégèse ordinaire en Islam, avec le conflit des deux tendances, l'une vers l'allégorie développée par la tradition, l'autre vers le sens primitif du texte, nu et simple ; si la première est touffue et surchargée, elle offrira toujours pour les croyants plus de sécurité d'attrait, et peut-être de vérité religieuse, que ce choix arbitraire et personnel d'un sens étymologiquement correct, rationnellement probable, guidé par de pures considérations philologiques, puisqu'en rejetant l'appui du commentaire traditionnel, le Musulman d'aujourd'hui se prive de tout élément lui permettant de reconstruire l'ambiance linguistique des Ansâr et des Moḥâjirîn. Il semble néanmoins qu'à l'imitation de l'émancipation de l'exégèse d'Occident, depuis le seizième siècle, le Musulman d'aujourd'hui se plaise à chercher dans le texte sacré un libre aliment pour ses opinions personnelles plutôt qu'une occasion de se soumettre à l'interprétation admise par ses ancêtres.

La Polémique sur le monisme d'Al Gâhzâlî et d'Averroès (Ibn Roshd).

La vulgarisation des idées philosophiques occidentales se poursuit en Orient par des intermédiaires souvent peu qualifiés C'est ainsi qu'un

livre de Draper (1) favorable à la théosophie, selon les vues de Mrs. Annie Besant, fournit à Abou Fosadeh le plus clair de ses arguments dans sa polémique au sujet du monisme d'Al Ghâzâlî et d'Averroès. Et il est divertissant de voir *al Moayyad*, croyant faire la part de l'occidentalisme, consacrer trois numéros aux vues historiques absolument insuffisantes et périmées de la théosophie anglo-indoue qu'il décore du nom de « al ḥikmet al ilahiyet al jadîd. »

Un mot de cette doctrine ayant échappé à Abou Fosâdeh dans une de ses précédentes « Louzoûmiyât », au sujet d'al Ghâzâlî et d'Averroès, Aḥmed Tîmoûr le releva, lui reprochant de leur attribuer un monisme anti-islamique qu'ils avaient toujours flétri et condamné, et se bornant à renvoyer à l'« Iḥyâ 'ouloûm ad Dîn » d'Al Ghâzâlî, assez significative sur ce point.

« Abou Fosâdeh, dans sa réponse que nous allons analyser, car elle offre un caractère curieux qui tend à se développer chez beaucoup d'autres « moutafarranji » de l'Islâm, commence par se féliciter d'être contredit, parle de sa joie à discuter *in abstracto*, du réveil intellectuel des lecteurs.

« Puis, abordant la question au fond, il nous révèle le grand secret des ésotéristes, ses maîtres. Il n'y a jamais eu qu'une doctrine de l'émanation des âmes, et de leur réabsorption dans la Divinité... Çakyamoûnî la prit aux Védas, Aristote la rapporta de l'Inde, Philon, Plotin et Proclus l'héritèrent des premiers alexandrins ; c'est à cause d'elle que saint Jérôme combattit Porphyre, dont les livres furent brûlés par ordre de Théodose... C'est elle qu'Averroès reprit, que son disciple Ibn Sab'în exposa à Frédéric II, que les Franciscains introduisirent à l'Université de Paris ; que les Dominicains combattirent, car, suivant elle, « l'esprit de saint Pierre ne différerait en rien de celui de Judas ! »

C'est elle encore qu'Albert le Grand et Thomas d'Aquin réfutèrent, et à cause d'elle que l'on peignit au Campo Santo de Pise, Averroès auprès d'Arius, en enfer...

C'est elle, enfin, que prêchèrent les soûfis dans leurs sentences :

Laysa fi'l jannati ghayri'llah ! (il faut corriger : Mâ fi'l jannati illa'llah !) (Au Paradis, il n'existe que Dieu !) et « Ana man aḥwâ wa man ahwa ana »... (je suis Celui que j'aime, et Celui que j'aime... est moi !... (2). C'est elle qu'Al Ghâzâlî après bien des précautions, révèle dans certaines de ses œuvres : « Faysalat tafriqah... », « Mishkât al Anwâr... », « Kimyâ

(1) التنازع بين العلم والدين.

(2) Ce distique célèbre est attribué formellement à al Ḥallaj par Ibn al 'Arabi (*Fotouḥât*, édition de 1293 (1876) t. II, p. 44).

as Sa'âdah », Al Madhnoûn bihi... » « Et s'il l'a combattue dans l'*Ihya ouloûm ad Dîn*, c'est qu'il ne l'a adoptée qu'après avoir écrit ce livre... »

Il est curieux de voir un aussi grossier syncrétisme exposé dans cette langue arabe, où le mécanisme admirable de la différenciation des formes verbales permet aux philosophes de préciser de si près les moindres nuances des idées.

Passe encore pour la documentation invraisemblable du début, qui est le fait du théosophe européen qu'Abou Fosâdeh prit pour guide en pays inconnu. Il n'était pas forcé de connaître l' « Averroès » de Renan, dont il dit, en passant, « que le cheïkh 'Abdoh en admirait la clarté et la justesse », sans que nous puissions penser que le cheïkh 'Abdoh ait été, comme il l'insinue, averroïste. Mais il est vraiment inexcusable d'avoir confondu le mysticisme expérimental d'Al Ghâzâlî, avec l'intellectualisme spéculatif, d'abord d'Aristote, ensuite d'Averroès. Al Ghâzâlî base précisément sa doctrine anti-aristotélicienne sur sa « Tahâfôt al alâsifâ » (Destruction des philosophes), que la « Tahâfôt at Tahâfôt » d'Averroès essaiera précisément de briser. Et c'est sur les arguments d'Al Ghâzâlî que se bâtira l'anti-averroïsme dominicain (*Pugio fidei*), et la gloire d'Al Ghâzâlî sera d'avoir, par cet intermédiaire, inspiré maint passage des « Pensées » de Pascal (1).

La doctrine d'Al Ghâzâlî est l'antithèse radicale de la doctrine d'Averroès. Renan en avait esquissé la démonstration qu'après vingt autres historiens, Asín Palacios a définitivement établie (2). Le procédé théosophique qui consiste à proclamer sur de pures identités de vocabulaire (3), que des adversaires aussi clairvoyants étaient absolument d'accord, n'a pas eu, Dieu merci, grand succès jusqu'ici en Europe. Il serait à souhaiter qu'en Orient on remonte, quand on veut faire connaître la science européenne, à ses véritables interprètes.

Le Darwinisme du docteur Shiblî Esh Shamïl.

Un cheïkh de Beyrouth, 'Abd oul Qâdir Qabbânî, dénonce à l'indignation des croyants un article du docteur Shiblî (*Al Hilâl*, juin 1909), contre le créationnisme et pour l'évolutionnisme (an-nashw), dont l'auteur se dit, malgré cela, croyant. Al Qabbâni déclare qu'il est heureux de s'être opposé la candidature de ce « savant chrétien » au Najlis-

(1) L'école de M. Codera a pleinement établi ce point remarquable.
(2) Algazel y su mistica. Saragosse, 1901, pp. 29, 94, 178-92.
(3) Il faut bien employer les mêmes mots, pour entrer en conversation : quitte à définir leur sens par la discussion même, de façon différente.

al-a'yân de Turquie, car c'est un darwiniste qui ne saurait représenter aucun des partis chrétiens effectivement existants.

Le cheïkh poursuit en disant « qu'il a toujours admiré le Créateur dans ses œuvres et ses libéralités pour ses créatures », selon le vers d'Ibn al 'Arabî :

« Penses-tu n'être qu'un corps infime ? En toi se résume le macrocosme. »

Et qu'il pensait que personne n'était mieux placé que les médecins pour admirer la création, dans tous ses détails, selon le mot d'un des soûfis :

« Celui qui se connaît soi-même, déjà connaît son Maître (1). »

Aussi s'étonne-t-il de voir le docteur Shiblî prétendre tirer par la seule vertu de l'évolution l'homme vivant et intelligent d'une matière inerte. Les choses seront toujours pour nous un objet d'admiration, car nous ne les épuiserons pas. Un cheïkh l'a dit :

« S'avouer impuissant à tout saisir par la compréhension, c'est là comprendre ! »

« Et si nous devons être reconnaissants à l'Europe de nous avoir fourni le modèle de notre nouveau régime, nous devons nous garder de lui emprunter ces hérésies... »

Le seyyid Réchid Ridhâ relève vertement l'obscurantisme attardé de ce pauvre cheïkh, doyen de la presse musulmane de Beyrouth, directeur-fondateur des *Thamarat al Founoûn*, ancien directeur de l'Instruction publique à Beyrouth. Comment a-t-il pu croire que s'il avait été élu, le docteur Shiblî aurait été le premier et le seul darwiniste au Parlement ! Voudrait-il mettre les livres darwinistes à l'index ?

Réchid Ridhâ s'efforce ensuite de démontrer que le darwinisme bien entendu est parfaitement conforme à l'Islâm, par cet argument de fait « qu'il connaît des médecins musulmans, exacts à leurs devoirs religieux, et qui sont darwinistes. Qu'Al Qabbânî a mal compris l'intention du docteur Shiblî dont l'article visait à concilier la science et la religion. Qu'au surplus, le docteur Shiblî n'a pas d'autres opinions que celles des chrétiens non-confessionnels de Syrie, n'a pas d'idées de derrière la tête, et qu'il n'aurait pas eu à représenter le darwinisme au Parlement qui n'a pas à s'en occuper.

« Comment Al Qabbânî peut-il en vouloir à ce chrétien de méconnaître des préceptes religieux qu'il n'a pas connus, puisqu'il a été élevé dans le libre examen ? Au surplus sa religion aurait-elle pu s'accorder avec sa science, puisque nous savons que l'Islâm est la seule religion conforme à la science ». Et nous appelons Islâm la religion du Qorân,

(1) Maqdisî attribue ce mot au Prophète.

non celle des Musulmans qui croient poursuivre le bien et éviter le mal en invoquant l'intercession des morts, en tournant autour de leurs tombes..., et en rétrécissant leur religion à la coupe d'une qalansouweh (1) ou à la manche d'une robe ! Ces adversaires de la science sont des adversaires de l'Islâm, autrement dangereux que le darwinisme... »

(*Al Manâr*, XII, 6, pp. 632-637, fin Shâbân, 1327.)

En Yémen (2).

Les habitants de Ḥodaïdah continuent à se plaindre des combinaisons financières que leur maire, Aḥmed Shirâ'yi pasha, opère à leurs dépens avec la connivence du moutasarrif Moḥammed Najîb pasha : le nouveau trésorier a été mis par eux dans l'impossibilité de remplir sa fonction, car ils voulaient mettre ses fonds à contribution, sans scrupules. Et comme il persistait à s'y opposer, ils l'ont évincé *manu militari*, et sur une accusation de détournement de fonds, l'ont forcé à comparaître devant le wâlî à San'â.

On a également arrêté un disciple du cheïkh al Idrîsî, pour jeter indirectement de la suspicion sur son attitude. Quoique le moutasarrif ait répondu à une demande d'explications : « Je ne poursuis aucun dessein, aucune enquête, je suis seulement allé me recommander aux prières du seyyid al Idrîsî comme un autre Musulman l'aurait fait. Et il m'a recommandé d'exciter les gens à accomplir leurs prières et à s'abstenir du péché, de les encourager dans l'obéissance à la loi divine, etc. »

Il semble bien qu'il y ait quelque chose de vrai dans ces accusations, en lisant la réponse de Moḥammed V à la délégation yéménite : « Je regrette profondément les injustices et les dégoûts soufferts par les Yéménites sous l'ancien régime... Je sais que vous ne vous êtes pas soulevés pour vous révolter, mais pour revendiquer vos droits ; et je m'attends à vous voir servir fidèlement la patrie sous l'administration constitutionnelle que sanctifient l'union et la solidarité de tous... » (*al Moayyad*, 9 septembre) ; (*Ittihâd Othmâny*, 6 septembre, a une traduction plus serrée).

Mais la situation ne semble pas s'éclaircir : le wâli du Yémen, Ḥasan Taḥsîn pasha réclame des renforts contre l'imâm Yaḥya. Et l'on parle

(1) Bonnet de feqih.

(2) Lettre de Moḥammed Mouslih al Ḥasanî, de Rangoun (*al Moayyad*, 1er septembre.)

d'envoyer là-bas par mer des troupes de la garnison de Bassorah (*Ittihâd Othmâny*, 13 septembre).

D'autre part le gouvernement paraît avoir maintenant en mains les preuves de la conspiration, niée dans la correspondance analysée plus haut, et tramée au profit du seyyid Moḥammed îbn 'Alî al Idrîsî de Sabyâ (*id.*, 13 septembre).

La Polémique entre Persans du Caire sur le rôle des Béhaïs dans la révolution persane.

Un shi'ite persan du Caire, Moḥammed Ḥasan al Qazwînî, donne deux lettres sur ce sujet au *Moayyad* (8-26 août) :

Certains des renseignements publiés semblent par ailleurs inédits, mais le principal intérêt réside dans la violence même des dissensions qui divisent la colonie si intéressante et si lettrée des Persans du Caire.

(*Première lettre.*) — Al Qazwînî nous conte qu'il avait jusqu'ici observé à l'égard des Béhaïs, ses compatriotes, une stricte neutralité, estimant qu'une doctrine erronée n'entraîne pas forcément à une fausse morale, et que, par ailleurs, les actions de ces Béhaïs pouvaient être bonnes.

Il a changé d'opinion en constatant que leur action en Perse pousse aux révoltes et aux complots à l'heure où tous s'efforcent de travailler en commun à consolider le nouveau régime (1) ; en cela, ajoute-t-il, ils se conforment à la doctrine béhaï, plus favorable à l'autocratie qu'au régime constitutionnel.

Deux faits le prouvent : 1° la guerre civile à Sirâr (Louristân), où les habitants, excités par les Béhaïs, se sont opposés aux troupes gouvernementales (cf. *Habl oul-Matîn*, édition de Calcutta).

2° L'envoi tout récent d'un agent diplomatique russe, de la section des affaires persanes, à Acre, auprès d''Abbâs Effendi, le chef des Béhaïs, pour amorcer des combinaisons communes et des intrigues en Perse. Et l'on ne croira pas qu'il ait échoué quand on a vu tel autre Béhaï venir à Londres avec mission de s'entendre avec le Foreign Office dans le même but.

Al Qazwini termine en disant qu'il a demandé par lettre des renseignements complémentaires à un des membres du parti constitutionnel persan, Sheykh Behâ' al Wâ'izîn, qui vint au Caire cette année, sur les agissements des Béhaïs en Perse ; lui-même étant déjà renseigné sur leur doctrine par l'historien béhaï Aboul Fadhl al Jarâfâdqânî qu'il a beaucoup connu personnellement.

(1) Cf. son article précédent (ap. *al Liwâ*).

En faisant la part de l'esprit de parti, on ne peut nier que la déconvenue des Béhaïs ne soit grande, d'avoir vu le clergé shi'ite, sous l'habile impulsion des moujtehids de Nedjef, leur enlever en trois années le fruit de cinquante années de propagande, et se mettant à la tête de la nation, faire aboutir le mouvement révolutionnaire à la restauration de la vieille religion nationale. Et il se peut que certains Béhaïs fassent par dépit ou par sottise pure, le jeu de l'étranger.

(2e *lettre.*) — Al Qazwînî débute en rappelant ses relations avec les chefs béhaïs du Caire, Aboul Fadhl et Molla Niyâz al Kirmânî, et en regrettant que les Béhaïs l'accusent de les calomnier.

Il entend rester libre de ses opinions dans le siècle de la lumière et de la justice. Il n'a fait que les mettre en garde de ne pas devenir le jouet de la Russie et de l'Angleterre. Et voici les preuves du danger :

1° Les correspondances du *Habl oul-Matîn*, mois de rebi' II, joumadâ I, et joumadâ II (partiel), au sujet de la part prise par les Béhaïs dans la révolte du Louristân, spécialement à Nîrîz, ville peuplée de Béhaïs ;

2° Les articles publiés par le docteur Mirzâ Moḥammed Mahdî Khân dans son journal *Hikmeh* (publié au Caire en langue persane), au sujet des Béhaïs qui se sont battus avec les Shi'ites dans la ville de Lârî, pour aboutir à la mort violente du grand uléma shi'ite, le seyyid 'Abd al Ḥosayn, « martyr de la liberté » ;

3° Les correspondances analogues parues dans les journaux persans de Russie, *Watan*, *Taraqqî*, *Torjmân*, etc. ;

4° Les agissements du chef des Béhaïs de Téhéran, Moufâkhar al Moulk, de concert avec ce Mîr Hâshim qui fut pendu la semaine dernière, pour empêcher le shah déchu de rétablir la Constitution, et calomnier les moujtehids : d'une part. Et d'autre part, les lettres dudit Moufâkhar al Moulk à Mîrza Ḥasan et au Seyyid Kâzim al Yazidî de Nedjef, déclarant que tous les libéraux et les ulémas devenaient bâbistes, cela dans le but d'exciter la discorde ;

5° Les calomnies du même genre, répandues par le shah et son parti, pour faire des libéraux des apôtres du bâbisme ; suggérés par les Béhaïs de Téhéran, pour faire restreindre la persécution aux seuls libéraux ;

6° Les lettres du chef des Béhaïs à ses affidés de Téhéran, a ses agents auprès du seyyid 'Alî al Yazidî et du seyyid Moḥammed, les exilés de Tabrîz, pour leur recommander d'obéir au shah déchu et de suivre son parti ;

7° L'envoi d'une délégation béhaï qui partit d'Acre pour Téhéran, sous la direction d'un des agents de la banque de crédit russe de Téhéran, fils de Warqâ Mirzâ et petit-fils de Mirzâ 'Abdoullah pour rendre

visite au shah Moḥammed ʿAli, et s'entendre avec lui pour lutter contre les libéraux : entente qui aboutit à une circulaire de ce chef béhaï à ses coreligionnaires, pour les détourner de porter aide aux libéraux ;

8° Les réunions tenues quotidiennement au Caire, chez le shaykh Aboul Fadhl al Irânî al Béhaï, où l'on condamne indistinctement les libéralismes turc et persan, au point que, un jour, il dit, devant le shaykh Khalîl al Khâlidî que « la Constitution a donné aux méchants la liberté de mal faire » ;

9° Le regret témoigné par les Béhaïs, lors de la déchéance d'Abdoul Ḥamîd et de Moḥammed ʿAlî ;

10° L'histoire du bâbisme intitulée *Mîftâh bâb al abwâb fi Târîkh nashât al Bâb wal Bâbiyah wa tawârikhouhoum al mashwoûmah*, du docteur Mirza Mahdî Khân, d'après le *Livre Saint* qui est le Qorân des Béhaïs, page 417, sous le titre : *Paroles du Béhâ*, *Mirzâ Hosayn* : chapitre : Celles qui désapprouvent la liberté civile et la concession à tous de cette liberté ».

Certains Béhaïs, peu satisfaits de l'exégèse sommaire d'Al Qazwînî, ayant parlé de s'en venger sur lui, Al Qazwînî clôt sa lettre en « offrant sa vie en sacrifice pour la cause nationale ».

Les Musulmans de Port-Elisabeth (Cape of Good Hope).

L'Union musulmane de Port-Elizabeth, au sud de l'Afrique, a réuni ses membres après la prière du vendredi, pour examiner la question de l'investiture de Moḥammed V comme Khalife.

L'imâm ʿAbd al Waḥḥab Ef., et le moudarris al Ḥâj Niʿmet Allah Ef., en commentant la nouvelle, ont déclaré qu'elle était trop importante pour qu'on s'en tînt aux données de la presse : et l'imâm, par les soins du moudarris, avait télégraphié au cheïk-ul-islâm à Stamboul. La réponse attendue lui fut transmise par les soins de la légation ottomane : elle précise que Moḥammed V étant Khalife, il faut prononcer son nom au prône du vendredi dans les mosquées. La lettre, traduite en anglais, fut portée à la connaissance de tous pour lever les derniers doutes.

Et tous reconnurent publiquement Moḥammed V comme Khalife : après quoi, le moudarris fit un speech qu'il termina en priant Dieu d'accorder longue vie au nouveau Khalife.

(*Ittihâd ʿOthmâny*, 1[illegible] sept.)

Malaisie.

A *Singapour*, l'élément musulman déploie une activité croissante. Une souscription parmi les seuls Musulmans d'origine arabe a permis au Sheykh ʿOmar-ibn-Moḥammed as Saqqâf d'envoyer en Ḥedjâz 185 guinées 7/6 pour la réfection du puits d'ʿAyn Zobeydeh, aux Lieux Saints.

Une autre souscription fut organisée par le cheïkh ʿAbder Raḥmân-ibn-ʿAbd Allah al Kâf, parmi les seuls Arabes, pour l'apostolat de la foi en Hadhramôt.

Enfin une réunion plénière de tous les Musulmans (arabes, hindous et malais) aboutit à nommer une commission des awqâf, présidée par as Saqqâf.

Et l'on s'occupe activement de la construction d'une medreseh (1).

L. M.

En Perse.

Nombreuses ont été les vicissitudes du *Habl oul-Matîn* en Perse. Interdit à plusieurs reprises sous le règne de Mozaffer ed-Dîn, le grand organe de Calcutta n'en était lu qu'avec plus d'avidité. On pouvait croire que l'adoption du régime constitutionnel dût mettre fin aux poursuites dont il avait été l'objet; mais il n'en fut rien.

L'édition quotidienne du *Habl oul-Matîn* fondée à Téhéran dans les premiers mois de 1907 dura peu; le coup d'Etat de juin 1908 la fit disparaître; le directeur du journal fut mis à mort, et les rédacteurs en butte à une foule de persécutions.

Quelques mois plus tard, la Révolution triomphait dans le Guilan; aussitôt après, plusieurs feuilles libérales faisaient leur apparition à Recht; le *Habl oul-Matîn* était du nombre. Téhéran étant, après le reste de la Perse, tombé aux mains des libéraux, on y transporta l'édition persane du *Habl oul-Matîn* qui, contrairement à toutes les prévisions, y disparut presque aussitôt. Voici comment:

Dans le sixième numéro de cette nouvelle édition quotidienne avait paru un article attribué, d'ailleurs à tort, au gérant, Mîrzâ Seyyed Hasan Kâchânî. Que contenait, au juste, cet article ? Nous l'ignorons; tout ce qu'en dit le jugement, c'est qu'il portait un titre arabe signifiant: « Quand le savant est corrompu, le monde est corrompu », et que le passage incriminé commençait par ces mots: « Ce serait pire, si la nationalité et l'indépendance de la Perse étaient anéanties... » Toujours est-il que, poursuivi à la requête du clergé, pour outrages à

(1) *Al Moayyad*, 12 août.

la religion, l'édition quotidienne du *Habl oul-Matîn* a été suspendue pour une période de vingt-trois mois, période pendant laquelle le gérant pourra être maintenu en prison, s'il ne paye pas l'amende de 250 tomans à laquelle il a été condamné.

∴

L'organe de la Chambre persane des députés, le *Medjlis*, dont la *Revue* avait maintes fois parlé, et qui avait été supprimé lors du coup d'État de juin 1908, a recommencé à paraître sous la direction de Cheikh Yahyâ Kâchânî et de Mîrzâ Mohammed Sâdek Tabatabâï, à partir du mois d'août (1).

En attendant de reprendre la publication des comptes rendus des séances de la Chambre, le *Medjlis* publie de nombreuses et intéressantes nouvelles concernant la Perse, tant pour la capitale que pour les provinces, des informations de l'extérieur, des variétés et des traductions des journaux étrangers, en plus des renseignements officiels. Surtout politique et économique, le *Medjlis* compte parmi les meilleurs organes publiés en langue persane. Comme par le passé, la *Revue* aura fréquemment des emprunts à lui faire.

∴

Un grand organe quotidien s'est fondé à Téhéran. C'est l'*Irân-é Noou* « La Nouvelle Perse », qui est, dit son programme, « un organe national, politique, social, économique, littéraire, scientifique et moral », et dont le premier numéro a paru le 7 cha'bân 1327 (24 août 1909) (2).

Par son aspect et son format, l'*Irân-é Noou* rappelle tout à fait nos grands quotidiens ; par le nombre, la variété et l'intérêt de ses informations, elle semble devoir se placer au premier rang dans la presse

(1) Administration : 17, boulevard Lâlèzâr, Téhéran. — Abonnements de un an, trois mois et six mois : Téhéran, 45, 26 et 14 krans ; Perse, 55, 30 et 15 krans; Etranger, 26, 14 et 8 francs; chaque numéro coûte 3, 4 ou 5 chahis, selon qu'il est vendu dans la capitale, en province ou à l'extérieur.

(2) Administration: 9, boulevard Lâlèzâr, Téhéran. — Abonnements d'un an, de six mois et de trois mois : Téhéran, 5 tomans, 26 et 13 krans ; Province, 55, 30 et 16 krans; Etranger, 7 tomans et demi l'année et 4 tomans pour six mois. — Les abonnés d'un an reçoivent un livre comme prime. — L'administration se réserve le droit de modifier les articles; elle ne rend pas les manuscrits, refuse les envois non affranchis et n'insère pas les correspondances anonymes. — Prix du numéro : 4 chahis à Téhéran, 5 en province.

persane. Elle ne veut être, lisons-nous dans la déclaration publiée dans son premier numéro, l'organe d'aucune coterie, d'aucun parti non plus. Libérale et patriote, dédaignant les questions de personne, elle ne recherchera que le bien de la nation, et mettra à profit la liberté reconquise pour y travailler.

M. Aboû'z-Ziyâ est le directeur de l'*Irân-é Noou*. En parcourant ce journal, à l'aspect si moderne, qui renferme tant d'informations sur la Perse et l'étranger, et tient ses lecteurs au courant de tout ce qui se passe d'important dans le monde, on a, en effet, l'impression d'une « Perse nouvelle ». A signaler le fait que le premier numéro porte en tête le texte du décret interdisant le commerce et l'usage de l'opium.

L'administration du journal, prévoyant les conséquences d'un acte pareil, a tenu à donner à ce décret la première place ; le programme de l'*Irân-é Noou* ne vient qu'au second rang.

Ce nouvel organe paraît attacher une importance particulière aux questions économiques. Les questions de politique extérieure y tiennent une large place; on peut suivre, dans les colonnes de l'*Irân-é Noou*, toutes les péripéties de la question crétoise et de la guerre hispano-marocaine. On y trouve, comme feuilleton *Louis XVI et la Révolution française*, d'Alexandre Dumas, traduction de Mîrzâ Bâker Khân Tabrîzî. La publicité, enfin, est importante ; dans chaque numéro on trouve de nombreuses annonces rédigées, d'ordinaire, en persan et dans une langue européenne: le russe et, plus souvent, le français.

***

L'expression française « Jeune-Turc », servant à désigner les membres du parti constitutionnel ottoman, avait, depuis longtemps, pénétré en turc, du moins dans la langue des journaux, qui s'en sert fréquemment. L'année dernière le terme « Jeune-Persan » formé, par analogie, pour désigner le parti qui, après tant de luttes et de souffrances, a donné enfin la liberté à la Perse, voyait le jour. Depuis longtemps déjà, les journaux persans employaient le terme « Jeune-Turc »; ils viennent d'adopter à son tour « Jeune-Persan », que l'on peut voir dans le *Habl oul-Matîn* du 20 septembre dernier: l'auteur d'un article sur la nécessité de répandre l'instruction l'a pris pour pseudonyme, et, comme son aînée, cette expression va peut-être obtenir droit de cité dans la langue persane.

Journaux ottomans.

Les événements d'avril avaient eu pour conséquence la suppression momentanée de l'*Ikdam* dont le directeur, Ahmed Djevdet, avait été

accusé d'avoir trempé dans la contre-révolution. Ces accusations ont été reconnues fausses, et, rendu à la liberté, Ahmed Djevdet a pu reprendre la publication de son journal, l'un des plus anciens, et aussi des plus intéressants de ceux qui sont édités à Constantinople. Organe quotidien de grand format, l'*Ikdam* paraît maintenant sur six pages; la suppression de la censure lui a permis d'augmenter le nombre de ses informations, et de leur donner plus de variété.

L'*Ikdam* publie chaque jour deux feuilletons. Tous les deux sont en ce moment des traductions de romans français : *Louis XVI et la Révolution française*, d'Alexandre Dumas, et *les Mémoires d'un policier*, de M. Georges Lefort. La publication de ce dernier feuilleton a commencé le 15 septembre ; dans un avis préliminaire, la direction du journal, faisant l'éloge de cette œuvre, disait avoir la certitude qu'elle intéresserait au plus haut point ses lecteurs. Ces deux romans ont été traduits par Mohammed Khâlid.

C'est l'*Ikdam* précisément qui souhaite la bienvenue à son nouveau confrère *Al-Hourriya* « La Liberté », de Beyrouth. Rédigé en arabe, ce journal compte, dans sa rédaction, des écrivains distingués, tous libéraux et patriotes convaincus, parmi lesquels on cite le cheikh Iskender ʿAzâr, poète en renom.

Chiʿr u-Tefekkur « Poésie et Réflexion », est le titre d'une nouvelle revue littéraire publiant des œuvres en prose et en vers dont on dit grand bien. Dirigée par un jeune littérateur des plus distingués, elle se recommande encore par le luxe de son impression et le caractère artistique de ses illustrations.

La *Milkiyé Medjmoûʿase*, organe mensuel de l'École Milkiyè de Constantinople, en est à son huitième numéro. Cette publication scientifique, qui a pour rédacteurs les anciens élèves de l'École, obtient beaucoup de succès.

Ahmed Sâïb Bey, qui dirigeait autrefois au Caire l'édition turque du *Mechveret* (*Choûrâyi Ummet*) a fondé à Constantinople une revue intitulée *Hakayek-i Tarîkhiyè u Siyâsiyè* « Vérités historiques et politiques »; on en dit beaucoup de bien.

Résimli Istambol « Constantinople illustré », est le titre d'une revue fondée il y a quelque temps, et dont le seizième numéro a paru au commencement d'octobre. D'un caractère sérieux, elle se recommande à la fois par l'intérêt et l'utilité de ses articles, et la beauté de ses illustrations.

Le Gouvernement a accordé à Fâïk Toledo Efendi l'autorisation de fonder une Société anonyme d'imprimerie et de librairie. Cette compagnie se propose, entre autres objets, l'impression des journaux.

La Presse russe.

L'organe *Dunyâ u Maîchèt* « Le Monde et la Vie », fondé il y a trois ans, avait obtenu beaucoup de succès. Il publiait de nombreux articles sur les questions scientifiques et économiques et venait d'ouvrir, à l'exemple d'*Al-Manâr*, du Caire, et du *Serât-i Mustekîm*, de Constantinople, une rubrique spéciale de droit musulman. Très bien, lui dit un de ses confrères; mais surveillez votre publicité. Dans l'un des derniers numéros du *Dunyâ u Ma'îchèt* on relève une annonce, en langue russe, dont le caractère mensonger saute aux yeux.

Des reproches plus sévères encore sont adressés par le *Terdjumân* à un autre journal musulman de Russie fort connu. On lui reproche de publier des annonces recommandant des appareils, soi-disant hygiéniques, d'un caractère répugnant, ainsi que des boissons alcooliques.

Le succès de *Mollâ Nasr ed-Dîn* a valu à cet organe satirique, si répandu chez les Musulmans de Russie, des imitateurs, et aussi des plagiaires. Car, lit-on dans le *Terdjumân*, la *Zenboûr* « Guêpe », qui paraît à Bakou, emprunte à *Mollâ Nasr ed-Dîn* sa disposition typographique, ses illustrations, ses articles, et jusqu'à ses annonces.

Il y a plus. La *Zenbour* attaque depuis longtemps, et avec violence, Ahmed Bey Agayeff, l'éminent publiciste : ces procédés, que rien ne justifiait, ont soulevé, dit le *Terdjumân*, de vives protestations dans tout le Caucase.

Habîb Ullâh 'Omaroff, rédacteur-gérant du *Toup*, une feuille musulmane qui paraissait à Astrakhan d'une manière intermittente, a été arrêté il y a quelque temps.

L. Bouvat.

LES LIVRES ET LES REVUES

Les Bektachis.

M. Georg Jacob, l'érudit professeur d'Erlangen, a fait paraître, dans les *Abhandlungen* de l'Académie royale des Sciences de Bavière, un très curieux mémoire sur les analogies que présente l'ordre des Bektachis avec les autres groupements religieux et mystiques (1). On a beaucoup écrit sur cet ordre célèbre, et, malgré tout, on ne le connaît pas encore bien. Des divers moyens d'information dont on dispose, il n'y a guère que les sources écrites, manuscrites ou imprimées, dont on puisse se servir. Car, fait remarquer M. Jacob dans sa préface, ce n'est pas aux Bektachis eux-mêmes qu'il faut s'adresser : ils gardent jalousement les secrets de leur ordre, et ne divulgueront jamais à un profane leur *tarîka* ; M. Giese, le savant orientaliste, qui a longtemps vécu à Constantinople, en a fait l'expérience. Voilà pour la capitale ; quant aux sanctuaires que l'ordre possède en Albanie, ils sont difficilement accessibles, et on ne peut guère compter que, dans ce pays, les religieux soient mieux disposés à fournir des renseignements sur leur congrégation.

Force est donc de s'en tenir aux sources écrites. Heureusement, elles sont assez nombreuses et abondent en détails. M. Jacob en donne la liste. Pour celles de provenance orientale, on trouve, tout d'abord, les Dialogues, *Mekâlât*, de Hâdjî Bektach, puis les Œuvres, en prose et en vers, de Virânî Baba, publiées à Constantinople, et qui auraient été composées à une époque incertaine, entre 1519 et 1649. Puis viennent divers recueils de légendes, quelques indications éparses dans divers ouvrages historiques ; la bibliographie donnée par le professeur d'Er-

(1) *Die Bektaschijje in ihrer Verhältniss zu verwandten Erscheinungen. Mit 2 Tafeln.* München, J. Roth. 1909, in-4 53, p., 2 pl. (Aus den *Abhandlungen der K. Bayer Akademie der Wiss.*, I. Kl. XXIV, Bd. III Abt.)

langen comprend quinze numéros ; mais, très vraisemblablement, il existe beaucoup d'autres ouvrages sur la matière. Il serait difficile d'ajouter foi à ce que disait au Caire un certain ʿAlî Hasan, originaire de Crète, d'après lequel il y aurait, dans la bibliothèque du couvent de cette ville, 1.000 manuscrits concernant les Bektachis ; mais cette bibliothèque, de même que celle vue par M. Tschudi à Merdivenkeuy, contient, très certainement, des œuvres d'une grande importance.

Parmi les ouvrages européens, il convient de citer ceux de MM. John P. Brown, Osman-Bey, Depont et Coppolani, L. Petit et Von Luschan sur les confréries musulmanes. L'iconographie est représentée par un manuscrit de la bibliothèque du Ministère de la Guerre de Constantinople, datant du dix-septième siècle, et enrichi de miniatures, et par divers documents, photographies et dessins recueillis en Turquie et en Égypte par les amis de M. Georg Jacob, à la demande de celui-ci.

Il semble que l'ordre des Bektachis ait emprunté quelque chose à chacun des systèmes religieux ou philosophiques de l'Orient. Dans une publication récente (*Türkische Bibliothek*, vol. IX), M. Jacob avait démontré que, sous des noms différents, Bektachis et Takhtadjis ne formaient qu'une seule école. Plus récemment encore, M. Cl. Huart, notre savant collaborateur, a montré que les doctrines des Houroûfîs, secte religieuse donnant aux lettres de l'alphabet une valeur mystérieuse, étaient les leurs. On relève encore des points de contact dans les doctrines des Bektachis avec celles des Karmathes, des Frères de la Pureté, des Nosaïris, notamment, pour ces derniers, en ce qui concerne le culte des Imams. Et ce n'est pas tout.

Cet ordre, qui a subi fortement l'influence des idées persanes et doit beaucoup au Chiisme, se rattache aux ʿAlî-Ilâhis, et partage, sur certains points, les doctrines des Yézidis, des Babis. Comme les Kizil-Bach, il veut remonter à ʿAlî ; le *dedé* « aïeul » des Kizil-Bach correspond au *baba* « père », ou supérieur, des Bektachis ; de part et d'autre, on trouve des rites et des usages communs.

Il y a plus : dans cette Albanie où les éléments musulmans et chrétiens sont si intimement mêlés, les deux cultes ont réagi l'un sur l'autre ; certaines pratiques, certaines traditions musulmanes, sont devenues chrétiennes, et réciproquement. Chaque communauté a adopté certains saints de la communauté adverse. Ce mélange d'Islamisme et de Christianisme ne s'observe pas que là : les Kizil-Bach d'Asie Mineure, officiellement Musulmans, ont adopté les sacrements chrétiens et revendiqué, en Russie, le titre qu'on leur a refusé, bien qu'ils le méritassent, de *Yarem Khristian* « Demi-Chrétiens ». On ne saurait en dire autant des Bektachis ; mais il est hors de doute que les

idées chrétiennes ont exercé sur eux une certaine action, et, sur l'observateur, les croyances de cet ordre produisent l'impression d'une synthèse des idées religieuses de l'Europe et de l'Asie Occidentale.

Le mariage et la répudiation en droit malékite.

M. E. Fagnan, le distingué professeur de l'École supérieure des Lettres d'Alger, avait fait paraître l'année dernière la traduction de la partie du *Mokhtasar* de Sidi Khalil relative à la guerre sainte. Rendant compte, ici même, de cette publication, nous avions dit quel en était le plan, et comment M. Fagnan avait suppléé à la trop grande concision et à l'obscurité du texte, pour donner au lecteur un exposé clair et précis des théories malékites. Il a appliqué la même méthode au titre de Sidi Khalil concernant le mariage et la répudiation, dont la traduction vient de paraître (1). Les passages des commentateurs suppléant à ce que le texte trop bref laissait dans le vague, ont été insérés dans ce texte même, mais placés entre parenthèses, de façon à ne pas être confondus avec lui. Quant aux développements de quelque étendue fournis par les commentateurs, aux paraphrases, ils ont été rejetés en notes ; ces notes, placées au bas des pages, sont d'ailleurs fort nombreuses.

Une préface assez longue, et d'une lecture intéressante, donne, avec un aperçu de la théorie du droit malékite et des auteurs qui en ont traité, la critique des éditeurs et des traducteurs de Sidi Khalil. M. Fagnan a eu la bonne idée de la faire suivre de la traduction de la plus correcte des deux biographies de Sidi Khalil faites par Ahmed Baba : celle qui a été reproduite en tête du texte arabe laissant beaucoup à désirer. Deux bons index, l'un, en français des matières traitées dans les 101 paragraphes concernant le mariage et la répudiation ; l'autre, en arabe, de tous les termes techniques cités.

Le choix du *Mokhtasar* de Sidi Khalil comme manuel juridique n'a pas été très heureux. L'ouvrage, plus ancien et beaucoup plus clair, d'Ibn El-Hadjib, qui porte le même titre, et que Sidi Khalil avait tout d'abord commenté, aurait mieux rempli ce but qu'un livre que sa concision rend inintelligible sans le secours des commentateurs, et auquel, du reste, l'auteur n'avait pu mettre la dernière main. Mais le traité de Sidi Khalil ayant depuis longtemps prévalu, il faut féliciter M. Fagnan d'avoir rendu claire et facilement maniable l'une de ses parties essentielles.

(1) *Sidi Khalil, Mariage et répudiation. Traduction avec commentaires par* E. Fagnan. Alger, Typographie Adolphe Jourdan, 1909, gr. in-8, xix-234 p.

Sur le Turkestan oriental.

L'excellente publication de M. Martin Hartmann sur le Turkestan chinois, publication dont la *Revue* a rendu compte précédemment, ne devra pas détourner l'attention du public d'un travail analogue, de dimensions beaucoup plus restreintes, mais intéressant et utile, lui aussi.

En 1907, un missionnaire suédois, le Rév. G. Raquette, faisait lithographier à Yarkend une brochure résumant ce que l'on connaît de la géographie physique et politique du Turkestan chinois. Rédigée en suédois, cette brochure n'était accessible qu'à un public très restreint ; M. H. Bourgeois a eu l'heureuse idée de la traduire en français (1).

Publiée dans le *Bulletin de la Société royale de Géographie* (1909, n° 2), cette traduction, tout en contenant les renseignements fournis par l'original, ne le reproduit pas littéralement. M. Bourgeois s'est efforcé, malgré l'absence d'orthographe qui caractérise le turc, et le manque d'un système de transcription généralement adopté, d'unifier l'orthographe des noms géographiques ; il a donné, de plus, leur étymologie. Bien que l'on puisse faire quelques réserves sur sa manière de les transcrire, qui conviendrait mieux à un ouvrage anglais ou allemand qu'à un travail s'adressant à des lecteurs français, il convient de louer M. Bourgeois pour une publication dont géographes et orientalistes lui sauront également gré.

L'Institut français d'archéologie orientale au Caire (1881-1909) (2).

M. Chassinat, directeur de l'Institut du Caire vient de résumer, en une élégante plaquette imprimée et illustrée d'une manière qui fait le plus grand honneur à notre imprimerie du Caire, l'histoire de cet établissement scientifique. Toujours intéressant, écrit avec humour, ce petit ouvrage se lit, d'un bout à l'autre, avec plaisir.

C'est à M. Maspero que revient l'initiative de la fondation de l'Institut du Caire. Dès 1874 il la réclamait, demandant que les jeunes gens formés à l'École des Hautes-Études pussent aller s'exercer à la pratique sur place, après avoir étudié l'égyptologie d'une manière théorique. Mais Mariette, alors à la tête du service des antiquités égyp-

(1) *Notes sur l'orographie, les villes, la population et l'administration du Turkestan oriental.* Bruxelles, Typo-Lithographie générale, 1909, pet. in-8, 16 p.

(2) *Le Caire*, imprimerie de l'Institut, 1909, in-16, 63 p.

tiennes, se montra hostile à cette création ; ce ne fut que six ans plus tard, vers le moment de sa mort, et grâce aux efforts des frères Charmes, qu'il en fut question de nouveau. Avec l'appui actif et intelligent de M. Maspero, et l'approbation sans réserve que donna Renan au projet, les choses allèrent vite. A la fin de 1880, l'Institut était fondé.

Ses débuts furent modestes. Les crédits alloués étaient faibles, et bien des difficultés de tout ordre surgirent ; mais l'énergie du fondateur, le zèle de ses collaborateurs, triomphèrent de tout. Aujourd'hui l'établissement dispose d'un local digne de lui, le nombre des membres a presque doublé, et augmentera probablement encore.

Satisfaisante au point de vue matériel, la situation est bien meilleure encore au point de vue moral. L'Institut qui bientôt entrera dans la trentième année de son existence, a formé des savants nombreux et distingués, et son œuvre est déjà considérable, qu'il s'agisse de ses fouilles ou de ses publications. Nous ne pouvons entrer dans le détail de ses travaux, cela nous entraînerait trop loin ; mais tous nos lecteurs savent quel rôle ont joué, dans la science française, MM. Lefébure, Grébaut, Bouriant, Chassinat, Bourgoin, Casanova, Amélineau, Bénédite, Daressy, Scheil, Loret. Quelques étrangers s'y sont formés aussi ; plusieurs portent des noms célèbres, tels que MM. Van Berchem et Schiaparelli, et feu Piehl. La Mission scientifique du Maroc, qui compte actuellement parmi ses collaborateurs les plus distingués un membre de l'Institut du Caire, M. L. Massignon, n'oubliera pas que son premier chef, notre regretté Georges Salmon, a, lui aussi, passé dans cet établissement trois années de sa laborieuse existence.

La Chute d'un sultan, par M. Selime Bey [1].

Un de nos jeunes amis musulmans, M. Selime Bey, vient de faire paraître sous le titre *la Chute d'un Sultan*, une pièce en un acte, qui est un drame historique.

Il s'est inspiré d'une tragédie de palais qui a marqué les derniers jours du règne de l'ex-sultan de Turquie, dont M. Selime Bey a cru devoir modifier le nom, sans essayer pour cela de tromper personne.

Après avoir, une fois de plus, violé la Constitution, Abdul Rahman jouit triomphalement des délices que lui procure le pouvoir, en compagnie de sa favorite Sarah à laquelle il donne un divertissement exécuté par des danseuses ; lorsque, soudain, une fusillade formidable se

(1) Paris, Union internationale d'édition, 26, rue Bonaparte, 1909.

fait entendre : ce sont les troupes de Salonique. Il pense encore en avoir raison par la ruse. Il n'en a plus le temps : les membres du Parlement qu'il exècre lui remettent la sentence qu'il redoutait.

Cet ennemi du bien et de la justice n'a pas plus confiance en la loyauté de l'adversaire qu'il a châtié autrefois qu'en la sincérité des sentiments de sa favorite. Il tue froidement cette dernière avant de quitter le pouvoir.

Le châtiment lui apparaît alors en la personne de son frère. Ces quelques pages rapides et claires sont écrites dans une langue harmonieuse et simple, et on y trouve une connaissance approfondie de la mentalité et des choses d'Orient.

J. Reby.

Le Maroc à la fin du seizième siècle.

Un nouvel ouvrage de M. le comte Henry de Castries vient de paraître. Malgré l'énorme somme de travail qu'exige la publication de ses *Sources inédites de l'histoire du Maroc de 1510 à 1845*, qui en sont maintenant à leur quatrième volume, et contiennent le dépouillement des archives et bibliothèques de France et des Pays-Bas, M. de Castries a pu éditer, avec de nombreuses notes critiques et une traduction française, un texte portugais fort intéressant, qui nous donne un tableau du Maroc à la fin du seizième siècle (1).

Il s'agit de la *Copia do emperio e reinos dos Xarifes*, manuscrit 57 du fonds portugais de la Bibliothèque Nationale. L'ouvrage est bien connu, plusieurs savants, dont M. David Lopes, professeur à l'École supérieure des Lettres de Lisbonne, l'ont utilisé ; mais nul, jusqu'à présent, n'avait entrepris de publier ou de traduire ce texte d'une haute importance pour l'histoire et la géographie du Maroc. Car, entre la *Description de l'Afrique* de Léon l'Africain, imprimée pour la première fois en 1550, et les travaux de Ali Bey (1803-1805) et du vicomte de Foucauld (1883-1884), on ne trouve aucun ouvrage de valeur autre que ce texte sur la géographie du Maroc ; pendant plus de deux siècles, tous ceux qui en ont parlé ont vécu sur Léon l'Africain.

L'auteur de la *Copia* n'est pas connu. Il dit seulement qu'il vécut au Maroc pendant près de vingt ans, de 1579 à 1596; la captivité, à laquelle il aurait été réduit, ne l'empêcha pas de voyager, et, une fois redevenu libre, il ne put rentrer dans son pays, semble-t-il ; un brouil-

(1) *Une description du Maroc sous le règne de Moulay Ahmed El-Mansour (1596), d'après un manuscrit portugais de la Bibliothèque Nationale.* Texte portugais et traduction française, Paris, Ernest Leroux, 1909, gr. in-8, 149 p.

lon de lettre que l'on trouve sur le manuscrit même indique que sa situation était alors très difficile.

Les renseignements donnés par la *Copia* paraissent d'une grande sincérité. L'auteur a vu beaucoup des régions qu'il décrit ; pour les autres, il avait pris des informations sérieuses, et ses descriptions des mœurs et usages des Marocains, concordant bien des fois avec ce que l'on observe encore aujourd'hui, montrent avec quelle lenteur évolue le Maroc.

En reproduisant ce document précieux sur le règne du plus grand des Saadiens, M. de Castries avait un double objectif: rester fidèle au texte sans nuire à la clarté. Il semble bien qu'il y a réussi, et cette édition princeps de la *Copia* serait, en même temps, une édition définitive. Deux planches donnant, l'une un fac-simile du manuscrit, l'autre la reproduction d'une belle carte ancienne du Maroc, tirée de l'atlas de Mercator, accompagnent le volume.

On ne saurait trop se féliciter que la France affirme ainsi son rôle prépondérant au Maroc par des travaux d'une importance capitale.

A. L. C.

BIBLIOGRAPHIE

Livres.

Al Hay'at al Kashfiyah, *Li Hal mushkilat al Bariyah*. (Revelations of Abdullah Al-Sayid Muhammad Habib concerning the creation and the sidereal universe), by Hassan Chevky Hassib. Transl. from the original Turkish by M. A. Chevky. Second edition, rev. and corrected. London, Luzac, 1909, in-8, 50 pages. Prix : 2 s. 6 d.

Ali (Ameer), *Mahommedan Law*. Compiled from authorities in the original Arabic. Vol. 2, 3rd. edit. London, Thacker, 1909, in-8. Prix : 24 s.

Arminjon (P), *Les Sociétés anonymes étrangères en Egypte, et la jurisprudence mixte*. Paris, Larose et Tenin, 1909, in-8, 29 pages.

Beadnell (H. J. Llewellyn), *An Egyptian Oasis*. An account of the Oasis of Kharga in the Libyan Desert... Ill. London, Murray, 1909, in-8, 262 pages. Prix : 10 s. 6 d.

Bel (A.), *Tlemcen et ses environs. Guide illustré du touriste*. Oran, Fouque (S. D.), in-16, IV-174 pages et plan.

Belkacem El-Hafnaoui Ben Cheikh, *Ta'rif el-Khalef Bi-Ridjal es-salef* ou Biographies des savants musulmans de l'Algérie (du quatrième siècle de l'Hégire à nos jours), t. II. Alger, impr. Fontana, 1909, in-8, 624 pages.

Bérard (V.), *La Révolution turque*. Paris, Colin, 1909, in-12, 353 pages.

Biarnay (S.), *Étude sur le dialecte berbère de Ouargla*. Paris, Leroux, 1909, in-8. Prix : 16 francs.

Boulifa (Saïd), *Textes berbères en dialecte de l'Atlas marocain*. Paris, Leroux, 1909, in-8, 398 pages, Prix : 12 fr.

Bousquet (G.), *Histoire du peuple bulgare depuis les origines jusqu'à nos jours*. Paris, Chaix, 1909, in-8 jésus, II-440 pages. Prix : 3 fr. 50.

Brives (A.), *Voyages au Maroc* (1901-1907). Alger, 1909, in-4. Prix : 25 francs.

Cilician Vassif Effendi (A.), *Son Altesse Midhat Pacha, grand-vizir.* Paris, Cadot, 1909, in-18, VIII-316 pages. Prix : 5 francs.

Colvin (A.), *The making of modern Egypt.* London, Nelson, 1909, in-12, 384 pages. Prix : 1 s.

Compte rendu de la gestion de l'année 1907. (Extrait de l'exposé de la situation générale de l'Algérie aux assemblées algériennes pour la session 1909.) Alger, impr. Heintz (Gouvernement général de l'Algérie. Direction de l'agriculture, du commerce et de la colonisation. Service des eaux et forêts), 1909, in-8, 30 pages.

Conder (C. R.), *The city of Jerusalem.* London, Murray, 1909, in-8, 342 pages. Prix : 12 s.

Cortès (L.), *Monographie de la commune de Médéa.* Alger, impr. algérienne, 1909, in-8, 71 pages.

Crespin (J.), *Les Origines de la médecine française en Algérie.* Paris, Poinat, 1909, in-8, 24 pages.

Cvijic (J.), *L'annexion de la Bosnie et la question serbe.* Paris, Hachette, 1909, in-8, X-71 pages av. cartes en noir et en couleurs. Prix : 2 francs.

Denais (J.), *La Turquie nouvelle et l'ancien Régime...* Paris, Rivière, 1909, in-8, 96 pages.

Directory of the Chief Industries of India, *Ceylon and the Straits Settlements*, 1909. London, Thacker, 1909, in-8. Prix : 9 s.

Drandar (A. G.), *La Bulgarie sous le prince Ferdinand*, 1887-1908. Bruxelles, Établissements généraux d'imprimerie, 1909, in-8, 407 pages.

Education in India (Progress of). Vol. I, Quinquennial Review ; Vol. II, Maps and tables. London, Wyman, 1909. Prix : 2 s. 10 d. et 4 s. 7 d.

Etude de certaines questions intéressant l'Algérie. Alger, impr. Heintz (Gouvernement général de l'Algérie. Direction des Affaires indigènes. Service des communes mixtes), 1909, in-8, 15 pages.

Exposé de la situation générale de l'Algérie, présenté par M. C. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie, 1908. Alger, impr. Heintz, 1909, in-8, 426 pages.

Grand-Carteret (J.), *Une Turquie nouvelle pour les Turcs.* La Turquie en images. Tours, impr. E. Arrault et Cie. Paris, Edition photographique, 54, rue Lamartine, 1909, in-8, XXVII-191 pages.

Guizonnier (M.), *L'Inde anglaise et le Svadehisme* (Thèse). Montpellier, Impr. G. Firmin, Montane et Sicardi, 1909, in-8, 59 pages.

Hartmann (M.), *Der islamische Orient, Berichte und Forschungen...* Band II. Die arabische Frage mit einem Versuche der Archäologie Jemens. Leipzig, Haupt, 1909, in-8.

Hasan (Shayk), *Persian Self-Taught.* (In roman characters), with

english pronunciation. London, Marlborough (*Marlborough's « Self-Taught » Ser.*, nº 22), 1909, in-8, 96 pages. Prix : 2 s. 6 d.

India (East) *Annual lists and general index of the parliamentary papers relating the to East Indies.* London, Wyman, 1909. Prix : 2 s.

India (East). *Representation of Muhammadans on Legislative Councils.* London, Wyman, 1909. Prix : 1/2 d.

India. *Royal Commission on Decentralization* (Evidence). Vol. II, *Madras.* Prix : 2 s. 11 d. ; vol III, *Burma.* Prix : 1 s. 8 d.; vol. IV, *Bengal.* Prix : 2 s. 1 d.; vol. V, *Eastern Bengal and Assam.* Prix : 2 s. 2 d. ; Vol. VI, *Central Provinces.* Prix : 1 s. 3 d. ; vol. VII, *United Provinces.* Prix : 1 s. 3 d. ; vol. VIII, *Bombay.* Prix : 3 s. 4 d. ; vol. IX, *Punjab.* Prix : 2 s. 3 d. ; vol. X, of *Witnesses serving directly under the Government of India.* Prix : 2 s. 3 d. London, Wyman, 1909.

Irving (W.), *Mahomet and his successors*, Ill. London. Harrap, 1909, in-8. Prix : 5 s.

Jorga (N.), *Geschichte des osmanischen Reiches...* Gotha, F. A. Perthes, 1909, in-8 (2 Band.)

Kahle (P.), *Zur Geschichte des arabischen Schattentheaters in Egypten.* Leipzig, Rud. Haupt, 1909.

Kiatib Effendi, *East is East and West is West*, Being Letters from Turkey, wise, and otherwise dated April 1909. Reprinted from the « Winning Post ». London, Office, 1909, in-8, 92 pages swd. 6 d.

Knight (E.-F.), *The Awakening of Turkey :* a history of the Turkish Revolution. Ill. London, J. Milne, 1909, in-8, 368 pages. Prix : 10 s. 6 d.

Manning (A.), *The adventures of the Caliph Haroun-al-Raschid.* Edit. by Claud. Field. London, Harrap, 1909, in-8, 160 pages. Prix : 1 s.

Marzuban-Nama (The), *A book of fables originally compiled in the dialect of Tabaristan and transl. into Persian by Sa' du 'd-Din-i Warawini.* The persian text édit. by Mir-a Muhammad Ibn' Abdu'l-Wahhab of Qazwin (Vol. VIII of the E.-J.-W. Gibb Memorial Ser.). London, Luzac, 1909, in-8, 341 pages. Prix : 8 s. net.

Mas Latrie (De), *Sur les confins sud-oranais.* Ill. Carcassonne, impr. A. Gabelle, 1909, in-8, 33 pages.

Massonié (G.), *De l'exécution des décisions rendues en matière musulmane.* Commentaire du décret du 5 décembre 1908 et des textes qui s'y rapportent. Alger, Gojosso, 1909, in-8, 16 pages.

Mille (les) et une nuits, Introduction par M. L. Tarsot. Ill. Paris, Laurens (S. D.), in-4, IV-148 pages.

Mohammed ben Saïd Sousy, *Commentaire d'un traité du calcul du temps.* Alger, impr. Mourad ben Turqui, 1908, in-8, 132 pages.

Moulin (R.), Chessin (S. de), *Une année de politique extérieure* (la Question marocaine..., la Crise balkanique...)Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1909, in-16, xii-391 pages. Prix : 3 fr. 50.

Nehlil, officier interprète. *Étude sur le dialecte berbère de Ghat.* Paris, Leroux, 1909, in-8. Prix : 12 francs.

Oman (J.-C.), *The Brahmans, Theists and Muslims of India.* Ind édit. London, Unwin, 1909, in-8, 358 pages. Prix : 7 s. 6 d.

Omar Khayyam, *Rub'aiyat, and Salaman and Absal.* Rendered into English Verse by Ed. Fitzgerald... (Fitzgerald Centenary edit.). London, Peacock, Mansfied, 1909, in-12, 136 pages. Prix : 2 s. 6 d.

Projet de budget du gouvernement général de l'Algérie pour l'exercice 1910, présenté par M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie. Alger, impr. Heintz, 1909, in-4, 421 pages.

Projet de codification du droit musulman. Texte de l'avant-projet du code adopté sur la commission de codification. Livre I. Statut personnel. Alger, impr. Fontana, (Gouvernement général de l'Algérie. Direction des Affaires indigènes), 1909, in-8, 71 pages.

Rankin, *Au Maroc avec le général d'Amade.* Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1909, in-16, iii-314 pages, 18 grav. hors texte, 1 portrait, 4 cartes, Prix : 3 fr. 50.

Redhouse (J.-W.), *The Turkish vade-mecum, or Ottoman colloquial language.* London, K. Paul, 1909, in-16 oblong. Prix : 6 s.

Rouard de Card (E.), *La Représentation des indigènes musulmans dans les conseils de l'Algérie.* Paris, A. Pedone, 1909, in-8, 53 pages.

Rundle (B.), *A little tour in India...* Ill. London, T.-W. Laurie, 1909, in-4, 60 pages. Prix : 2 s. 6 d.

Sidi Khalil, *Mariage et répudiation.* Trad. et comment. par E. Fagnan. Alger, A. Jourdan, 1909, in-8, xix-234 pages.

Story *of the Cawnpore Mission* (The). Ill. London, S. P. G. 1909, in-8, 220 pages. Prix : 2 s. 6 d.

Swettenham (F.-A.), *Vocabulary of the English and Malay languages.* Vol. I, 8 th. edit. London, K. Paul, 1909, in-8. Prix : 8 s. 6 d.

Szelągowski (A.), *Najstarsze Drogi z Polski na wschód w okresie bizantyńsko-arabskim...* (Les plus anciennes routes de Pologne en Orient pendant la période byzantine et arabe.) W. Krakowie, Akademia umiejętónsci, 1909, in-8, ix-147 pages.

Tate (G.-P.), *The frontiers of Baluchistan.* Travels on the borders of Persia and Afghanistan. Ill. London, Witherby, 1909, in-8, 278 pages. Prix : 12 s. 6 d.

Thacker's, *Calcutta Directory*, City and suburbs. London, Thacker, 1909, in-8. Prix : 7 s. 6 d.

Trietsch (D.), *Levante-Handbuch*... Berlin, Leipzig, Brockhaus, 1909, in-8, v-236 pages. Prix : 4 m.

Vincent (E.), *Le Maroc d'aujourd'hui*. Paris, Ministère de l'Instruction publique, 1909, in-8, 31 pages.

Waldberg (Capt. J. N. J.), *Mes mémoires en Égypte*. London, Luzac, 1909, in-8, 417 pages. Prix : 20 s.

Weber (O.), *Eduard Glasers Forschungsreisen in Südarabien*. Leipzig, J.-C. Hinrichs, 1909, in-8, 32 pages.

Yacoub Artin Pacha. *Contes populaires du Soudan égyptien recueillis en* 1908 *sur le Nil Bleu, le Nil Blanc, et au Soudan*. Paris, Leroux, 1909, in-18. Prix : 2 fr. 50.

Revues.

Al-Machriq, *juin* 1909 : P. L. Cheïkho : Les secrets des charlatans ; analyse d'un ancien ouvrage (fin). — Ibid. : La littérature arabe au dix-neuvième siècle (suite). — Bibliographie orientale. — *Juillet* 1909 : P. L. Cheïkho : Un traité inédit sur les qualités des chiens, par Ibn Marzuban. — Ibid. : La littérature arabe au dix-neuvième siècle (suite). — Bibliographie orientale.

Annales de géographie, 15 *juillet* 1909 : E. F. Gautier : La meseta sud-oranaise.

Annales politiques, 2 *mai* 1909 : Vandal : En Turquie.

Bibliothèque universelle et Revue Suisse, *juin* 1909 : E. Rossier : Trente-trois ans de règne (A propos d'Abdul-Hamid).

Boletin de la Real Academia de la Historia, *mai* 1909 : F. Codera : La pierre de touche des fetwas de Ahmed Al-Wancharis.

Ciudad de Dios, 5 *juin* 1909 : R. del Valle : La promesa del Moro (Leyenda arabe).

Contemporary Review, *août* 1909 : W. A. Moore : Scenes from the Siege of Tabriz.

Correspondant, 25 *août* 1909 : C. Saint-Yves : Le Rif et les Rifains.

Deutsche Literaturzeitung, 10 *juillet* 1909 : Brockelmann : Katalog d. oriental. Handschriften d. Stadtbibl. zu Hamburg.

Deutsche Rundschau, *juin* 1909 : Mgr. Vay de Vaya et Luskod : L'Inde actuelle. — *Août* 1909 : M. de Brandt : L'Égypte actuelle.

Documents du Progrès, *juin* 1909 : Mustapha Bey : L'avenir du parlementarisme en Turquie. — S. Bey Beboutoff : La Révolution turque et la Révolution russe. — A. M. Hyamson : La Renaissance de la Palestine.

East and West, *mai* 1909 : A. K. Trivedi : Au service de la Patrie,

juillet 1909 : Jivanji Janshedji Modi : La place des animaux dans la pensée humaine.

Edinburgh Review, *juillet* 1909 : *** : Frontiers ancient and modern.

English (The) historical Review, *avril* 1909 : J. B. Bury : L'ambassade de Jean le grammairien (auprès du calife Mamoun).

Études, 20 *juin* 1909 : *** : De Hamid à Mahomet V.

Fortnightly Review, *juin* 1909 : M. R. Ivanovitch : L'avenir des Balkans.

Feuilles d'histoire, 1er *août* 1909 : A. de Tarlé : Une mission militaire française en Égypte sous Mehemet Ali. — A. Ch. : Savants et militaires en Égypte.

Grande Revue, 25 *août* 1909 : P. Leclercq : La vie d'un illustre Persan.

Idées modernes, *juin* 1909 : A. Le Chatelier : Affaires marocaines.

Journal des Sciences militaires, 15 *juin* 1909 : Lieutenant Le Passant : Au Maroc. La lutte pour le Pouvoir.

Journal of the American Oriental Society, vol. XXIX : L. Friedlaender : The heterodoxies of the Shiites in the Presentation of Ibn Hazim.

Journal of the Bombay Branch of the Royal Asiatic Society, vol. XXIII ; nº 63 : J. A. Soldanha : The Portuguese in the Persian Gulf.

Journal of the Royal Asiatic Society, *july* 1909 : E. Hultzsch : The Coinage of the Sultans of Madura. — D. B. Macdonald : Maximilian Habicht and his recension of « the Thousand and one Nights. »

Klio, Beiträge zur alten Geschichte, t. IX, 1909, nº 2 : C. H. Becker : Esquisse de l'évolution économique de l'Egypte aux premiers siècles de l'Islam.

Le Globe, *février-avril* 1909 : Dr. Papadakis : La Turquie d'hier et la Turquie d'aujourd'hui.

Maerz, 18 *mai* 1909 : A. Ular : Les Russes en Perse.

National Review, *août* 1909 : Bampfylde Fuller : La nouvelle organisation turque.

Nineteenth Century, *avril* 1909 : Bampfylde Fuller : Vues sur la politique anglaise dans l'Inde.— *Mai* 1909 : Halil-Halid : La récente révolte en Turquie. — *Juin* 1909 : A. Vambéry : Les derniers jours du Sultan. — *Juillet* 1909 : A. Vambéry : Historiettes sur l'ex-Sultan.

North American Review, *mai* 1909 : Ch. Johnston : Les Anglais dans l'Inde.

Nouvelle Revue, 15 *juin* 1909 : *** : Les conséquences de la Révolution turque.

Nyelvtudomanyi Közlemenyek, t. XXXVIII (dernier paru) : V. PRÖHLE : Contribution aux dialectes tartares.

Rassegna Nazionale, 16 *juin* 1909 : M. CORNELIO MASSA : Abdul-Hamid.

Revue bleue, 29 *mai* 1909 : T. STEEG : Turcs jeunes et vieux.— 21 et 28 *août* 1909 : CH. GÉNIAUX : Ce que j'ai vu au Maroc.

Revue des Deux Mondes, 15 *juin* 1909 : R. PINON : La politique européenne et l'annexion de la Bosnie-Herzégovine.— 1er *août* 1909 : Mme M. TINAYRE : Notes d'une voyageuse en Turquie (*avril-mai* 1909).

Revue de statistique, 4 *avril* 1909 : *** : La poste française au Maroc.

Revue française de l'Étranger et des colonies et exploration, *juin* 1909 : ARDISTAN : La Perse en révolution.

Revue politique et parlementaire, 10 *août* 1909 : J. AULNEAU : La Bulgarie dans les Balkans.

Vulgarisation scientifique, 15 *juin* 1909 : E. MACQUART : Les confréries religieuses musulmanes.

Westminster Review, *juin* 1909 : A. G. LÉONARD : Les réformes dans l'Inde.

Zeitschrift für Assyriologie, *septembre* 1909 : O. RESCHER : Stüdien über Ibn Ginnui und sein Verhältnis zu den Theorien der Basri und Bagdâdi. — K. VOLLERS : Die arabischen Teile der Wiener südarabischen Expedition.

Le Gérant : DROUARD.

15-11-09. — Tours, Imprimerie E. ARRAULT et Cie

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, VI^e^

AUTEURS ARABES

Textes et traductions.

Abderrahman ben Abdallah et Tonboukti. *Tarikh es Soudan.* Histoire du Soudan. Texte arabe et traduction, par O. Houdas, 2 vol. in-8. Chaque . . . . . 16 fr. »

Aboulféda. Géographie, texte arabe, publié d'après les manuscrits de Paris, par Reinaud et Mac Guckin de Slane, membres de l'Institut. In-4. . . . . 24 fr. »

Aboulqâsem ben Ahmed Ezziâni. Le Maroc, de 1631 à 1812, texte arabe et traduction, par O. Houdas. In-8 . . . . . 15 fr. »

Antar. Les aventures d'Antar, roman arabe des temps antéislamiques, traduit par Marcel Devic. In-18 . . . . . 4 fr. »

Antara. La Moallaka, suivie de la onzième séance de Harîri. Textes arabes vocalisés, commentaire arabe et traduction littérale, par A. Raux. In-8 . . . . . 3 fr. »

El Bokhâri. Les traditions islamiques, traduites de l'arabe, avec notes et index, par O. Houdas et W. Marçais. Tomes I, II, III. gr. in-8. Chacun . . . . . 16 fr. »

El Bousiri. La Bordah, poème en l'honneur de Mohammed, traduit et commenté, par René Basset. In-18 . . . . . 5 fr. »

Férazdak. Diwan. Texte arabe et traduction, par R. Boucher. In-4. Liv. I à IV (tout ce qui a paru) . . . . . 15 fr. »

Harîri. Les trois dernières séances, texte arabe publié avec le commentaire (abrégé) d'Achcharîchî, une traduction littérale en français et des notes, par A. Raux. In-8. . . . . 3 fr. »

Hatim Taï. Diwan. Texte arabe, publié par R. Hassoun. In-4 . . 2 fr. 50

Ibn Batoutah. Voyages, texte arabe et traduction, par C. Defrémery, de l'Institut, et R. Sanguinetti, 4 vol. in-8 et index. . . . . 32 fr. »

Imrou'l Kaïs. Moallaka, suivie de la douzième séance de Harîrî. Textes vocalisés, commentaire arabe et traduction littérale, par A. Raux. In-8 . . . . . 3 fr. »

Ka'b ben Zohaïr. *Bânat So'âd*, poème arabe, texte vocalisé, commentaire d'El-Bâdjoûr, et traduction, par A. Raux. In-8. . . . . 2 fr. 50

Kamâl ad-dîn. Histoire d'Alep, traduite de l'arabe, avec notes historiques et géographiques, par A. Blochet. In-8 . . . . . 7 fr. 50

Khalîl ed-Dâhiry. *Zoubdat Kachf el-Mamâlik.* Tableau politique et administratif de l'Egypte, de la Syrie et du Hidjâz, sous les sultans mamloûks, du XIII^e^ au XV^e^ siècle. Texte arabe, publié par Paul Ravaisse. In-8 . . . . . 12 fr. »

Maçoudi. Les Prairies d'or, texte arabe et traduction par C. Barbier de Meynard, 9 volumes in-8, avec index . . . . . 67 fr. 50

— Le livre de l'Avertissement et de la Révision. Traduction par B. Carra de Vaux. In-8 . . . . . 7 fr. 50

Makrizi. Description topographique de l'Egypte et du Caire, traduite en français, par U. Bouriant. Première et deuxième parties, 2 volumes in-4. Chacun . . . . . 20 fr. »

— Histoire de l'Egypte, traduite de l'arabe et accompagnée de notes historiques et géographiques, par E. Blochet. In-8 . . . . . 25 fr. »

El-Mâwerdî. *El Ahkâm es-Soulthâniya.* Traité de droit public musulman, traduit et annoté d'après les sources orientales par le comte Léon Ostrorog. Tome I. In-8 . . . . . 10 fr. »

— Tome II. Première partie. Le droit de la guerre. In-8 . . . . . 5 fr. »

Mohammed Esseghir Eloufrâni. *Nozhet-Elhâdi.* Histoire de la dynastie saadienne au Maroc (1511-1670). Texte arabe et traduction française par O. Houdas. 2 volumes in-8. Chacun . . . . . 15 fr. »

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, VI^e

Mohammed Seghir ben Youssef. *Mechra el-Melki*. Chronique tunisienne (1705-1771), pour servir à l'histoire des quatre premiers beys de la famille Husséinite. Traduit par VICTOR SERRES et MOHAMMED LASRAM. In-8 . . . . . 10 fr. »

Motahhar ben Tâhir el-Maqdisî. Le livre de la création et de l'histoire (attribué à Abou Zéid Ahmed ben Sahl el-Balkhi), texte arabe publié et traduit, d'après le manuscrit de Constantinople, par CLÉMENT HUART. 4 volumes gr. in-8. Chacun . . . . . 20 fr. »

Moudjîr ed-Dîn. Histoire de Jérusalem et d'Hébron, depuis Abraham jusqu'à la fin du XV^e siècle. Fragments de la chronique, traduite sur le texte arabe. In-8, par H. SAUVAIRE. . . . . 10 fr. »

Naçir ed-Dîn ben Khosrou. Le livre de la félicité. Texte arabe et traduction par E. FAGNAN. In-8 . . . . . 2 fr. 50

El Nesawi. Vie de Djelâl ed-Dîn Mankobirti (VII^e siècle de l'hégire). Texte arabe, traduction française et notes, par O. HOUDAS. 2 vol. in-8. Chacun . . . . . 15 fr. »

Oumâra du Yémen (XII^e siècle). Sa vie et son œuvre, par Hartwig Derenbourg, de l'Institut. Tome I. Autobiographie et récits sur les vizirs d'Egypte. Choix de poésies. Texte arabe. In-8 . . . . . 16 fr. »
— Tome II. Partie arabe. Poésies, épîtres, biographies, notices. In-8. 16 fr. »
— Tome II. Partie française. Vie de Oumâra du Yémen. In-8. . . . 16 fr. »

Ousâma Ibn Mounkidh (1095-1188). Un émir syrien au premier siècle des Croisades, par HARTWIG DERENBOURG, de l'Institut.
— I. Vie d'Ousâma, en 2 fascicules. In-8 . . . . . 20 fr. »
— II. Texte arabe. In-8 . . . . . 15 fr. »
— Anthologie de textes arabes inédits sur Ousâma. In-8. . . . . 6 fr. »
— Souvenirs historiques et récits de chasse. — Autobiographie d'Ousâma, traduction française. In-8 . . . . . 8 fr. »

Proverbes arabes de l'Algérie et du Maghreb, recueillis, traduits et commentés par MOHAMMED BEN CHENEB, 3 volumes in-8. Chacun. 12 fr. »

Saadia. Les œuvres de Saadia le Fayyoumite, texte arabe en caractères hébraïques, avec une annotation hébraïque, publié par JOSEPH et HARTWIG DERENBOURG, membres de l'Institut, 5 volumes in-8. Chacun . . . . . 10 fr. »
Pentateuque. — Isaïe. — Job. — Proverbes. — Traité des successions.

Sidi Khalil. Précis de jurisprudence musulmane, suivant le rite malékite. Texte arabe en caractères maghrébins. Nouvelle édition In-8 . . . . . 6 fr. »

Sihâb ad-dîn Ahmad al-Absîhi. *Al Mostatraf*. Recueil de morceaux choisis çà et là dans toutes les branches de connaissances réputées attrayantes. Ouvrage philologique, anecdotique, littéraire et philosophique, traduit pour la première fois, par G. RAT, 2 forts volumes in-8. Chacun . . . . . 15 fr. »

Surnoms et sobriquets dans la littérature arabe, par C. BARBIER DE MEYNARD, de l'Institut. In-8. . . . . 10 fr. »

Tedzkiret en Nisiân *fi Akhbâr Molouk es-Soudân*. Histoire du Soudan. Texte arabe et traduction française, par O. HOUDAS. 2 vol. gr. in-8. Chacun . . . . . 15 fr. »

Et-Tograï (el 'Adjam). *La Lâmiyyat*, poème arabe, texte vocalisé, commentaire arabe et traduction française, par A. RAUX. In-8 . . 2 fr. »

Zamakschari. Les Pensées. Texte arabe, traduction et notes, par C. BARBIER DE MEYNARD. In-8. . . . . 4 fr. »

15-11-09. — Tours, Imprimerie E. ARRAULT et C^ie.